

- Un éditorial de Laurent Laplante sur les positions de M. Cloutier sur le multiculturalisme et l'OLF. (page 4)
- A quelques jours des élections présidentielles, première tranche d'un article sur l'Uruguay. (page 4)
- Le Livre blanc constate le peu de place que tient la main-d'oeuvre dans les priorités de Québec. (page 13)

■ la météo

Généralement ensoleillé avec un maximum de près de 40.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Sainte-Élisabeth de Hongrie VOL. LXIII NO 265

Montréal, mercredi 17 novembre 1971

15 CENTS

La surveillance du capital étranger

Ottawa a déjà pris une décision

OTTAWA (d'après CP) - M. Mitchell Sharp a implicitement confirmé hier que le gouvernement a donné son accord de principe à l'établissement d'un régime régissant les mainmises de capitaux étrangers sur l'industrie canadienne.

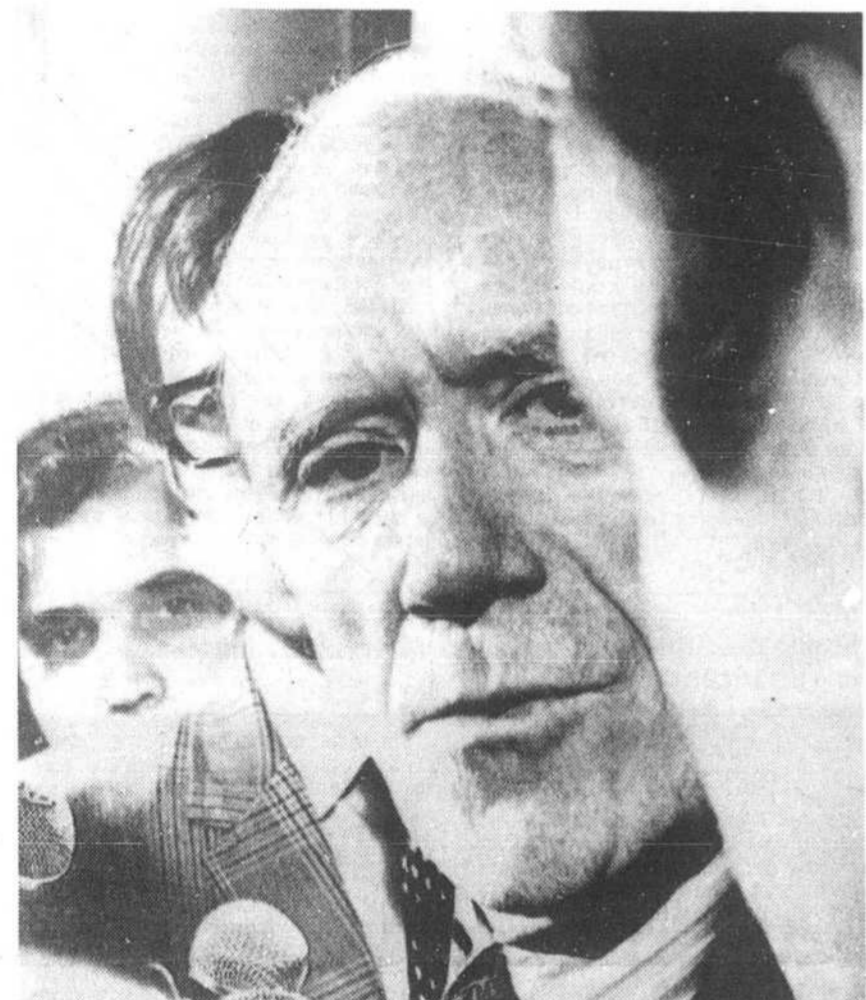
serait la création d'un mécanisme de surveillance qui examinerait toute tentative d'absorption de compagnies canadiennes.

De son côté, le ministre de l'Industrie, M. Pépin, devait imaginer des moyens propres à accroître l'assistance fédérale, à mieux diffuser l'information pertinente et à offrir de nouveaux avantages pour faciliter l'accès aux données technologiques. Quant au ministre des Corporations et des consommateurs, M.

Basford, il devait préparer un projet de loi en vertu duquel une société établie au Canada mais dont la propriété est étrangère serait passible de sanction lorsque, sous la direction de la compagnie-mère, elle serait partie à une conspiration illégale.

et publié hier dans la "Gazette" de Montréal.

au bulletin de nouvelles de Radio-Canada hier matin, lecture d'une partie du document qu'il a plus tard trouvé dans la "Gazette". Il devait par la suite apprendre qu'une enquête était en cours au bureau du premier ministre depuis samedi, un paragraphe du document ayant été publié dans un autre journal.



Tempête hier aux Communes: M. Sharp, premier ministre intérimaire, après son démenti de la version du rapport Gray publiée dans Canadian Forum, a dû reconnaître l'exactitude d'un document confidentiel publié dans la Gazette de Montréal, sur un régime régissant les mainmises de capitaux étrangers sur l'économie. (Téléphoto CP)

Un ministre à l'origine de la fuite?

OTTAWA (d'après CP) - Est-il possible qu'un ministre ait délibérément provoqué la fuite d'un document confidentiel du cabinet sur la propriété étrangère de l'industrie canadienne?

Telle est l'hypothèse qui circulait hier soir au Parlement.

On rappelle à cet égard que le premier ministre suppléant, M. Sharp, assailli de questions par l'opposition au sujet de la publication du document dans la "Gazette" de Montréal, a déclaré que seuls les ministres ont accès à de tels documents.

Mais M. Sharp n'écarte pas la possibilité que d'autres fonctionnaires aient pu avoir en main ce document du Conseil privé.

Une enquête est en cours, a-t-il dit, afin d'établir comment ce document est tombé entre les mains du Southam News Service qui l'a publié au texte hier.

Daté du 29 juillet, ce document indique que le Cabinet a donné son accord de principe à l'établissement d'une agence de surveillance chargée d'examiner de près les cas d'absorption d'entreprises canadiennes par l'étranger.

Aux Communes, le ministre n'a pas caché que le gouvernement tient cette affaire pour très grave. Une enquête est en cours dans les ministères et, "au besoin, l'affaire sera confiée à la police".

Interrogé par M. Douglas Harkness, conservateur de Calgary Centre, au sujet des destinataires de ces documents, M. Sharp a répondu que les procès-verbaux des séances du cabinet sont distribués à tous les ministres. A l'extérieur de la Chambre, les journalistes lui ont posé la même question à laquelle il a répondu: "Seulement les ministres."

Quant aux procédures en usage dans chacun des ministères, M. Sharp a répondu qu'il ne pouvait parler au nom de tous ses collègues, étant lui-même titulaire d'un ministère. Dans son cas, a-t-il expliqué, il lui arrive de solliciter les avis de ses hauts fonctionnaires sur un document ministériel quand cela lui paraît nécessaire.

Un journaliste a ensuite demandé à M. Sharp si une fuite comme celle-ci ne pourrait pas être l'oeuvre de celui ou ceux qui, dans le Cabinet, seraient en désaccord avec l'idée d'une agence de surveillance des investissements.

"Je ne le crois pas", a répondu le ministre des affaires extérieures. Pour autant qu'il sache, il n'existe pas de document de ce genre.

Voir page 6: Un ministre

Risque d'engorgement dans la Voie maritime

par Urgel Lefebvre

Lundi, à minuit, 245 océaniques se trouvaient à l'intérieur du système de la Voie maritime du Saint-Laurent contre 127 l'an dernier à la période correspondante. Ceci constitue, selon les autorités de l'administration de la Voie maritime, "une situation exceptionnelle" dont tous les usagers ont été mis au courant.

exceptionnelle", mais les chiffres sont éloquentes et à moins d'une période exceptionnelle de beau temps il y aura des embouteillages aux écluses du canal Welland et de Saint-Lambert et grand risque que certains océaniques doivent hiverner dans les glaces de la Voie maritime ou des Grands Lacs.

Autre situation qui, à tout autre temps de l'année, serait des plus encourageantes, mais qui doit être considérée présentement comme fort inquiétante: 71 navires (56 océaniques, 7 navires côtiers et 8 navires d'eau intérieure) se trouvaient hier dans le port de Montréal et sur les 300 navires et plus qui se trouvaient en aval sur le Saint-Laurent, un très grand nombre se dirigeaient sur Montréal.

La situation serait telle dans le port de Montréal que les moyens de transport terrestres (trains et camions) ne suffisent plus à la tâche, que le déchargement va au ralenti et que les navires revenant des Grands Lacs devront peut-être attendre avant de trouver place dans le port pour le déchargement et le rechargement avant de regagner la mer.

D'autres navires présentement dans le port de Montréal se verront peut-être dans l'impossibilité de remonter la voie maritime et devront, pour leur rechargement, compter sur les moyens

Voir page 6: Voie maritime

Regan assuré d'une majorité

HALIFAX, N.-E. (CP) - Le gouvernement libéral de Gerald Regan en Nouvelle-Ecosse s'est assuré hier d'une majorité de deux sièges à l'assemblée législative en remportant un de deux sièges en jeu aux élections partielles qui se déroulaient dans cette province.

Les libéraux ont fait élire leur candidat dans la circonscription de Kings West, qui était représentée depuis 1963 par un conservateur. Ils n'ont pu par contre emporter la victoire dans Queens, représentée par un conservateur depuis 18 ans. Au contraire, les conservateurs

Voir page 6: Regan assuré

La Presse attend la réaction de Cournoyer

par Gisèle Tremblay

Commentant hier l'échec de la médiation dans le conflit de La Presse, l'éditeur et président du journal, M. Pierre Dansereau, a déclaré dans un communiqué qu'il attendait maintenant la réaction du ministre du travail, M. Jean Cournoyer à l'attitude des syndicats.

La Presse, M. Robert Brisebois, a réaffirmé qu'il n'était pas question de faire quoi que ce soit avant que M. Cournoyer ne réagisse à la situation.

Les onze syndicats en lock-out ont fait savoir lundi à la direction du journal qu'ils étaient prêts à négocier en tout temps.

M. Cournoyer a quitté son bureau au début de la semaine pour prendre quelques jours de repos qu'il avait à quelques reprises différés. Il n'a donc pas été possible de le joindre pour connaître ses intentions.

Toutefois, dans l'entourage du ministre, on fait observer que le ministre a tout mis en oeuvre pour tenter, par la médiation, de rapprocher les parties et de régler le différend. On rappelle que les meilleurs spécialistes du ministère

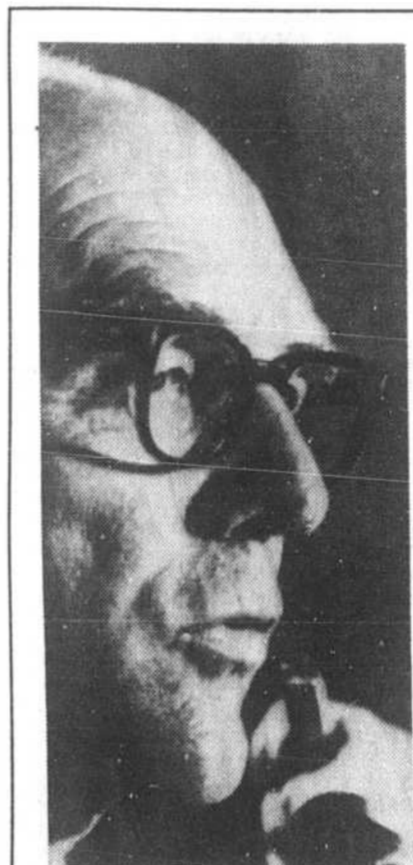
La "boitite" du maire

Le maire Drapeau vient de gagner sa lutte contre les boîtes à journaux qui dépareraient, selon lui, les rues de la ville. Il s'agit maintenant aux boîtes aux lettres de Sa Majesté la Reine du Canada, qui sont encore plus choquantes aux yeux.

On se demande si les boîtes à journaux et aux lettres d'orthographe qui font tant chaud au coeur de notre maire?

Il ne lui restera qu'à adresser leurs vœux par pigeons voyageurs qui, s'ils divulguent les secrets appris à l'hôtel de ville, se feront cloquer le bec.

François BARBEAU



Robert Stanfield

Un tête-à-tête Stanfield-Wagner

par Pierre-L. O'Neill

Le leader national du Parti conservateur, M. Robert Stanfield, toujours à la recherche d'un chef pour son aile québécoise, a eu hier de nouveaux entretiens avec le juge Claude Wagner.

C'est dans le plus grand secret que les deux hommes ont pris le repas dans un club privé de Montréal.

Pour MM. Stanfield et Wagner, il s'agissait du deuxième tête-à-tête dans l'espace d'un mois. Encore la semaine dernière, M. Stanfield reconnaissait s'être entretenu avec M. Wagner sur les possibilités de son retour à la vie politique.

En même temps, M. Stanfield avouait être à la recherche d'une personnalité capable d'assumer le leadership des conservateurs au Québec, "d'une figure prestigieuse qui saurait gagner la confiance des Québécois".

Dimanche prochain à Montréal, M.

Stanfield sera conférencier au dinner-bénéfice du Parti conservateur. Si les discussions d'hier soir avec M. Wagner ont répondu à ses es-

Voir page 6: Tête-à-tête



Claude Wagner

Habilement, Trudeau renvoie dos-à-dos provinces riches et provinces pauvres

OTTAWA (CP) - Le premier ministre du Canada, M. Trudeau, a adopté une attitude si neutre hier à la conférence fédérale-provinciale sur les affaires économiques, louvoyant entre les critiques tant des provinces pauvres que des provinces riches, qu'il s'est attiré des éloges.

Aux provinces pauvres, M. Trudeau a refusé avec fermeté d'augmenter les subventions fédérales. Aux provinces riches, il a refusé de réviser le système de péréquation, comme celles-ci le demandaient.

Les premiers ministres de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, qui contribuent le plus lourdement à la péréquation, avaient demandé une révision du système de répartition de l'assiette fiscale, insistant sur le fait que leurs versements n'avaient pas donné beaucoup de résultats.

M. Trudeau a noté qu'au contraire, le système canadien de péréquation des revenus des gouvernements provinciaux n'avait probablement pas son pareil dans un pays fédéraliste.

C'est la péréquation qui donnait hier le ton à la conférence des ministres.

Les provinces atlantiques, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan ont toutes souligné que le gouvernement fédéral devrait niveler aussi les revenus municipaux, comme les revenus provinciaux, en fondant ses versements aux provinces sur le montant des revenus provinciaux et municipaux.

Un tel partage, leur a répondu M. Trudeau, se traduirait par une hausse annuelle des contributions fédérales de l'ordre de \$170 à \$440 millions, le dernier chiffre tenant compte des revenus municipaux globaux, le premier seulement des impôts scolaires.

Ces frais grossiraient aux dépens des autres programmes fédéraux, a-t-il noté, rappelant que cette année les contributions fédérales aux provinces se chiffraient à plus d'un milliard de dollars, en comparaison de \$546 millions en 1967. Nous avons pu ainsi réduire l'écart qui existait entre la moyenne des revenus par capita dans chaque province, a-t-il dit.

Selon M. Trudeau, le fait qu'il existe des différences d'opinion entre les provinces est une autre raison pour ne pas augmenter les contributions fédérales.

MM. Peter Lougheed, de l'Alberta, et W.A.C. Bennett, de la Colombie-Britannique, n'ont pas été étonnés de la décision fédérale de ne pas modifier le système actuel de subsides, pas plus que M. Allan Blakeney, de la Saskatchewan. Tous trois ont déclaré qu'ils ne s'attendaient pas à une victoire hier. Tandis que M. Blakeney soulignait qu'actuellement les provinces pauvres pouvaient à peine joindre les deux bouts, les premiers ministres de l'Alberta et de l'Ontario cherchaient à obtenir du gouvernement d'Ottawa qu'il repense son programme et s'opposait à toute hausse des subsides, sans pour autant parler de coupures, mais en mettant en doute la validité de tout le système en vigueur.

Selon M. Davis de l'Ontario, la péré-

quation a probablement joué un rôle important dans le ralentissement de l'économie.

M. Lougheed est du même avis. L'Alberta est prête à faire sa part, a-t-il ajouté, mais il faut imposer certaines limites.

Pour M. Bennett, la solution serait de remplacer la péréquation par un revenu annuel minimum garanti.

Quant à M. Bourassa, il a bien accueilli la décision d'Ottawa d'accorder au Québec un ajustement dans le dégrèvement fiscal qui lui est accordé pour l'administration de ses propres régimes de santé, d'hospitalisation et d'éducation post-secondaire.

Ces ajustements étaient rendus nécessaires par les modifications apportées à la loi fiscale, modifications qui auraient résulté en une diminution des revenus québécois.

La question des programmes à frais

partagés a aussi divisé les participants à la conférence fédérale provinciale.

L'agenda: une proposition fédérale de plafonnement des hausses de coûts de ces programmes et l'intention de l'Ontario d'imiter le Québec et d'administrer ses propres programmes, recevant du fédéral une portion plus large de l'assiette fiscale au lieu de payer ces programmes au prorata.

L'Ontario serait intéressé à l'administration de ses régimes d'assurance-maladie, d'assurance-hospitalisation et divers services de bien-être.

Le ministre des finances, M. Edgar Benson, a expliqué au cours d'une conférence de presse pourquoi l'Ontario ne pouvait se retirer de ces programmes à frais partagés. Nous avons offert cette option aux provinces dans le passé et seul le Québec a accepté de se retirer de ces programmes. Maintenant, l'of-

Voir page 6: Trudeau renvoie

Bourassa s'interroge

Faudra-t-il hausser les taxes au Québec?

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA - Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a dit hier, au terme de la seconde et avant-dernière journée de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur les questions économiques, qu'il ne savait pas si le gouvernement québécois sera forcé d'augmenter les taxes devant le refus du gouvernement fédéral d'élar-

gir au profit du Québec, le régime de péréquation qui répartit le revenu du pays entre les provinces riches et les provinces pauvres.

On sait que le gouvernement fédéral verse un milliard de dollars aux provinces au titre de la péréquation, dont plus de \$500 millions au Québec, et que le gouvernement québécois a insisté lundi, à l'ouverture des travaux, sur la nécessité d'inclure, dans le calcul de répartition, les recettes fiscales scolaires - municipales et locales. Si cette demande avait été acceptée, le gouvernement du Québec aurait reçu une somme supplémentaire de l'ordre de \$50 millions.

Dans son intervention, hier après-midi, le premier ministre Trudeau s'est dit prêt à maintenir durant cinq autres années le régime fondamental de péréquation actuellement en vigueur, mais il a précisé, pensant à la réclamation du Québec, "qu'il ne convient pas de trop l'élargir pour le moment".

M. Bourassa a précisé que cette somme n'était pas incluse dans les prévisions budgétaires du Québec et que sa perte n'aurait pas nécessairement pour effet de forcer le gouvernement à hausser les taxes. Il a ajouté qu'avec "un peu d'ingéniosité" il sera peut-être possible d'équilibrer les revenus d'une autre manière.

D'autre part, M. Bourassa s'est dit satisfait de constater que le gouvernement fédéral a consenti à modifier la loi sur les programmes établis et à augmenter

Le Québec étudie les implications du rapport Gray

OTTAWA (Jean-Pierre Bonhomme) - Le premier ministre Bourassa a refusé de commenter le contenu du rapport Gray, hier, affirmant qu'il n'avait pas encore eu le temps d'en prendre connaissance.

M. Bourassa a toutefois déclaré que trois ministères québécois seront chargés d'étudier les conséquences, pour le Québec, du rapport gouvernemental sur la propriété étrangère des entreprises canadiennes et dont le contenu a été révélé en première la semaine dernière dans le magazine torontois Canadian Forum.

Voir page 6: Québec étudie

Voir page 6: Bourassa s'interroge

Multiculturalisme: de sérieuses réserves du Québec

QUÉBEC — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a rendu public hier le texte de la lettre qu'il a fait parvenir le 11 novembre dernier au premier ministre du Canada au sujet du multiculturalisme. En voici le texte intégral.

"Monsieur le premier ministre, Dans une lettre du 7 octobre 1971, vous m'indiquiez votre intention de mettre de l'avant une politique axée sur le multiculturalisme. Vous me communiquez par la même occasion un document constituant une réponse au livre IV du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Ce document énonce les objectifs de la politique en question et décrit les programmes qui doivent être mis en oeuvre par votre gouvernement et ses divers organismes. Cette politique comporte deux aspects: le premier constitue un énoncé de principe définissant le multiculturalisme tel que vous l'entendez, le second concerne l'assistance que vous souhaitez apporter aux groupes ethniques qui, en

manifestent le désir dans le but de promouvoir leur culture.

Les commentaires qui suivent portent sur ces deux aspects.

"Le principe de la politique du multiculturalisme m'oblige à apporter des réserves sérieuses. En effet, la politique de multiculturalisme que, suivant votre expression, 'vous entendez poursuivre', contredit clairement le mandat de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme tel qu'il a été défini par le gouvernement du Canada. Les quarante-trois pages de l'introduction générale, et surtout les articles 81 et 92, permettent de conclure que l'idée-force, qui a guidé l'action de la commission Laurendeau-Duntour, était le principe de l'égalité entre les deux peuples qui ont fondé la Confédération canadienne laquelle devait s'incarner dans une société bilingue et biculturelle, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques et des

mesures à prendre pour sauvegarder cet apport.

"De plus, le document déposé à la Chambre des communes dissocie la culture de la langue. C'est là une assertion qui me paraît discutable pour fonder une politique.

"Il découle de ces remarques que le Québec n'adopte pas, au niveau du principe du multiculturalisme l'approche de votre gouvernement. En effet, cette notion paraît difficilement compatible avec la réalité québécoise où il y a une présence dominante d'une population de langue et de culture françaises, en plus d'une minorité importante de langue et de culture anglaises ainsi que de nombreuses minorités d'autres langues et d'autres cultures. Plus simplement, si le gouvernement fédéral assume des obligations générales vis-à-vis de toutes les cultures qui se rencontrent au Canada, le Québec se doit d'assumer le rôle de premier responsable sur son territoire de la permanence de la langue et de la culture française. Le gouvernement du Québec se

sent donc une responsabilité particulière pour assurer le rayonnement de la culture française dans le contexte nord-américain et il entend continuer de le faire par tous les moyens à sa disposition. Ceci ne signifie pas qu'il puisse y avoir la moindre discrimination envers les autres cultures.

"Quant aux programmes proprement dits décidés en collaboration avec les groupes concernés, le gouvernement du Québec, par son ministère de l'immigration, administre depuis déjà plusieurs années des programmes analogues en subventionnant divers groupes ethniques, y compris des cours de langue. Il me paraît essentiel d'en arriver à un accord afin d'éviter que vos nouveaux programmes fassent double emploi avec les nôtres et pour assurer le respect de la compétence de Québec impliqué dans la plupart des projets que vous annoncez.

"Veuillez croire, monsieur le premier ministre, à l'assurance de ma haute considération."

Questions laissées sans réponse

QUÉBEC (par G.L.) — Des questions sont restées sans réponse à l'Assemblée nationale, hier, concernant le Livre blanc sur la politique de main-d'oeuvre, dont le contenu a été divulgué par Le Devoir.

Le chef d'Unité-Québec, M. Gabriel

Loubier, a demandé: pourquoi le Livre blanc intitulé "Pour une politique québécoise de la main-d'oeuvre", que le gouvernement a en main depuis le 31 mars dernier, n'a-t-il pas encore été publié? Des négociations ont-elles été engagées à ce sujet avec le gouver-

nement fédéral? Quels efforts ont été faits pour obtenir la coopération des agents de l'économie à la conception et à l'application d'une politique québécoise de la main-d'oeuvre?

Le leader parlementaire du Parti québécois, M. Camille Laurin, a posé une autre question capitale: le rapport a-t-il été remis sur les tablettes par décision du ministre ou par décision du cabinet des ministres?

Personne n'était là pour répondre. MM. Bourassa et Castonguay sont à Ottawa pour la conférence sur l'économie; le ministre du travail, M. Jean Cournoyer, prend quelques jours de repos dans un endroit inconnu. Les principaux collaborateurs de ces trois hommes politiques n'étaient également pas disponibles pour faire des commentaires.

Au bureau de M. Cournoyer, l'on a toutefois laissé entendre que le document n'a pas été soumis tel quel au conseil des ministres, le ministre ayant plutôt décidé de l'utiliser comme "document de travail" dans la préparation de conférences sur des sujets précis. Ainsi, l'on réfère à deux conférences de M. Cournoyer, en mai et en juin, et à d'autres qui sont en préparation. L'ensemble de ces prises de position constituera la politique du ministre et, par ricochet, celle du gouvernement. L'on ajoute que la question fait encore l'objet de discussions, et que les résultats en seront dévoilés par étapes plutôt que globalement.

Rappelons que c'est M. Cournoyer lui-même qui, dès son retour au ministère du travail, il y a un an, obtenait le mandat de faire préparer un Livre blanc exhaustif. Cinq ministères y ont participé à un titre ou l'autre, soit le travail, les affaires sociales, l'éducation, la fonction publique, le conseil exécutif, de même que l'Office de planification. Le sous-ministre du travail, M. Robert Sauvé, était assisté des "poids lourds" de la fonction publique, tels MM. Arthur Tremblay, Michel Bélanger, Roch Bolduc, Clau de Morin, Yves Martin, Jacques Brunet, et autres.

Pointe Saint-Charles

La polyvalente est fermée jusqu'à lundi prochain

L'école polyvalente montréalaise Charles Lemoyne, située à Pointe Saint-Charles, a fermé ses portes jusqu'à lundi prochain après que les 1.400 étudiants eurent refusé hier de suivre les nouveaux horaires préparés par la CECM.

Hier matin, au moins une soixantaine de parents ont envahi l'école et se sont unis à certains professeurs pour dissuader les jeunes d'adopter le nouvel horaire imposé par les autorités scolaires. La direction de l'école, selon nos informateurs, a alors décidé de renvoyer tous les jeunes à la maison.

Il n'a pas été possible hier de rejoindre par téléphone les autorités de la région numéro un de la CECM, où est située cette polyvalente. "Tout le monde est en conférence et personne ne peut vous donner d'information" a-t-on répondu. À la CECM elle-même, on ne savait rien de précis et le responsable des relations publiques était à la polyvalente: impossible de le rejoindre.

Des parents ont toutefois déclaré au Devoir que le problème venait d'une baisse notable du nombre d'étudiants par rapport aux prévisions faites l'an dernier. Bien plus, plusieurs autres jeunes auraient quitté l'école depuis le début

de septembre. Finalement, l'école s'est retrouvée avec 5 professeurs de trop (soit un déficit d'environ une centaine d'élèves).

Ce départ de cinq enseignants désorganise évidemment toute l'organisation pédagogique de l'école. La direction de la polyvalente a d'abord refusé de se défaire de ces enseignants et de refaire les horaires de centaines d'étudiants. Le travail aurait alors été fait par deux employés envoyés spécialement par la CECM.

Cette nouvelle organisation pédagogique devait entrer en vigueur hier matin. Elle impliquait pour plusieurs jeunes des changements de classes, de professeurs, etc. Finalement, 3.000 cours-élèves étaient touchés. En moyenne, cela indique que chaque élève avait deux cours affectés.

Ce qui a contribué à mettre le feu aux poudres ce sont les nombreuses erreurs qui se seraient glissées inévitablement dans un tel réaménagement des étudiants ont changé de concentration, de niveau etc. De telles erreurs s'étaient aussi produites au début de l'année et il avait fallu environ un mois et demi pour y mettre fin, affirment les parents.

Non au huis clos

L'Unité civique de Saint-Léonard plaide le droit à l'information

Le comité des citoyens de l'Unité civique de Saint-Léonard a demandé au président de l'enquête sur Saint-Léonard, Me Pierre Bolduc, de ne pas donner suite à la requête de huis clos présentée par les procureurs de l'administration municipale Ouellet-Dizazzo.

Dans une lettre adressée à M. Bolduc, le comité des citoyens écrit qu'il est indispensable que les journalistes assistent aux séances de la commission d'enquête "afin qu'ils puissent continuer par l'information à protéger la liberté de presse et à exercer le droit à l'information pour tous".

"La population en général doute déjà trop de la valeur de ces enquêtes pour encore une fois passer une mesure qui ne fait qu'augmenter ce scepticisme", note le comité des ci-

toyens.

"Et il ajoute: "On entend tellement dire que le peuple doit être bien renseigné qu'en est en droit de se demander pourquoi on semble vouloir restreindre maintenant l'information".

Par ailleurs, le comité des citoyens demande que les séances de la commission d'enquête se tiennent dorénavant en soirée, alors que la plupart des citoyens ont terminé leur journée de travail, et qu'en plus ces séances se déroulent dans la salle de l'hôtel de ville de Saint-Léonard plutôt que dans un édifice du gouvernement provincial situé dans le Vieux-Montréal.

Le comité des citoyens fonde principalement cette seconde requête sur le fait

que l'enquête sur l'administration municipale de Saint-Léonard touche et intéresse d'abord les citoyens de Saint-Léonard.

De plus, le comité des citoyens fait remarquer que "comme cette enquête représente et est en fait une merveilleuse école de formation civique et démocratique, il serait sain que le plus grand nombre possible de citoyens puissent y assister".

Concernant les procureurs engagés à grand frais par les autorités municipales, le comité des citoyens exprime l'avis que la présence de ces avocats ne fait que retarder la marche de la présente enquête et, qu'en plus, ceux qui les ont mandatés ne sont pas ceux qui paieront la facture. Le comité des citoyens

croit que ces avocats engagés pour représenter les intérêts de la ville ne représentent en fait que les membres du conseil municipal et personne d'autre.

Signé par les membres de l'exécutif du comité des citoyens de l'Unité civique de Saint-Léonard, la lettre envoyée à Me Bolduc est de plus contresignée et endossée par cinq personnalités de cette municipalité de la banlieue nord-est de Montréal: M. Jean Avon, président de la commission scolaire de Saint-Léonard; M. Réal Leblond, conseiller municipal et seul membre officiel de l'opposition; M. Fernand Bélanger, curé de la paroisse Sainte-Angele-de-Merci; M. Réal Therrien, éditeur d'un journal local; M. Conrad Voisard, commissaire d'école.

L'aide US à l'étranger ressuscitée au Sénat

WASHINGTON (AFP) — Le sénat a voté à l'unanimité, hier, une résolution autorisant le gouvernement américain à poursuivre son aide à l'étranger jusqu'au 1er décembre prochain.

L'aide étrangère, légalement éliminée lundi à minuit, a donc été ressuscitée après une éclipse de 14 heures environ, mais il lui manque encore l'approbation de la Chambre des représentants.

La Chambre, qui avait déjà approuvé une première résolution d'autorité continue, doit en effet se prononcer une deuxième fois sur le texte adopté par le Sénat, car il diffère du sien — tant sur la durée, qui est limitée à deux semaines, que sur le montant annuel des dépenses affectées à l'aide à l'étranger que le gouvernement doit restreindre et qui se trouve réduit à un peu moins de 2,7 milliards de dollars, soit 900 millions de moins que ce que l'administration Nixon avait demandé.

Chambre de commerce française au Canada

DÉJEUNER-CAUSERIE
Jeudi le 18 novembre à 12h. 30



M. JEAN-PAUL L'ALLIER
Ministre des Communications et de la Fonction Publique pour le Gouvernement du Québec.
Thème de l'exposé: "Échanges Franco-Québécois au niveau de la jeunesse".
Réservations: 866-2797

La planification universitaire

McGill appréhende un excès de dirigisme du gouvernement

par Gilles Provost

Le principal de l'université McGill, M. R. E. Bell, a protesté hier contre la planification universitaire de plus en plus centralisée entre les mains du ministère de l'éducation et il a signalé qu'à ce rythme, les universités n'auront bientôt ni initiative ni originalité.

La planification québécoise a tendance à ne considérer les universités que comme des agences spécialisées dans la formation de la main-d'oeuvre dont la province a besoin, a aussi déclaré M. Bell qui parlait à un dîner de la chambre de commerce.

Le recteur de McGill lisait un texte rédigé partiellement en anglais et partiellement dans un français à peu près incompréhensible. Pour comprendre le texte français, il fallait parfois le retraduire en anglais.

"Je crois que l'avenir de McGill repose sur le fait que McGill demeure essentiellement une université anglophone mais faisant preuve d'une grande facilité d'expression française, d'une loyauté et d'un dévouement à la communauté québécoise ainsi que d'un accueil chaleureux et continu à tous les étudiants francophones" a conclu M. Bell.

Le titre de son allocution était "l'avenir de McGill au Québec" et le conférencier a surtout parlé des difficultés financières de son institution ainsi que du trop grand contrôle de Québec sur les institutions qui perdent ainsi leur originalité.

M. Bell a encore une fois réclame un système de financement universitaire plus équitable, grâce auquel toutes les institutions recevraient une subvention statutaire permettant de fonctionner raisonnablement. En plus de cette subvention, chaque université pourrait recevoir de bourses, des dons divers qui constitueraient en quelque sorte "le glaçage sur le gâteau" et qui feraient la diffé-

rence entre un université ordinaire et une "grande université".

M. Bell a aussi nié que McGill soit le "bestion" de la communauté anglophone québécoise et son rempart contre la disparition. "En fait, a-t-il déclaré, c'est la communauté anglophone qui aide McGill et non McGill qui aide la communauté anglophone."

Après avoir souligné les efforts de son institution pour un meilleur bilinguisme, M. Bell a rappelé que le soutien de la communauté anglophone québécoise ne suffira pas pour décider de l'avenir de McGill. "Afin de conserver la bonne renommée de McGill, nous comptons sur l'appui et l'encouragement de toute la collectivité québécoise, soit anglophone soit francophone. De plus, nous nous appuyons sur l'aide et les rapports avec le monde à l'extérieur du Québec, particulièrement avec les autres provinces du Canada."

Famille décimée dans un incendie

Cinq des six membres d'une famille ont péri hier matin dans un incendie qui a ravagé une maison de deux étages entièrement construite en bois dans la localité de Yamaska-est. Le drame est survenu vers 01h30 dans la nuit alors que toute la famille dormait. La maison est située au numéro 256 dans le rang Grand Chenal, à Yamaska. Les cinq victimes sont Mme Roland Laforest, 42 ans, et ses quatre enfants, Marcel, 8 ans, Sylvain, 6 ans, Denis, 4 ans, et Guy, deux ans et demi. Quant au père, le seul survivant, il a été brûlé au deuxième degré en tentant désespérément de sauver les membres de sa famille.

Le principal de McGill a insisté sur les divers rôles des universités: "En plus d'agir comme formateurs, les universités sont responsables de l'autres fonctions. (sic) Elles agissent comme une des agences principales de la conservation et de la transmission de toute la culture humaine à travers les siècles. Elles enrichissent le mode de vie de plusieurs personnes qui ne gagnent pas leur vie selon le principe de leur expérience universitaire (sic)".

M. Bell a aussi signalé que la recherche universitaire amène les universités à "créer de nouvelles innovations (sic) dans notre société". "En dernier lieu, a-t-il conclu, une université dans une communauté est un des moyens que cette communauté peut communiquer (sic) avec le monde extérieur et si nos universités cessent d'exister, et uniquement pour cette raison, nous serions forcés de les inventer à nouveau."

Vol d'une bague de \$12,000

Un individu non masqué mais armé d'un revolver noir s'est emparé hier matin d'une bague en or, ornée d'un diamant et évaluée à \$12,000. L'attentat a eu lieu dans un corridor d'un édifice commercial situé au 1440 de la rue Towers, dans l'ouest de Montréal. La victime, M. Hornstein, 51 ans, a tenté de désarmer le suspect mais ce dernier a réussi à se dégager pour prendre rapidement la fuite. Deux personnes étaient dans le magasin lors du vol mais aucune d'elles n'a été blessée. Les policiers du poste no 10 enquêtent présentement sur cette affaire.

Utilisez-vous ou pensez-vous acquérir un ordinateur concurrent? Lequel? Honeywell peut vous faire gagner dix pour cent!

Messieurs, Vous m'assurez qu'un ordinateur Honeywell me coûtera 10 p. cent de moins que tout autre matériel concurrent ayant les mêmes possibilités, ou qu'à valeur égale, il aura un rendement supérieur de 10 p. cent. Très intéressant! Veuillez me contacter pour prendre rendez-vous. Envoyer à: Honeywell Information Systems, 800, boul. Dorchester ouest, Montréal 113, Qué.



Qui peut en faire autant?

offre de dix pour cent!

Nom: _____
Compagnie: _____
Téléphone: _____
Adresse: _____ Ville: _____

Honeywell
l'autre compagnie d'ordinateurs

LES ÉDITIONS INTERMONDE
intermonde *Message spécial aux professionnels de la santé*

Afin d'assister les professionnels de la santé, LES ÉDITIONS INTERMONDE mettent gratuitement à la disposition de leurs clients des programmes d'éducation permanente et de formation en cours d'emploi, publiés sous la direction de R. Gagné, Editeur.

Pointez ceux que vous désirez

- Soins des grands malades, des handicapés, des malades chroniques. Consultants: Dr. G. Gingras, Dr M. Dupuis, Me J. Vallières
- Formation des réceptionnistes. Consultant: L'Hon. Juge Jacques Trahan
- Formation en cours d'emploi: aides infirmières, aides infirmières, aides psychiatriques
- Responsabilité professionnelle et hospitalière (mi-nov.)

NOM: _____
ADRESSE: _____
DATE: _____

Signature: _____

Les ouvrages de Éditions Intermonde sont en vente chez votre libraire ou aux ÉDITIONS INTERMONDE, Base postale 252, Succursale Snowdown, MONTREAL 248, Canada

Pendant que se poursuivent les discussions

Les débrayages prennent fin aux Postes

OTTAWA (CP) — Les dirigeants syndicaux des facteurs en grève à travers le pays ont demandé hier à leurs commettants de mettre fin à leurs débrayages pendant que se poursuivent les discussions avec le ministre des postes, M. Jean-Pierre Côté.

M. James Mayes, vice-président national de l'Union des facteurs, a déclaré hier après-midi que les grévistes obéiraient sans doute à leurs leaders pendant au moins une journée afin de voir quelle sera la réaction du ministre.

Hier, environ 700 facteurs ont débrayé: 194 à London, 184 à Windsor, 100 à Toronto et 90 à Halifax. Dans les villes ontariennes, 500 employés des postes ont en outre refusé de traverser les

lignes de piquetage dressées par les facteurs.

Les syndiqués veulent ainsi protester contre la politique d'embauche du ministère qui remplace, les facteurs malades ou en congé par des employés occasionnels, sous-payés et non syndiqués, au lieu de confier ce surcroît de travail à son personnel régulier conformément à la convention collective.

Montréal a jusqu'ici été épargné par les débrayages. Dans un communiqué émis en soirée, l'Union des facteurs du local de Montréal se dit prêt à faire respecter les droits de ses membres "si le ministère des postes persiste dans son attitude intransigeante et incompréhensible".

Une rencontre entre les dirigeants syndicaux et le ministre est prévue pour 11 heures aujourd'hui.

Hier matin, les discussions ont été rompues par les représentants du ministère qui ont déclaré ne pas vouloir négocier tant que les grévistes n'auraient pas repris le travail.

A l'origine du conflit, il y a la décision d'un arbitre qui a donné raison, le 15 octobre, à trois facteurs qui sou-

naient qu'ils auraient dû accomplir la tâche que le ministre avait confiée à des employés occasionnels.

Le syndicat maintient que le jugement doit être appliqué à l'ensemble des facteurs qui devraient être les premiers à être sollicités lorsqu'il y a un surcroît de travail.

Aux Communes, hier, M. Côté a déclaré que le ministre dédommagera

Suite à la page 6

Branle-bas à la RAQ Sera-t-il difficile d'acheter de l'alcool?

par Clément Trudel

Les magasins de la Régie des alcools du Québec (RAQ) fonctionnent actuellement avec 300 employés de moins qu'à l'ordinaire, dans la région de Montréal. Il ne serait donc pas étonnant que les clients aient à souffrir des délais considérables avant les Fêtes. C'est l'avertissement lancé hier par les dirigeants du Syndicat des fonctionnaires et ouvriers de la Régie, affilié à la CSN.

Les syndiqués de la Régie ont fait la grève en 1964 et en 1968 et se plaignent toujours, selon le président du syndicat, M. Ronald Asselin, de l'entêtement des responsables du personnel à la RAQ qui ne semblent pas se soucier de la détérioration des conditions de travail.

Le syndicat donne les exemples suivants: un employé sur quatre, à la Régie, est un cadre; de plus, une centaine d'employés sont d'éternels "temporaires" que l'on congédie et reembauche à la fin de la période d'essai (six mois); après 16 séances de négociation tenues depuis le 27 mai 1971, il n'y a qu'une clause sur laquelle un accord soit intervenu (la convention comporte 54 clauses); les commis de magasin doivent maintenant se partager entre le guichet et le "collage" des étiquettes, travail auparavant confié à une équipe spéciale; le "patronage" persiste à la RAQ où de nombreux camions de livraison sont actuellement "cloqués au mur" tandis que se multiplient des contrats à des firmes amies des administrateurs; la commission Thinel avait pris connaissance du traitement privilégié donné à certains hauts placés de la Régie qui se prévalaient de voitures privées avec chauffeurs aux frais de la princesse (cet état de choses perdurerait mais

plus discrètement, maintenant que la dénonciation en a été faite).

Il n'est pas encore question de grève, précise M. Asselin, puisque la conciliation n'a pas encore été demandée mais une consultation est en cours dans les divers secteurs du syndicat et des moyens de pression pourraient être mis en route sous peu pour forcer la RAQ à respecter ses responsabilités d'employeur, disent les porte-parole syndicaux.

Tandis que la commission Thinel recommandait que la RAQ ait les pouvoirs de négocier sa propre convention collective (cette entreprise a fait des profits de plus de \$100 millions l'an dernier), le syndicat se plaint d'une situation de fait: la compagnie ne semble pas intéressée à améliorer la compétence de ses employés, ce qui rend inutiles les cours offerts à ceux des employés qui se qualifiaient pour conseiller les clients sur leur choix de vins, par exemple dans la pratique, il s'agit de ne pas faire mousser une marque plus que l'autre.

Le contrat de travail est venu à échéance à la fin de mars, à la RAQ. Le syndicat dit avoir encouru des frais énormes pour des griefs ou arbitrages qui ont mené à peu de changements dans l'attitude patronale. La dernière sentence arbitrale, rendue le 14 octobre 1971, donne raison à un employé contre un contremaître qui avait fait un travail outrepassant sa juridiction; l'arbitrage a coûté \$377,50 au syndicat et l'arbitre Paul Imbeau accorde \$0.40 de compensation au syndicat.

La RAQ a 2100 employés syndiqués et 700 cadres. Pour les syndiqués, le sommet du traitement hebdomadaire se situe autour de \$125. Un surnuméraire peut gagner

Suite à la page 6

Le français au travail

L'Office de la langue jouera un rôle auprès de l'industrie

par François Barbeau

L'Office de la langue française exercera dorénavant un rôle d'intervention directe auprès de l'industrie, pour implanter le français dans les entreprises du Québec.

Le ministre des affaires culturelles, M. François Cloutier, qui expliquait hier la nouvelle orientation de l'OLF à l'inauguration des nouveaux locaux de l'Office à Montréal, a insisté sur le fait que le processus de francisation au Québec était déjà engagé et qu'il était irréversible.

L'Office de la langue française avait, jusqu'à maintenant, porté ses efforts vers des travaux de linguistique. Sa nouvelle orientation vers l'intervention au sein des industries se fera à partir des nouveaux locaux de Montréal, les effectifs du bureau de Québec poursuivant leurs travaux de terminologie.

L'équipe d'intervention de l'OLF est constituée de représentants de l'industrie (Hydro-Québec, CN, Alcan, CIL, Banque du Canada), de représentants de

syndicats (CSN, FTQ), de représentants des ministères du travail, de l'industrie et du commerce, de la fonction publique, ainsi que de deux membres de l'Office.

Comme première étape de son travail, des négociations seront entreprises avec des entreprises pour faire reconnaître l'usage du français langue de travail.

Il faut adopter une position réaliste dans ce travail de francisation, a souligné M. Cloutier, et ne pas finir par s'enfermer dans un ghetto linguistique et culturel.

Quand et si les propositions de l'OLF sont acceptées par l'entreprise en question, des membres de l'équipe d'intervention et des représentants de l'entreprise analyseront ensemble la situation globale pour ensuite décider des améliorations à apporter.

Le personnel de l'OLF se transformera ensuite en personnel d'animation et aidera l'entreprise à mettre au point sa documentation, à corriger son affichage, lui fournir les termes techniques nécessaires.

L'animateur travaillera avec les syndicats et avec le personnel de l'entreprise à tous les niveaux dans l'application des mesures correctives appropriées pour améliorer le français parlé.

Plusieurs entreprises du Québec ont déjà accepté les services de l'OLF, dont la compagnie Générale Électrique du Canada, Canada Packers, British Petroleum, Domet.

Pour réaliser ces travaux, l'OLF bénéficiera cette année d'un budget d'un million 368 mille dollars auquel viendra se greffer un montant additionnel d'un demi-million, subvention de l'Office franco-québécois.

aujourd'hui

De 10h30 à 16 heures, au Centre sportif de l'université de Montréal, les finissants de la faculté de sciences rencontrent des représentants de plusieurs grandes compagnies afin de recevoir de l'information sur les possibilités d'emploi.

A 12h30, à l'hôtel Windsor, déjeuner de la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise au Canada en l'honneur de la mission commerciale belge à Montréal.

A 12h30 au salon Or du Ritz-Carlton, M. Maurice Saint-Pierre, directeur général de la Sûreté du Québec, traite du crime organisé devant le Club Saint-Laurent-Kiwani.

A 17 heures, à l'école polyvalente Daniel Johnson, à Pointe-aux-Trembles, lancement d'une série de fiches et de diapositives consacrées aux aspects écologiques des saisons au Québec par le professeur Raymond Gervais.

De 17h 19h, aux Éditions Aquila, 5257 est Jean-Talon, lancement d'un ouvrage de M. Gilbert Tarrab intitulé "Mythes et symboles en dynamique de groupe".

A 17 heures, aux Éditions du Jour, lancement de "Quand les vautours..." de Suzanne Bernard.

A 19 heures, au 3765 Jean-Talon est, le Parti Québécois-Ollier organise le vernissage des tableaux de Rita Consigny-Gingras.

DES VACANCES AU SOLEIL

Pour vos réservations de voitures, appartements ou villa, écrivez en GUADELOUPE.

CABBES Entreprise de location

No. 15 Résidence Dugazon

Abymes GUADELOUPE (F.W.I.)

Télé: 822405

Appartement meublé

à partir de \$20.00

Location de voitures

à partir de \$7.00

HANSA

LANGUAGE CENTRE

Espagnol - Allemand

Français - Anglais

Groupes 3-5 élèves

2 mois à compter de \$80.

843-5115

418 est, Sherbrooke

(près métro Sherbrooke)

WILLIAM G. MORRIS, avocat

1245 ouest, rue Sherbrooke
Montréal 109, Qué.

Suite 1265
Tél.: 845-2241.

Désaccord du jury au procès de Raymond Lemieux sur l'émeute de Saint-Léonard

Plus de deux ans après la manifestation de Saint-Léonard contre le bill 63 et vingt-quatre heures après que la cause eut été remise entre leurs mains par le juge Antonio Lamer, douze jurés des Assises sont revenus en cour, hier après-midi, pour déclarer qu'ils ne pouvaient en venir à un verdict unanime sur la culpabilité de l'ex-président de la Ligue pour l'intégration scolaire, M. Raymond Lemieux.

Ce dernier, qui avait subi son procès, au cours des trois dernières semaines, sous l'accusation unique d'avoir participé à une émeute, a souligné, peu après, que "l'indécision" du jury constituait une victoire pour le droit à la manifestation, dans la province de Québec.

"Et, ajouta-t-il, on n'a tout simplement pas pu trouver douze Québécois qui ont pu unanimement nous reprocher le geste que nous avons posé, ce soir-là, et qui n'a abouti à l'affrontement que l'on sait uniquement parce qu'une faction adverse nous a barré la route".

M. Lemieux, faisant un parallèle avec la manifestation récente contre La Presse, a souligné qu'à Saint-Léonard également, on avait voulu empêcher l'expression du sentiment populaire en interdisant littéralement la marche et en voulant imposer un traie qui ne convenait aucunement aux buts des organisateurs.

Pendant les longues heures où on a attendu le verdict, à la division des Assises de Longueuil, les jurés sont revenus à trois reprises en cour pour poser des questions qui, invariablement, tournaient autour du même point précis.

Hier midi, lorsqu'ils revinrent pour la dernière fois, ils demandèrent donc une autre fois si la culpabilité de Lemieux pouvait être établie, même s'il ne savait pas, avant la manifestation, que violence il y aurait.

Et la réponse du juge, à ce moment-là, fut presque ouvertement affirmative. Dix minutes plus tard, toutefois, le désaccord, déjà apparent depuis la veille, était publiquement annoncé.

A ce moment-là, le tribunal ne put que faire remarquer aux douze hommes que personne ne pourrait les blâmer d'avoir fait un effort honnête pour s'entendre, tout en jugeant selon leur conscience.

"Et mieux vaut, termina-t-il, un désaccord qu'un mauvais verdict".

Quant au procureur de l'accusé, Me Claude Lebeau, il avait souligné dans sa plaidoirie le rôle pacifique de Lemieux, au cours de la manifestation du 10 septembre 1969, et soutenu notamment que ce qui s'était passé rue Jean-Talon, ce soir-là, était de la "petite bière" à côté du ralliement monstre convoqué par Honoré Mercier au lendemain de la

mort de Louis Riël, alors que l'on s'était battu avec acharnement à coups de fleurdelysés et d'Union Jack, au Champ-de-Mars, aux accents discordants de la "Marseillaise" et du "God Save the King".

Il nota également que certains politiciens qui jouent aujourd'hui les "pères tranquilles" avaient déjà été de certaines manifestations également fort mouvementées contre la conscription.

Puis, à la fin, il s'en était pris aux "racines" de ce mouvement de protestation populaire en demandant soucieusement aux douze hommes fort attentifs: "Et puis, avez-vous déjà entendu dire que les résidents de la Sicile, par exemple, avaient déjà eu à descendre dans la rue pour que leurs enfants puissent recevoir leur instruction en italien, à l'école."

Un médecin de 56 ans, le Dr Robert Favreau, spécialiste en gynécologie, a été condamné à \$3,000 d'amende par le juge Droin, pour avoir obtenu frauduleusement diverses sommes de quinze clients, en sus des sommes qui lui étaient régulièrement versées par l'assurance-maladie.

Dans tous les cas, le procureur de la Couronne, Me John Ferrara, a fait remarquer au tribunal que c'étaient les clients eux-mêmes du spécialiste qui s'étaient plaints de ses exigences.

Il leur aurait demandé des versements additionnels pour compenser, disait-il l'écart entre ses propres tarifs et ceux qui étaient fixés par la région provinciale de l'assurance-maladie.

C'est le premier cas du genre à être instruit devant les tribunaux.

les tribunaux

Michèle Gauthier: mort naturelle

Le coroner Laurin Lapointe a déclaré hier que la mort de Mme Michèle Gauthier, au cours de la manifestation du 29 octobre, avait été "naturelle", comme il l'avait laissé entendre lors de l'enquête quelque peu mouvementée de la semaine précédente.

Ces causes, naturelles, avaient déjà été précisées par le Dr André Brosseau, pathologiste à l'Institut de médecine légal. Elles sont, notamment, un collapsus cardiaque, de l'emphysème médiastinal, de l'emphysème interstitiel (rupture alvéolaire vraisemblable) et une bronchite asthmatique.

Sur les faits révélés à l'enquête tenue devant lui, Me Lapointe commente: "La preuve démontre que, dans la soirée du 29 octobre dernier, Mme Gauthier, qui prenait part à une manifestation, au-

rait subi une violente crise d'asthme, soit à la suite d'une émotion ou d'une fuite hâtive au sein d'une foule que la police tentait de disperser.

"Conduite par des compagnons à l'hôpital de la Miséricorde, un médecin de cette institution constata le décès. Cependant, pour plus de sûreté, il ordonna le transport immédiat de Mme Gauthier à l'hôpital St-Luc, à quelques pas de là, où des tentatives de ressuscitation, durant 1h30, ne donnèrent aucun résultat."

Le coroner, ayant rappelé que Mme Gauthier était asthmatique, depuis de nombreuses années, et avait dû être hospitalisée à plusieurs reprises, termina en disant que, dans les circonstances, il ne pouvait que conclure à une mort naturelle.

Paul Rose est à nouveau expulsé

Parce qu'il exigeait d'avoir la transcription des notes sténographiques prises quelques heures plus tôt pour procéder au contre-interrogatoire d'un témoin, ou d'avoir sur place la sténographe qui les avait consignées, Paul Rose a été une fois de plus expulsé de la salle d'audience, hier après-midi, par le juge Fernand Legault.

Le tribunal avait précédemment expliqué qu'il fallait quelque cinq ou six heures pour que la transcription puisse être faite. Mais le prévenu n'en continua pas moins à insister, pendant que le procureur de la Couronne, Me Jean-Guy Boilard, intervenait dans le débat en le qualifiant d'accusé-interrogateur.

Lui-même devait cependant riposter en parlant d'avocat-accusateur.

Par la suite, le tribunal souligna que l'inculpé choisissait toujours, pour se faire expulser, le moment où il avait "foulé" dans la cour.

Un dénombrement sommaire, effectué par le conseiller juridique du prévenu, Me Jean-Serge Masse, devait cependant démontrer qu'il n'y avait dans la salle d'audience, à ce moment-là, que treize personnes dont huit policiers.

Au cours de la journée, par ailleurs, on n'est parvenu qu'à faire entendre une dizaine de témoins sur un seul des communiqués du FLQ.

Il s'agit du tout premier qui annonçait l'enlèvement de M. Pierre Laporte.

Au cours des divers témoignages, on devait apprendre que le ministre de la justice, Me Jérôme Choquette, avait donné ordre que ce document ne soit remis qu'à des agents de la Sûreté du Québec et que des policiers municipaux avaient vainement tenté de l'obtenir, quelques minutes après qu'il eut été trouvé, à la station de métro Peel.

De son côté, Rose voulut savoir pourquoi on avait expédié ce document plutôt "chaud" à Ottawa, pour expertise, alors que l'on a à Montréal tous les laboratoires imaginables et tous les experts voulus pour effectuer les mêmes recherches.

On lui a alors répondu que la raison en est que les quartiers-généraux de la Gendarmerie Royale, dans la capitale fédérale, possèdent le plus grand nombre de fiches de comparaison pour tenter de retracer par ses empreintes digitales l'auteur ou le livreur d'un document.

Une affaire de rosée matinale

Est-ce qu'il est possible que le métal d'une voiture ne soit pas couvert de rosée, à 5h, le matin, alors que l'humidité est d'environ 98 pour cent et que la voiture se trouve près d'un lac, dans les Laurentides?

C'est la dernière question qui a été posée à la dernière séance du procès de Claude Morency, hier après-midi, devant le juge Guy Mathieu.

Les témoignages sont maintenant terminés, et lorsque les jurés reviendront en cour, vendredi, ce sera uniquement pour entendre les plaidoiries et les remarques du tribunal.

Quant à la photo, elle montre la voiture de l'accusé, près du chalet où il a été appréhendé, à Prévest.

Selon ses dires, il ne serait arrivé à cet endroit qu'à 10h30.

Selon les prétentions de la police, la photo aurait été prise à 5h30 le même jour.

Le tout n'a que peu d'importance sur les faits de la cause elle-même, mais elle pourrait en avoir sur la crédibilité à accorder à la version du prévenu.

C'est donc pourquoi Me Robert Lemieux, le procureur du prévenu, a fait entendre l'expert-photographe Antoine Deslats pour établir, entre autres choses, qu'on ne voyait aucune trace de rosée sur l'auto, sur la photo.

Lui-même propriétaire d'un chalet dans le Nord, le photographe a fait remarquer que, selon sa propre expérience, il y a toujours de la rosée, à 5h, dans cette région.

Contre-interrogé par Me Patrick Farldeau, le procureur de la Couronne, il a cependant convenu que la photo avait pu être prise à n'importe quelle heure.

Poursuite rejetée

La Cour supérieure a rejeté une poursuite en dommages de \$242,000 intentée contre la ville de Laval et deux de ses policiers par un homme qui, en 1967, avait été tiré aux oras et aux jambes par les policiers en cause.

Le juge Paul Carignan a dit que l'inspecteur-détective Armand Morin et le détective David Aubé avaient eu raison d'ouvrir le feu sur le plaignant Leonardo Paccione, et son compagnon Francesco Fuoco, alors qu'ils sortaient d'un bureau d'émission des plaques d'immatriculation, à trois heures du matin.

Débutant demain
au Reine Elizabeth
(salle St-Charles)

EXPOSITION ET VENTE

de 200 peintures à l'huile originales

Présenté par:

50 ARTISTES CANADIENS ET EUROPÉENS

- 3e exposition de ce groupe à Montréal
- Vaste choix de sujets classiques et modernes
- Encadrements tout style en bois sculpté
- Prix incomparables - seul ce groupe peut se permettre de l'offrir
- Entrée libre. Catalogue gratuit.

Ouvert sans interruption de 10:00 a.m. à 10:00 p.m.
durant 4 jours seulement
le jeudi 18, vendredi 19, samedi 20 et
dimanche 21 novembre 1971.



VIENT DE PARAITRE...

AUX ÉDITIONS DU JOUR ET AUX ÉDITIONS ROBERT LAFFONT

SEPT MINUTES

par IRVING WALLACE

- Autour d'un procès passionnant, d'une enquête aux rebondissement constants, Irving Wallace évoque le combat acharné qui oppose, en Amérique comme en Europe, partisans de la liberté sous toutes ses formes et défenseurs de la censure.
- Un grand best-seller international.

En vente partout au prix de \$8.50 - distribuée par le Service des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8325. (si la ligne est occupée: 2228)



éditorial

Deux gestes heureux

Au double titre de ministre des Affaires culturelles et de ministre de l'Immigration, M. François Cloutier vient de redorer son blason. D'une part, il vient de fixer enfin à l'Office de la langue française des objectifs précis et concrets; d'autre part, il s'est inscrit en faux contre la thèse fédérale du multiculturalisme.

L'Office de la langue française a eu tendance jusqu'à maintenant à fligner d'inéprouvables et stériles lexicques. Certes, les spécialistes y trouvaient la fine fleur de la plus pure définition et les plus déliées des acceptions de chacun des vocables, mais, pendant ce temps, notre langue parlée s'enlisait, le milieu de travail s'anglicisait irrésistiblement, notre peuple se satisfaisait d'un vocabulaire usuel de trois cents mots. L'élitisme, là comme ailleurs, fournissait d'indélicables jouissances à une poignée de chercheurs, mais rien n'incitait la masse à enrichir son vocabulaire ou à resserrer les maxillaires. En poursuivant dans la même veine, le Québec aurait fini par parler anglais tout en possédant une gamme complète de lexicques fort soignés.

Le ministre Cloutier estime, fort pudiquement, qu'il fallait commencer ainsi. Peut-être, mais il fallait surtout passer le plus tôt possible à des étapes plus concrètes. M. Cloutier frappe donc juste quand il assigne au bureau montréalais qu'organise l'Office de la langue française la "fonction prioritaire d'implanter le français". Le projet s'articule de façon fort valable: l'industrie, le syndicalisme, différents ministères et l'OLF collaborent de près à l'élaboration de programmes spécialisés. Au cours d'une première étape, des négociations mettent en présence la haute direction d'une entreprise et des membres d'une équipe d'intervention. Ces rencontres permettent une vue d'ensemble de la situation et la détermination d'objectifs et de moyens d'action. Comme on reste au niveau de l'entreprise, on ne risque guère de disséquer des virgules; on doit, nécessairement, déboucher sur l'utilisation concrète de certains mots, sur la création de nouvelles formules, sur la généralisation de l'usage du français dans le milieu de travail, sur des cours aux cadres anglophones.

M. Cloutier a raison de signaler que ce genre de collaboration entre l'industrie, le syndicalisme et le gouvernement est nouveau. Il aurait pu ajouter que ce réalisme est diablement tardif. Et les retards sont d'autant moins admissibles que le bill 63 devait valoir au Québec des mesures concrètes quant à l'usage du français. On avait même, à l'époque, majoré d'un million les ressources de l'Office de la langue française, mais la fabrication des lexicques n'avait pas réussi à éponger ce cadeau inattendu et on ne trouvait pas au ministère des Affaires culturelles suffisamment de projets pour dépenser la

somme! Dieu merci, on a enfin réussi à mettre au point un projet à la fois utile et ambitieux.

Il serait éminemment souhaitable que l'Office de la langue française réussisse au plus tôt la jonction avec le ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives. Depuis que divers ministères se sont partagé les attributions et les dépouilles du Secrétariat de la province, c'est, en effet, au ministère que dirige M. Tetley qu'il faut s'adresser pour incorporer ou modifier les raisons sociales des compagnies. Pas besoin de gloser longtemps sur l'inféctée prolifération des raisons sociales plus bâtarde les unes que les autres. Au cœur même de notre Gazette officielle, on accepte encore sans mot dire des "St-Régis Lumber" ou des "Lachine Body Shop" qui contribuent, autant et plus que notre langue parlée, à donner des hormones mâles à notre français. L'inscription d'une nouvelle raison sociale dans la Gazette officielle coûte \$20 et des lettres patentes supplémentaires modifiant la raison sociale de la compagnie coûtent environ \$50. Faut-il que l'Etat persiste à percevoir des sommes aussi minimes quand une cause plus importante est en jeu? L'Etat ne peut-il pas, pour une période déterminée à l'avance, offrir aux entreprises prêtes à se franciser le visage des services d'un linguiste et la gratuité de la "rénovation faciale"? Si Paris et Londres peuvent se retrouver au sein du Marché commun, on ne voit pas pourquoi MM. Cloutier et Tetley ne concluraient pas un accord...

Le ministre de l'Immigration n'a pas voulu le céder en quoi que ce soit au ministre des Affaires culturelles. M. Cloutier, ministre de l'Immigration, a donc affirmé, devant un auditoire quelque peu rebelle, que la politique de multiculturalisme "appelait certaines réserves de la part du gouvernement (québécois) dans la mesure où elle ne paraît pas correspondre à la réalité québécoise et qu'elle s'éloigne des prises de position antérieures à propos du biculturalisme". En d'autres termes, on dirait: "En autant que vous avez tort, vous avez tort... Mais, de la part du gouvernement Bourassa, il ne faut pas en demander davantage.

Le ministre d'Etat responsable de la citoyenneté, M. Martin O'Connell, qui a sans doute lu le rapport Laurendeau-Dunton dans une édition expurgée, estime pour sa part que le multiculturalisme respecte intégralement les vues de la commission d'enquête. Pourtant, dès le deuxième paragraphe de son volume consacré à "l'apport culturel des autres groupes ethniques", la commission Laurendeau-Dunton écrivait: "Si le mandat traite des questions relatives aux autres groupes ethniques, c'est par le biais du problème fondamental posé par le bilinguisme et le biculturalisme, dont elles sont insépa-

rables, et dans le contexte de la coexistence des deux communautés principales, l'anglophone et la francophone". Pour ceux qui douteraient encore, la commission ajoutera plus loin (par. 6): "L'immigrant doit, en particulier, savoir que le pays reconnaît deux langues officielles et qu'il a deux cultures principales, auxquelles correspondent deux sociétés, l'anglophone et la francophone. Ces deux sociétés forment deux communautés distinctes à l'intérieur du grand tout canadien."

C'est dans ce cadre qu'il faut situer les différentes recommandations par lesquelles la commission entend promouvoir les autres cultures au pays: elles méritent, à coup sûr, le respect et l'encouragement, mais il demeure entendu que les principales cultures et surtout les cultures officielles sont, pour reprendre la terminologie de la commission, la francophone et l'anglophone. A condition que ce cadre soit respecté, diverses mesures d'encouragement se déploient. Ainsi, disent les commissaires, "nous recommandons que, là où les effectifs le justifient, les écoles secondaires publiques offrent un enseignement plus poussé des langues autres que l'anglais et le français, ainsi que des civilisations qui s'y rattachent, et un choix plus grand d'options."

Même en matière de radio et de télévision, secteur où les recommandations de la commission attirent fréquemment l'attention, le cadre demeure, constamment et fort clairement, celui du bilinguisme et du biculturalisme: "534. Nous avons adopté deux principes en matière de radiodiffusion et de télévision en d'autres langues. En premier lieu, on doit envisager la position des autres groupes ethniques dans le cadre plus large du bilinguisme officiel". Cette précaution nuance fortement la recommandation par laquelle la commission souhaite que "le CRTC supprime les restrictions relatives aux émissions privées en d'autres langues que l'anglais et le français, sauf celles qui ont trait aux obligations administratives et civiles des détenteurs de permis ou qui s'appliquent également aux programmes en langues anglaise et française" (par. 538).

M. François Cloutier a donc à peine besoin de porter ses gants blancs protocolaires et pompeux avant de débouter les prétentions fédérales. Le rapport Laurendeau-Dunton est suffisamment clair aux yeux de qui veut le lire.

M. Cloutier a déjà à son actif quelques regrettables accords portant tantôt sur le rôle québécois au sein de l'Agence de coopération créée par les pays francophones, tantôt sur l'intégration de fonctionnaires québécois aux bureaux d'immigration du fédéral à l'étranger. Il est heureux qu'il soit parvenu, par d'heureuses initiatives à propos du français et du multiculturalisme, à ramener son bilan au pair.

Laurent LAPLANTE



— Encore un règlement de fou

lettres au DEVOIR

L'admission des femmes dans un lieu public

Le 4 novembre, 15 femmes ont été traduites en justice. On ne les accuse pas d'avoir consommé la draft offerte par une partie de la clientèle masculine des tavernes Tremblay et Terrapin de Longueuil.

Bizarrement, on les accuse plutôt d'avoir "troublé la paix en criant et en chantant à la taverne Tremblay puis..." d'avoir illégalement, sans cause légitime, pénétré à l'intérieur de la taverne Terrapin en troublant de quelques manières les personnes qui s'y trouvaient et en refusant de sortir lorsque requis de le faire".

Le premier chef d'accusation (porté en vertu de l'article 160 du code criminel) a été inventé de toute pièce par la police de Longueuil et le second (porté en vertu de l'article 323-S du code municipal de Longueuil), menacé d'ultravires, ne fut encore jamais appliqué. Ceci revient à dire que la Police de Longueuil fait comparaître en cours ces femmes, sous n'importe quel chef d'accusation, — mensonger ou déniché dans un recoin obscur (1924) du Vieux Code Municipal de Longueuil —, dans le seul but de faire pénaliser par notre système judiciaire, une revendication pacifiste dont la signification lui échappe.

Revenant sur le désir de prendre une draft à la taverne est aussi légitime pour les femmes que pour les hommes, et attestant par leur conduite irréprochable qu'elles savent s'y tenir aussi bien qu'eux, ces femmes contrairement de fait une autre loi qui interdit aux taverniers de leur servir à boire. Made in Québec, just for Québec, c'est l'article 16 de la loi de la Régie des Alcools dont nous devons sembler-il, encore à nous souvenir:

"Nulle personne du sexe féminin ne doit être admise dans une taverne lorsqu'elle est ouverte au public sauf l'épouse du propriétaire lorsqu'elle travaille." (article

16 de la loi de la R.A.Q.)
"Hormis le fait évident que le "public" soit ici assimilé aux hommes, il ressort assez clairement de la lecture de l'article 16, que les "personnes du sexe féminin" sont pour leur part assimilées aux espèces inférieures dépourvues de raison; aussi la loi ne prévoit-elle pas de sanction pour les punir advenant leur entrée à la taverne.

C'est au propriétaire (celui là même qui est admis, à l'exclusion des femmes et d'une majorité d'autres citoyens, à constituer des jurys qui représentent à peine 20% de notre population) qu'incombe la responsabilité de la présence féminine dans son établissement, laquelle présence est considérée, en droit et en fait, comme une intrusion.

Le printemps dernier, la Commission Thinel présentait à l'Assemblée Nationale son rapport proposant justement une refonte de la loi de la R.A.Q. N'était-ce pas l'occasion rêvée pour les femmes de contester un article déshonorant pour les gens du Québec, qui s'osent de l'un ou l'autre sexe? Le rapport toutefois laissait non abrogé l'article 16, et le ministre Choquette plutôt que de demander son amendement, proposait la création éventuelle de brasseries où ces dames pourraient un jour, loin des tavernes, savourer les délices de la bière en fait.

Voici les raisons invoquées par le ministère de la Justice pour justifier le maintien de l'article 16:

"Le législateur a décidé de réserver l'accès des tavernes aux hommes exclusivement, parce que, dit-on, on y rencontre une certaine catégorie d'hommes qui ne fréquentent pas les bars ou les brasseries pour des raisons particulières" (lettre adressée à une femme de la Rive Sud)

La nouvelle loi fut donc passée à la vapeur car il fallait, et de toute urgence, avant que ne se termine la session parlementaire, en voter une autre concernant l'augmentation des salaires des députés. Pas un seul d'entre eux n'a osé s'élever contre cette niaiserie qu'est la taverne quand on la considère comme une cachette du sexe fort contre le sexe faible. Tous ont pensé et continué de faire croire à la population que les Québécois sont des caves pas civilisés alors que seulement deux taverniers ont cru que les revendications féminines étaient une insulte faite à leur personne ou à leur commerce.

Les clients pour leur part étaient souvent surpris, souvent sceptiques et très souvent joyeux devant l'entrée des femmes dans le "repaire du vice". Les défenseurs des droits de la femme brillent.

(Faut-il relever l'objection stupide de Jean-Jacques Bertrand contre l'appellation "Brasserie", irrespectueuse, car selon lui, elle laisse entendre que les femmes consomment la bière en plus grande quantité que les hommes?) autant par leur absence au parlement que les femmes elles-mêmes (seule, ministre de la chasse et de la pêche, Madame Claire Kirkland-Casgrain, ne peut s'identifier à l'Assemblée autrement qu'en jouant les proxénètes).

En conclusion, la taverne dont l'existence tient à une loi contre-disant la Déclaration des droits de l'homme, qui interdit toute discrimination entre les sexes, continuera d'exister au Québec. Est-ce que les femmes devront attendre le prochain rapport Thinel (mais elles seront vieilles alors et Thinel sera mort) pour demander leur admission inconditionnelle dans un lieu public?

Genevieve BISSEAU
Chaucau FERRON
Longueuil, le 12 novembre 1971

Oui, notre métro est un métro en or

par Roland LORRAIN

Notre métro est en or, c'est bien connu, mais il a beaucoup de petits défauts qui irritent ses usagers. Par exemple, dès la porte d'entrée de plusieurs stations vous serez rejetés dehors par un abominable courant d'air, si vous avez d'abord réussi, parce que vous êtes jeunes ou encore en pleine force, à ouvrir cette porte retenue par succion. Félicitez-vous si, dans le brutal recul, votre chapeau n'a pas été emporté dans la rue voisine. Quant à vos cheveux, si votre tête est nue, ils s'enfuient en rafales, sauf si vous les avez fait raser pour jouer, en lançant une nouvelle mode, leur gloire aux Beatles, ou si vous sortez de chez une coiffeuse qui vous a fait d'un coup de ciseau cémenté ou une inébranlable tour.

Vous revenez, furieux, à l'assaut de la porte. Des gens expérimentés la passent, sous vos yeux, comme on passe un sommet de montagne dans la tempête, en fonçant ou en freinant selon que le sens du courant d'air, ce jour-là, les aspire ou les repousse. Peut-être, avant de lutter vous-même, aurez-vous d'abord eu pitié d'une vieille femme qui échoue à ouvrir la porte ou hésite à s'abandonner au catapultage, ou d'un enfant qui prend la chose comme un jeu au-dessus de ses forces.

Ça y est, vous êtes trois, sauveur et naufragés, à avoir réussi ensemble à pénétrer dans la vaste

bouche de la station Sherbrooke. Mais vous luttez encore pour n'être pas précipités dans l'escalier roulant ou éloignés de lui comme papiers au vent. "Ce courant d'air est indispensable à la ventilation", vous dira l'employé interrogé. — "Ce sera donc toujours ainsi?" — "Oui." Et il est fier. Pourtant vous n'avez jamais rien vu de tel dans les métros de Paris, de New York, de Londres, de Buenos-Aires, et vous doutez que cela existe dans celui de Moscou ou d'ailleurs. Notre métro serait-il le plus beau et le plus absurde du monde?

En tout cas vous voudriez, maintenant, vous élever dans l'escalier roulant pour rattraper votre retard en doublant votre vitesse de celle de la mécanique. En vain. Les gens s'y installent deux à deux, côte à côte. Impossible de passer à moins de créer une commotion en multipliant les excuses à chaque marche conquise. On en veut pour son argent. Le métro est si cher! Il faut déguster les escaliers roulants. A Londres, ceux qui veulent s'y arrêter se mettent tous du même côté. Il y a des indications à cet effet. Les autres doivent circuler rapidement et gagner tout le temps qu'ils veulent, emportés, avec peu d'effort, par le mouvement de l'escalier. Ne pourrions-nous en faire autant?

Mais vous voilà, sauvés des vents, aux tourniquets de "péage". Il faut glisser votre billet dans une petite fente horizontale. Ne soyez pas pressés car vous l'insérerez maladroitement, il se pliera, vous devrez recommencer avec application, comme pour un devoir d'école, même si la foule attend impatientement, derrière vous, que vous réussissiez l'exploit. Si vous êtes trop vieux ou trop jeunes, ou que vos yeux sont incertains, il faudra qu'un employé vienne vous aider, ou un bon Samaritain. Ne pourrait-on pas élargir la fente ou renforcer le carton des billets?

Maintenant, vous êtes en pleine station, avec tous les droits du payant. Quelle fierté! Il est beau notre métro! Le courant d'air est tombé, vous ne gelez plus, vos cheveux ou votre chapeau sont de retour sur votre tête. Il vous faut une correspondance. Vous appuyez sur un bouton, elle vient aussitôt, sauf si la machine est vide ou que quelque mère donne, à son garçonnet, une leçon de choses: "Pousse, tire! Pousse, tire!", oubliant qu'il y a, derrière elle, le reste du monde.

Vous êtes prêts à descendre au quai. Horreur, c'est l'heure de pointe! Les voyageurs, débarquant de la rame qui vient d'arriver, se ruent dans tous les escaliers, ignorant les indications d'exit ou d'entrée. Et il n'y a rien pour les contraindre à les respecter. C'est le téléscopage. Monsieur Drapeau a fait confiance aux gens. On est en plein scoutisme.

Avant survécu au "stampede", vous êtes enfin sur le quai. La foule s'épaissit autour de vous. Mais elle n'est pas nerveuse. On est bien dans ces stations. Plusieurs peuvent s'asseoir. Vous admirez le décor, sauf à Papineau, Frontenac et Guy où vous luttez contre la laideur. Mais vous n'attendez pas longtemps, sauf exception. La rame arrive, ronronnante, légère, sifflante sur ses roues de caoutchouc. Ses portes vous ouvrent les bras dans leur beau bleu Alice. Mais l'heure est compacte. Peu de gens sortent, beaucoup veulent entrer. Les passagers à bord sont massés dans les portes. Ils sont raides, sévères comme des sentinelles. Vous ne les prenez pas d'assaut. Pourquoi n'êtes-vous pas montés au début de la ligne? Tant pis pour vous si vous n'avez pu trouver du travail Place Bonaventure. Pourtant il y a de la place loin des portes. Mais, allez-y vous-mêmes si vous pouvez, eux ne bougent pas. Ils ne descendent qu'à la troisième, cinquième, septième station, mais, vous comprenez, s'ils sont loin de la porte il leur faudra s'excuser pour passer, pour cela il

leur faudra parler, et on a été formés à se taire. Quant à pousser, on connaît ça, mais c'est quand même un peu gênant. Alors on reste près de la porte. Et malheur à vous si vous essayez de les fouler pour entrer! Vous serez taxés d'obscénité. Et si vous criez: "Mais, reculez! Il y a de la place derrière!", vous passerez pour un insolent étranger ou pour un révolutionnaire. Car c'est avec ceux qui osent parler qu'il s'ébranlent les sociétés.

Vous êtes entrés. La porte se ferme sur votre corps, happant une partie de vos vêtements. Mais l'interstice est caoutchouté. Vous dégagez chair et pelures sans dommage. Il reste à placer vos mains pour qu'elles ne touchent personne. On vous "watche", les véhicules publics sont, à cette heure, des endroits de péché. Le viol s'insinue par les doigts, visage à store baissé. Un laideron, qui se meurt de n'avoir jamais été touché, pourrait jeter des cris d'horreur.

Mais vous n'êtes pas longtemps tentés car, de nouveau, vous devez vous bagarrer avec un courant d'air. Remous d'aération. Rien à faire. Vous serez de nouveau décoiffés, si vous avez le rhume il sera aggravé, si vous n'avez pas les tertiocils vous l'aurez. Et ne protestez pas, il faut se conformer à la sainte mécanique. Quant à l'améliorer, pas possible; le maire Drapeau vous le dira.

Et la rame file sous terre. Pas de doute, on gagne ainsi beaucoup de temps à se déplacer comme des vers. Vous êtes rendus à destination. Bravo si vous réussissez à vous extirper de votre wagon avec tous vos vêtements, tous leurs boutons. Téléscopage habituel dans les couloirs, patience résignée dans les escaliers roulants, et vous êtes aux tourniquets de sortie. Deux types ici, feux rouges là, mais ne forcez pas, vous pourriez bien rebondir contre un tourniquet qui bloque au feu vert et passer, comme dans du beurre, à un autre qui cède au feu rouge. Prenez, à sonder, le temps qu'il faut, et bonne chance. La loterie, c'est ça!

Vous avez réussi? Félicitations! Il ne vous reste qu'à relever votre col, assujettir votre chapeau et entrer dans la glace repoussante ou entraînant du courant d'air, c'est peut-être, également ici, l'heure de la grande ventilation, et vous aurez le privilège d'avoir plus froid dedans que dehors où il fait dix ou quinze zéro. Remerciez les autorités de vous avoir ainsi préparés à apprécier notre climat.

Quant à passer la porte de sortie, ce sera un grand moment pour vous si vous êtes propulsés dehors sains et saufs. Oui, notre métro est un métro en or.

Avec la même éloquence et le même enthousiasme

N'appartenant pas au "monde" des arts je voudrais quand même ajouter une petite pierre au "monument" que des artistes, des critiques et des admirateurs sont en train d'ériger dans votre journal à Guy Viau. On ne semble pas, dans les hommages que j'ai lu, faire état de son intérêt pour ce qui touchait l'art sacré.

Il y a quelques années, en 1963 ou plutôt, j'avais été appelé à jouer un modeste rôle dans la publicité d'une campagne de souscription pour la construction de l'église paroissiale de St-Thomas d'Aquin, à Saint-Lambert. J'avais insisté, parmi d'autres moyens, trois entretiens entre les futures paroissiens que nous voulions sensibiliser

à notre projet et des spécialistes de l'art sacré. Avec la collaboration de Jacques Simard, de Prévillé, j'avais réussi à réunir trois noms que je croyais alors et crois encore prestigieux. C'étaient le Révérend Albert Poirier o.p. pour la liturgie nouvelle, M. André Wogensky, élève et familier de Le Corbusier alors de passage à Montréal, pour l'architecture, et enfin Guy Viau que je ne connaissais que de réputation mais pour lequel je professais une admiration qu'il n'a pour moi jamais cessé de mériter.

Non seulement Viau avait-il acquis de bon cœur à venir parler de l'art et de la décoration dans l'église, mais il avait de plus con-

tribué à un petit journal, publié par moi sous une fois l'an, en nous envoyant un excellent article sur l'art sacré dans l'église. Il en avait parlé avec la même éloquence, et le même enthousiasme avec lesquels il abordait toutes les questions qui se rapprochaient du thème de l'importance de la beauté dans l'utile.

Je voudrais féliciter Le Devoir d'accueillir cet hommage collectif.

Je profite de cette occasion pour offrir toutes mes condoléances à la famille de Guy Viau.

André ARNOLDI
Sainte-Rose, le 15 novembre 1971

Ce n'est pas l'injustice qui a changé

Jean Marchand orateur n'ouvre plus la bouche que pour crier des sottises héroïques. C'est un homme qui se défend mal. Il est dans la défense ce que Caouette est dans l'attaque: bavard, clameur d'énormités pour les naïfs, bagarreur imaginaire, batteur et trompettiste. Je préfère Camilien Houde: le genre lui allait et c'était bien. Mais je n'ai pas aimé les Beethoven qui finissent en Rossini.

Marchand sait très bien que la CSN, loin d'exploiter les gens de Lapalme, les défend non seulement comme ils le demandent mais comme ils insistent pour être défendus. Cette vérité, qui crève les yeux depuis l'occupation et que réaffirme sans équivoque Diterlizzi, n'est pas encore claire pour Jean Marchand, ou peut-être l'est-elle tout; il doit l'admettre avec sa propre injustice et se disculper, ou bien la refuser et dire alors n'importe quoi.

Il choisit de dire n'importe quoi. Il veut accrédiiter l'idée qu'il y ait des gens, à la CSN, qui utilisent les gens de Lapalme pour faire de la politique. Marchand oublie

un peu que l'employeur des gens de Lapalme, c'est le gouvernement lui-même. Leur cause, est inattaquable; il faut donc que le ministre vise à côté, et quand il n'y a pas de gouvernement provisoire en vue, il faut qu'il y ait quelque part un pouvoir parallèle...

Quand Jean Marchand tirait à boulets rouges sur Duplessis faisait-il de la politique sur les dos des gens d'Asbestos? Il y avait des ministres pour le prétendre et du monde pour gèber leurs folies.

Non, Marchand n'oublie rien, il n'oublie que le passé: le sien d'abord, et puis la probité d'une bonne partie des gens qui l'entouraient

alors. Il y a une tradition d'éthique, à la CSN, d'éthique syndicale: elle n'est pas disparue par enchantement après son départ.

Comme il est édifiant d'entendre ce ministre, ancien dirigeant syndical piqué quotidiennement depuis un an par des travailleurs, donner des leçons d'homme d'éthique à ceux qui les soutiennent: Le ministre y gagnerait à se préoccuper moins de la morale des autres que de la sienne. L'éloquence absurde n'est pas un remède. L'homme à fait face à l'injustice pendant vingt ans. Ce n'est pas l'injustice qui a changé.

Pierre VADEBONCOEUR
Montréal, 16 novembre 1971

propos d'actualité

"Quelle société souhaite-t-on? A qui revient-il de décider? Nous tous qui nous penchons sur les perspectives de 1980 et l'avenir avons pour ambition de parvenir à un modèle de civilisation qui aurait les avantages d'une société au niveau de vie de type américain sans en avoir les inconvénients et les abus. Il n'est pas question donc de vouloir refaire une organisation sociale à l'américaine, au moment même où celle-ci montre de plus en plus ses faiblesses.

De plus, il importe aujourd'hui de se demander dans quelle mesure on peut ou non sauter les étapes. Peut-on accéder à la société post-industrielle sans avoir parcouru toutes les étapes de la société industrielle? Ou bien n'y a-t-il pas des passages obligatoires et nécessaires dans le développement économique et social d'une civilisation? Peut-on sauter des étapes ou seulement les écourter? A qui revient-il de décider? C'est là la question de fond qu'on doit se poser.

bat ne doit pas seulement se faire autour d'un taux de croissance de 4,5 pour cent ou 5,5 pour cent, mais sur le type même de société que nous désirons.

Au total, ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est plus d'une stratégie de l'avenir que d'un plan. Pour y parvenir, il faut intégrer l'imprévisible, l'inévitabile et le souhaitable après les avoir délimités. Cette stratégie implique de sauvegarder les cohérences essentielles: une nation peut-elle à la fois jouer sur l'ouverture des frontières et l'indépendance nationale? Est-il plus urgent de fabriquer soi-même des ordinateurs ou d'apprendre aux utilisateurs à se servir de ceux que d'autres ont fabriqués? L'humanisme et la culture doivent-ils passer avant l'efficacité ou ces premiers caractères ne sont-ils pas, au bout du compte, les conséquences du second? Autant de questions qui méritent plus que des prises de position verbales, mais des études, des recherches en profondeur et un effort considérable pour utiliser les méthodes modernes et scientifiques de prévisions.

"Horizon 1980", Ministère de l'Industrie et du commerce du Québec, p. 121-122.

LE DEVOIR
Fondé par Henri BOISSIER
le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur-chef adjoint: Michel Rey
Directeur de l'information: Jean-François
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 424 est, rue Notre-Dame, Montréal 122. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, incorporée dans les chartes aux sites à 9130, rue Bonin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENTS: Édition quotidienne, \$35 par semaine, ou par mois, \$10 l'étranger, \$40 par année, ou par trimestre, \$27,50. Édition du samedi: \$10 par semaine, ou par trimestre, \$27,50. Édition du dimanche: \$5 cents, par semaine. Tarif de l'abonnement: verser par la poste l'adresse de demande. Courrier de deuxième classe, enregistrément numéro 0858. Depot legal, Bibliothèque nationale du Québec (signatures groupées).

des idées

des événements

des hommes

LIBRE OPINION

Le PQ doit-il, comme les syndicats, descendre dans la rue?

par Me ROBERT MARCEAU

Depuis longtemps déjà, je sentais le besoin de communiquer publiquement certaines réflexions que ma double allégeance syndicale et politique m'a forcée d'approfondir.

Aussi curieux que cela puisse paraître à certains, je n'éprouve aucun déchirement dans le fait de militer à l'intérieur du mouvement syndical, en même temps que je milite au sein du Parti québécois. Je partage le point de vue du mouvement dans des luttes comme celles des grèves, des contestations de tous ordres, y compris la manifestation contre La Presse, et le règlement anti-manifestation de Montréal. En même temps, je comprends et je partage la position du Parti québécois, qui s'est abstenu d'y participer officiellement.

Simplification

Pour moi, le mouvement syndical n'a pas à s'inféoder à quelque parti que ce soit. De même que le parti politique auquel j'adhère n'a pas à s'identifier de façon absolue à toutes les actions syndicales. Face aux problèmes qui sont soulevés à l'occasion des relations entre le mouvement et le parti, je trouve que souvent en pratique on simplifie un peu trop bêtement les choses.

Même si les objectifs du mouvement syndical et ceux du Parti se recouvrent (ce qui n'est pas nécessairement le cas, à moins de parler de grands objectifs) il n'en demeure pas moins que les deux organisations diffèrent considérablement dans leur structure, leur mode de fonctionnement et leur moyen d'action. Les différences commandent des décisions parfois divergentes, voire opposées. Le cas de la manifestation de Montréal n'en est qu'un exemple parmi d'autres.

Je déplore qu'un certain absolutisme apparenté aux vieilles habitudes dogmatiques du milieu religieux québécois, arrive à rendre aussi difficile à chacun, la perception et la compréhension des données essentielles d'une authentique société adulte.

L'art de décider

Partout, en effet, les décisions pratiques et concrètes, sont au moins aussi dépendantes du contexte particulier dans lequel on les prend, qu'elles ne sont dépendantes des idéologies qui nous guident. L'art même de décider pour un chef ou un responsable à quelque niveau qu'il se trouve, fusse un membre, qui à mes yeux, décide lui aussi comme responsable, consiste à savoir agir en fonction du consensus qu'il ressent, associé au possible d'une situation donnée. A quoi sert-il de décider verbalement ce qu'on ne peut réaliser dans les faits. Il est clair qu'il faut constamment forcer la possibilité humaine en exigeant le dépassement y compris, bien entendu, le risque; cependant il s'agit du risque calculé à ses moyens et objectifs. Le révolutionnaire lui-même n'est pas à la hauteur de son objectif s'il est trop infantile ou irréliéchi pour évaluer le risque qu'il prend. Décidément, la révolution fut-elle tranquille, n'est pas entre bonnes mains si elle se trouve entre les mains de farceurs irréliés.

J'approuve René Lévesque quand il s'élève violemment contre les révolutionnaires, voués à la violence, qui vou-

draient se servir des cadres du Parti québécois. J'approuve René Lévesque quand il défend le parti contre ceux qui voudraient s'y retrouver exactement comme s'ils se trouvaient dans un club restreint où la solidarité de pensée est tellement facilitée par la sélection absolument radicale des membres. Un parti politique n'est pas un petit club d'amis ayant vécu les mêmes expériences et concluant en tout ou à peu près aux mêmes opinions. Quand on propose à une société de millions d'individus de s'organiser pour exercer le pouvoir politique, on doit s'attendre au pluralisme, on doit le respecter et on doit créer un climat de débat rationnel et adulte pour que les uns et les autres arrivent à s'éclairer et à s'influencer mutuellement.

J'approuve René Lévesque quand il défend la vérité des faits contre un journaliste (qui est aussi un homme public) qui fait circuler des faits qui sont exagérés et qui, par surcroît, peut provoquer, par cette version des faits, une crise importante de crédibilité à l'endroit non seulement de l'apropos d'une décision particulière des gens mandatés du parti, mais même à l'endroit de leur honnêteté vis-à-vis les consensus déjà exprimés dans les congrès du parti.

La "violence" syndicale

Je crois cependant que René Lévesque doit prendre garde de tomber dans l'erreur courante, mais aussi, partagée par une partie des syndicats quand ils jugent les comportements des chefs syndicaux, particulièrement lorsqu'il s'agit de l'exercice d'une certaine force, disons même une certaine violence, ne fut-elle que verbale!

Le pouvoir syndical tire son existence de toute autre chose que de la permission qui lui serait accordée par le législateur, d'exister. Pour moi, la société démocratique saine comprend une multiplicité de pouvoirs qui ne fondent leur légitimité sur aucun dictat du législateur. La liberté de presse légitimise le pouvoir de la presse, la liberté d'association des travailleurs légitimise le pouvoir syndical. Ces deux libertés ne se fondent pas sur la permission accordée par un papa législateur.

Le pouvoir syndical n'est donc pas une conséquence de la loi, mais bien il existe en même temps et au même niveau que les autres pouvoirs, y compris celui exercé par un parti politique détenteur de la majorité des sièges au Parlement.

Certains croient encore que le Parlement, l'Assemblée nationale, doit son existence au fait que les rois se sont départis de leur absolutisme pour le confier à un groupe d'élus qui les remplacent. Je ne suis pas de cette opinion qui rend sympathique à certains, la tradition parlementaire anglo-saxonne. Non, le roi, en Angleterre comme ailleurs, a été détrôné par le peuple qui a repris sa liberté.

Le syndicalisme n'a donc pas à jouer les citoyens dociles devant la loi. Le pouvoir syndical doit, quand sa base le réclame, contester la loi elle-même. Si le syndicalisme renonçait un jour à exercer cette liberté, il devrait être dénoncé comme traître. Combien par ailleurs craignent toujours l'exercice de cette liberté fondamentale d'une partie au moins du peuple, combien le craignent parce qu'au fond, ils

sont voués à une nouvelle forme d'aristocratie, qu'ils appellent la compétence professionnelle, la compétence de l'instruction, la technocratie sous toutes ses formes. On craint fondamentalement le peuple et en votant, soi-disant démocratiquement, on veut des rois, on veut des maîtres, on veut des vedettes, des Trudeau, des Drapeau.

Une centrale n'est pas un parti

Je ne suis pas d'accord pour mépriser pour autant le vote populaire, bien au contraire. Cependant, il apparaît d'autant plus essentiel de travailler fermement pour que les pouvoirs organisés comme les centrales syndicales et les partis politiques, soient très actifs. Leur liberté est une condition indispensable d'existence légitime.

Une centrale syndicale n'est pas un parti politique. Le langage de ses dirigeants ne doit pas être constamment semblable à celui des dirigeants d'un parti politique. Bien évidemment, les centrales doivent exercer leur liberté face à des actes ou des structures politiques. Il n'y a pas de sujet censuré que les centrales n'ont pas à toucher. Les actes politiques sont au premier chef, dans le champs de leurs activités.

L'arme des centrales syndicales, face au pouvoir politique est différente de l'arme d'un parti politique face à ce même pouvoir politique. Le parti fait oeuvre électorale pour détenir les sièges de l'Assemblée nationale. Le syndicalisme doit, lui, éclairer et presser le pouvoir politique. Par voie de conséquence seulement, il atteint le geste électoral. Quand Drapeau a posé son règlement anti-manifestation, son geste portait atteinte à la loi non écrite qui se fonde sur l'idée qu'on se fait de l'homme et de la liberté; les centrales devaient le combattre, avec leurs armes.

Le jour où les syndicats ont fait leur première grève, on a jeté sur eux l'armée avec les baïonnettes. Heureusement, les syndicats n'ont pas craint le sang, ils ont ainsi pu changer quelque chose.

Le jour d'octobre 70 où les centrales ont contesté les désirs du Prince d'Ottawa, on a tout fait pour attaquer leur légitimité et on a lancé contre eux les armes puissantes de la censure et de la propagande effrénée, conditionnées par la peur des arrestations. Heureusement, les centrales n'ont pas eu peur, malgré le frisson terrible qu'on a communiqué à la base.

Aujourd'hui que les centrales marchent résolument contre le corps servile des policiers, et que par la suite, elles dénoncent très violemment les "hors-la-loi" qui détiennent des mandats politiques, on voudrait élever contre elles l'autorité de la loi, pour ainsi laisser croire que, dans l'exercice de leur liberté, les centrales portent en elles le germe de la révolution. C'est beaucoup de temps pour arriver à comprendre.

Le peuple anarchique

Les centrales n'ont pas à craindre le geste de contestation de l'autorité qui s'apparente directement avec la tradi-

Me Marceau, syndicaliste depuis neuf ans, est actuellement conseiller à l'éducation à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Il est également membre du Parti québécois. A ce double titre, il commente dans cette libre opinion le défi que posait aux syndicats et au PQ la manifestation du 29 octobre dernier. Les sous-titres sont du Devoir.

tion révolutionnaire qui veut que le peuple prenne en mains ses décisions et tienne en respect les usurpateurs qui une fois assis dans le fauteuil des mandats politiques, s'empressent de contrevenir à la loi. Si les centrales craignent d'accomplir ce geste, il faudrait les dénoncer et craindre le pire, c'est-à-dire la contestation sans bride d'un peuple sans organisation, anarchique. Ou pire encore, il faudrait craindre que le peuple ne se taise et détruise en lui la liberté.

Les syndicalistes ont tort lorsqu'ils exigent que tout le monde fasse comme eux. Tous n'ont pas leurs moyens. Un parti politique comme le Parti québécois doit être logique avec lui-même, il ne peut faire tout. Il a choisi d'oeuvrer sur le plan de l'action électorale démocratique d'ici. Ce moyen lui commande un certain ordre de décision. Et même si j'ai un certain comportement comme syndicaliste, je dois en avoir un autre, compte tenu du contexte, lorsque je milite dans les rangs du Parti québécois.

La décision de participer à la manifestation de Montréal, prise par le parti politique, exigeait de tenir compte de consensus probable de ses membres d'abord. Deuxièmement, elle comportait, cette décision, l'analyse du moyen "manifestation", dans la situation particulière d'un affrontement avec le corps policier. Troisièmement, une analyse de la compréhension du geste par ceux avec qui le parti est constamment en conversation, c'est-à-dire, la population complète du Québec.

Le consensus des membres

Le consensus probable de ses membres: cette évaluation m'apparaît très difficile à faire et, d'autant plus que l'information dans des sens, c'est-à-dire, expliquer ce qu'est une manifestation et expliquer son opinion sur une manifestation, n'a pas été, depuis quelques années, facilitée par la propagande terroriste des pouvoirs publics, mêlée avec le terrorisme pur et simple, utilisé comme arme par une faction déterminée de notre société, soit le FLQ. On ne sait plus bien distinguer, en bien des milieux, entre le FLQ et un groupe de manifestants normaux. Je me souviens encore des grands courants de sympathie circulant au Québec, autour de la personne et des actions de Martin Luther King. Pour tant, combien de coups de matraque, combien de gestes même violents pour se défendre, ont-ils été accomplis par les militants de Luther King? A-t-on idée d'imaginer que les "Kings" qui s'assoient en plein milieu des carrefours routiers des grandes villes américaines, faisaient moins violence que quelques manifestants qui bouclent un barrage ou lancent des projectiles d'occasion à des policiers casqués et protégés au maximum. Pour avoir crié "Gestapo", j'ai vu un jeune homme se faire assommer à coups de matraque dès 1965 à Québec.

Hélas aujourd'hui les Québécois, à qui on a fait croire que l'Etat était pur s'effondrer si on libérait pour l'exil une vingtaine de prisonniers, sont bien loin de comprendre qu'une rebuffade à un policier n'est pas plus dangereuse qu'il faut et que ce n'est pas là la fin du monde et l'avènement de

Suite à la page 6

LIBRE OPINION

Cherchant à entendre la voix de la raison

par GRÉGOIRE BÉGIN, médecin

Monsieur le directeur, se pourrait-il, enfin, que la "ma-

jeurité silencieuse" qui lit, analyse et décortique Le Devoir se soit réveillée et commence, elle aussi, à parler?

Se pourrait-il, qu'enfin, vous ayez décidé d'équilibrer la production et de faire un peu de place à ceux qui, oubliant toute ferveur révolutionnaire, veulent tout simplement assurer l'avenir du Québec, avant de faire triompher la maudite "cause". C'est pourquoi je ne peux qu'applaudir des mains et de la plume à la lettre de M. Pierre Galarneau. Je suis, moi aussi, un de ces inquiets qui chechent à travers les journaux, et même le seul journal sérieux qui nous reste, une voie d'échappement à notre province.

Rien n'est plus triste, à mon avis, que ces déclarations fracassantes qui nous arrivent quotidiennement sur câble, sans que nous, misérables condamnés à travailler, ayons le temps ni les moyens de tout

contrôler, vérifier, recouper, pour nous faire une opinion correcte et étayée.

Jour après jour, il nous faut subir les sorties furibondes, irraisonnées et parfois irresponsables de quelqu'un, président de quelque chose, quelque part. Il est impossible de s'y retrouver à la fin, entre les déclarations des Drapeau, Burns, Laberge, Charbonneau, Pepin et autres de moindre calibre.

Pourquoi faudrait-il que le syndicalisme se radicalise au point que les mots d'ordre des responsables ressemblent à des déclarations de guerre? Pourquoi le Parti québécois devrait-il gagner d'urgence l'extrême gauche sous peine d'éclater? Pourquoi le maire Drapeau devrait-il édicter des règlements restreignant les libertés fondamentales des citoyens au point de provoquer les émeutes que les dits règlements devaient précisément éviter? Pourquoi faudrait-il,

pour être patriotes, que nous nous enfonçons dans la gauche au point de déborder Mao lui-même?

Pourquoi n'est-il pas possible que les syndicats veillent à améliorer sans cesse les conditions de vie de leurs commettants, tout en les renseignant, les éduquant et les politisant, sans en même temps en faire des casseurs de carrière?

Pourquoi le Parti québécois ne peut-il pas continuer d'établir ses politiques fondamentales, d'assurer dans ses objectifs la libération économique et politique de la nation sans s'embarrasser de savoir s'il est assez à gauche pour satisfaire quelques enragés?

Pourquoi? Moi non plus je n'ai pas de réponse toute faite, bien organisée, polie et univoque, mais il me semble que si tous, du premier au dernier, nous voulions bien travailler ensemble à l'avancement du Québec, tout deviendrait drôlement plus simple et plus facile.

Je ne crois pas que la réponse soit à gauche parce qu'à gauche, ou à droite parce qu'à droite. Il doit bien y avoir une parcelle de sens commun dans chacune des alternatives qui pourrait servir de point de départ à une solution.

Si d'être au centre, même si ça manque de panache, ça signifie qu'on est prêt à faire sienne toute hypothèse, qu'elle vienne d'un côté ou de l'autre, qui puisse faire avancer la machine, j'en suis à 100%. Si d'être au centre, même sans gloire, ça veut dire qu'on est prêt à garder son sens commun en face d'une émeute ou d'un drame, j'en suis encore. Si d'être au centre ça signifie qu'on n'aspire pas simplement à renverser le système, ou les nantis exploitent les dépourvus, pour le remplacer par un autre où les seconds exploi-

tent et répriment les premiers, j'en suis toujours.

Car je ne vois pas comment il serait plus normal, souhaitable ou rentable de créer la dictature de l'ouvrierisme à la place du capitalisme si la philosophie de base reste la même: pendu pour un cheval ou pour un lapin, je reste toujours pendu!

Se trouvera-t-il donc quelqu'un pour mettre tout ce beau monde au pas; pour exiger, au nom d'un idéal commun, que tous et chacun de ces messieurs épouse son cerveau à trouver des solutions au lieu de susciter des crises de rage; pour travailler à notre devenir commun plutôt qu'à son avantage personnel ou à sa pérennité présidentielle?

Comme disait Robert Lemieux, "j'ai un peu la nausée" devant cette escalade verbale et littéraire qui menace fort de faire éclater le moulin pour peu que quelque démagogue sache canaliser toutes ces haines qu'on allume, ces rancœurs qu'on attise ou ces jalousies qu'on cultive.

On ne bâtit pas, que je sache, sur de telles prémisses et ceux qui, par malheur, y arrivent parfois ne tardent pas à en ressentir le ressac. Il

Suite à la page 6

Avec amour plaçons un orgue Hammond sous notre

Donnez à ceux qui ont aimé le goût d'être ensemble!

- Voyez le nouveau "Piper" tout automatique à la touche d'un doigt
- Écoutez le son Hammond du nouveau "Caddette" de Hammond - seulement \$699
- Leçons gratuites avec la méthode facile et rapide de Hammond
- Profitez du nouveau plan à termes de Hammond afin d'équilibrer votre budget.

MODELE	PRIX	MENSUALITE
Caddette	\$ 699.00	\$25.00
VS-200	\$ 949.00	35.00
Piper	1.445.00	51.00
L-111	1.895.00	60.00
L-112	1.995.00	62.00
NS-312	2.295.00	77.00
NS-312	3.300.00	88.00
T-411	3.395.00	91.00
T-412	3.495.00	95.00

STUDIOS D'ORGUES HAMMOND
Dominique Boulet

- 1434 McGill College, 842-9188
- CENTRE L'AVANT- GARDE
- Sortie 7 de l'autoroute, 681-2559

VOUS CHOISIREZ ENTIÈREMENT À VOTRE AISE...
TOUT SUR LA MUSIQUE CLASSIQUE
chez
RENAISSANCE MUSIC CORP.
Musique et méthodes vocales et instrumentales
• Partitions d'orchestre • Musique de chambre
• Musique d'avant-garde et contemporaine
• Textes et livres musicaux
• Manuscrits • Musique de flûte à bec, etc.

5175 ouest, Sherbrooke Tél. 484-4747

ERRATUM
L'ANNONCE DU CENTRE DU DISQUE MONTROSE PARUE MARDI LE 2 NOVEMBRE DEVAIT SE LIRE COMME SUIT

MOZART
Sérénades et divertissements
au complet pour instruments à vent par l'ensemble de Vents des Netherlands dirigé par Edo De Woort.
5 disques 6799-003

\$19.95 au lieu de \$10.95

CENTRE DU DISQUE MONTROSE
3126 est, Bélanger Montréal 408 RA. 9-2833

Nouveautés en or Birks

Une joyeuse ribambelle de bracelets
... font la ronde! Tous sont en or jaune 14 carats de Birks, des plus étroits aux plus larges, dans toute une variété de motifs différents. Étroit, \$12.50. Plus large, 17.50.
Offrez-lui un ou deux bracelets; pourquoi pas?

BIRKS JOAILLIERS

NE SOYEZ PAS CRÉDULE!
Il n'existe pas de traitement miracle pour les chauves. Ne vous résignez pas à voir diminuer votre chevelure. Les recherches très poussées permettent au Centre Capillaire Pierre de remédier à une perte excessive de vos cheveux et d'améliorer votre apparence.

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE
ÉDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est, Sherbrooke, angle Berri, Suite 390 - Tél. : 288-3823 - 288-7378
Mardi au vendredi 10 h. a.m. à 8 h. p.m. - Le samedi 10 h. a.m. à 4 h. p.m.



suites de la première page

OTTAWA

"Manifestement, il y a eu fuite", a-t-il dit. M. Sharp a précisé que ce document avait été distribué aux membres du Cabinet mais il a nié qu'un affrontement se soit produit au conseil des ministres...

Au début de la séance, le leader conservateur, M. Stanfield, a proposé l'ajournement, ce qui signifie à toutes fins utiles une motion de blâme. Elle a été rejetée par 101 voix contre 89, Paul Hellyer et Roch LaSalle, qui siègent comme indépendant, votant avec les ministériels.

La sonnerie rappelant les députés en Chambre s'est fait entendre durant plus de 30 minutes, ce qui est inusité. Malgré la gravité de la situation, le premier ministre Trudeau et d'autres ministres qui se trouvaient alors à la conférence fédérale-provinciale avec leurs collègues des provinces sont demeurés à leurs postes et n'ont pas regagné les Communes pour voter. Rappelons que les libéraux détiennent 150 sièges; les conservateurs, 71; les néo-démocrates, 25; les créditistes, 13; les indépendants, trois. Il y a deux vacances.

Tandis que l'opposition réclamait un débat d'urgence, posait des questions de privilège ou faisait appel au règlement, on entendait des députés lancer à M. Sharp ces cris: "Démissionnez!". Cette tempête a duré durant plus d'une heure.

En substance, les adversaires du gouvernement ont soutenu que M. Sharp avait trompé la Chambre et qu'une fuite de cette gravité démontre la totale inefficacité du système de sécurité du gouvernement.

Les députés de l'opposition ont rappelé que M. Sharp avait démenti à quelques reprises la veille les informations selon lesquelles on était venu à une décision sur cette politique relative à la propriété étrangère de l'industrie canadienne. Comment a-t-il pu affirmer cela, ont-ils demandé, puisque le document du 29 juillet, publié dans la "Gazette", indique au contraire qu'un accord de principe est intervenu sur la création d'un mécanisme de surveillance qui deviendrait l'instrument principal d'une politique à l'égard de la mainmise étrangère sur l'industrie canadienne? Le même document précise que le Cabinet examinerait la question d'avantage au cours d'une séance ultérieure.

Lundi et mardi, les députés de l'opposition ont aussi posé de nombreuses questions sur cette version du rapport Gray publiée dans "Canadian Forum" et qui traite longuement du problème de la mainmise des capitaux étrangers sur les entreprises canadiennes. Ce document préparé par le ministre du revenu, M. Gray, recommandait aussi la création d'une agence de surveillance qui aurait le pouvoir de régir les investissements étrangers au Canada.

Par l'entremise de communiqués ou de porte-parole, MM. Sharp, Trudeau et Gray ont tous trois déclaré que la version publiée dans le périodique torontois n'était qu'un projet de document préparé au début des études sur la propriété étrangère. M. Gray a même déclaré que cette version du périodique n'était pas le document qu'il a soumis au Cabinet. A vrai dire, a précisé M. Sharp, plusieurs études ont été préparées sur cette question, et d'autres viendront peut-être encore, allusion peut-être aux missions confiées à MM. Benson, Pepin et Bastford dont le document du 29 juillet fait état.

Hier, M. Sharp a déclaré que le gouvernement poursuit l'étude de cette question.

Le leader du NPD, M. Lewis, a accusé M. Sharp d'avoir délibérément trompé la Chambre et le peuple. Il a demandé au président Lamoureux de déferer la question à la commission des privilèges de la Chambre.

Il est tout à fait normal que les discussions du Cabinet soient secrètes et que les ministres refusent de les commenter, a dit le leader du NPD. Mais le cas qui nous occupe est différent puisque un ministre, en particulier le premier ministre suppléant (M. Sharp), cherche à créer l'impression que des décisions n'ont pas été arrêtées lorsqu'en réalité elles ont été prises.

Interrogé par la suite, M. Sharp a effectivement reconnu l'authenticité du document publié dans la "Gazette" et qui indique clairement l'accord de principe du Cabinet en date du 29 juillet sur la création d'un mécanisme de surveillance des investissements étrangers.

En réponse aux questions de M. Stanfield, M. Sharp a déclaré que la publication de ce document hautement confidentiel est "grave accroc à la sécurité". Le gouvernement, a-t-il ajouté, considère que cette affaire est en effet très grave.

Toutefois, le ministre a dit que l'article de la "Gazette" de mardi n'est pas tout à fait exact. Le texte du journal fait état du "rapport Gray". Or, dit-il, ce

n'est pas ainsi que le document qualifie le mémorandum.

En réponse à une question de M. T. C. Douglas, M. Sharp a précisé que le gouvernement n'a encore pris aucune décision à l'égard de la propriété étrangère "et cela est la pure vérité".

LA PRESSE

dit-il encore, le moment est-il venu pour les représentants des patrons et des syndicats de reprendre les négociations sans la présence d'un tiers.

Prié d'indiquer quel est, selon lui, le problème commun à tous les syndicats FTQ et CSN de La Presse, le haut fonctionnaire a répondu que la sécurité d'emploi et ce qu'il appelle "le respect de l'individu" constituent le dénominateur commun à tous les groupes en cause.

Selon lui, les quatre syndicats FTQ auxquels ont été soumises les propositions du ministre étaient disposés à accepter l'offre qui leur était faite, comme en témoigne d'ailleurs la première réaction de M. Louis Laberge, président de la FTQ. Mais, par la suite, ayant consulté les autres syndicats, ceux de la CSN, le problème de la sécurité d'emploi des autres groupes du journal s'est trouvé posé.

C'est alors que les typographes, pressiers, photographeurs et clicheurs ont examiné de plus près la proposition qui leur était faite. Ils ont ainsi compris, à la lumière d'explications ultérieures du ministre, que les garanties offertes dans la proposition de M. Cournoyer ne valaient que pour la durée de leur convention, soit deux ans, et que le problème risquait de se poser à nouveau en 1973.

Au surplus, ils s'étaient engagés envers les autres syndicats du front commun à ne signer un accord que si les groupes de la CSN étaient, pour leur part, satisfaits des conditions de rentrée. Or ces derniers, les journalistes en particulier, formulent des exigences précises auxquelles La Presse ne pourrait répondre qu'en engageant des négociations.

Ainsi s'explique le flottement qui a été observé entre le moment où la proposition de M. Cournoyer a été soumise, jeudi dernier, et le moment où elle a été rejetée, dimanche.

TRUDEAU RENVOIE

fre n'est plus en vigueur et le fédéral, avant de le renouveler, devra déterminer à quels dégrèvements auront droit les provinces qui se prévauvent de ce droit.

Le Manitoba et la Saskatchewan se sont opposés au projet de plafonnement du fédéral et ont demandé qu'au contraire le mode actuel de partage des frais soit poursuivi, avec une plus grande souplesse pour permettre aux provinces de modifier leurs programmes à leurs besoins particuliers.

M. Trudeau a annoncé deux modifications aux programmes fédéraux touchant les provinces. Dans la première, le gouvernement fédéral garantit que les revenus des provinces ne fluctueront pas d'une année à l'autre. Dans la seconde, Ottawa hausse la limite des prêts fédéraux aux étudiants.

Le système en vigueur actuellement garantit à chaque province un revenu d'au moins 95% de son revenu de l'année précédente. Jusqu'à maintenant, le fédéral n'a effectué aucun paiement aux provinces selon ce système, puisque les revenus des provinces n'ont pas baissé suffisamment et que plusieurs provinces ont demandé que cette limite soit portée de 95 à 100%.

REGAN ASSURÉ

ont augmenté leur majorité dans cette circonscription.

Dans Kings West, le libéral Frank Bezanon l'a emporté avec une majorité de 328 sur son adversaire conservateur, sur 6,588 voix exprimées. Dans Queens, le conservateur Floyd MacDonald a obtenu 3,434 voix contre 2,625 pour son adversaire libéral et 379 pour le candidat conservateur.

Les libéraux détiennent actuellement 24 sièges à Halifax, les conservateurs 20 et les néo-démocrates deux.

VOIE MARITIME

de transport terrestres, qui ne suffiraient déjà plus en ce moment.

Hier, cinq océaniques se sont engagés dans la voie maritime et six en sont sortis, ce qui réduit à 240 le nombre d'océaniques encore dans le système de la voie maritime. Des 56 océaniques encore dans le port de Montréal, deux remonteront aujourd'hui la voie maritime. D'autres les suivront sans aucun doute, car l'administration de la voie maritime n'est pas autorisée à empêcher un navire de franchir les écluses durant la saison de navigation. Officiellement, celle-ci doit prendre fin le 12 décembre, mais elle peut être prolongée si le temps le permet.

Aux écluses de Saint-Lambert, on peut faire passer en moyenne 45 navires par jour, dans les deux sens — une quarantaine dans un seul sens — quand il n'y a ni brume ni tempête. Au canal Welland, le passage peut s'effectuer plus rapidement, mais l'achalandage est plus considérable (environ un millier de navires de plus par saison), de sorte qu'un navire peut attendre plusieurs heures, voire toute une journée, avant de pouvoir franchir le canal Welland. De plus, parmi les 240 navires se trouvant encore dans la voie maritime, certains sont sur le lac Supérieur ou à Chicago, sur le lac Michigan, et ne peuvent prendre moins de six jours pour franchir les mille milles qui les séparent de Montréal.

A moins d'une raison tout à fait particulière, on ne permet pas à un océanique d'hiverner sur les Grands Lacs.

Après que les usagers de la Voie maritime eurent été avertis de la "situation exceptionnelle" par les administrations américaine et canadienne, des navires ont continué à s'engager dans la voie maritime. De fréquentes réunions ont eu lieu avec les agences maritimes pour discuter de la situation et les navires qui s'engagent dorénavant dans la Voie maritime se fasse au rythme de périls.

Au conseil du port de Montréal, on semble déplorer un manque de coordination des moyens de transport qui serait à l'origine de la situation présente. On

souhaite ardemment qu'un désastre économique pourra être évité cette année et l'on espère pour les années à venir une meilleure planification du transport.

En supposant que le dégelage de la voie maritime se fasse au rythme de cinq navires par jour, comme hier, il faudra 49 jours pour le compléter et la date de la fermeture de la voie maritime devra être reportée aux Rois. Mais ce dégelage peut s'accélérer. Il peut aussi être subitement entravé par la brume ou quelque tempête quelque part entre Montréal et la tête des Grands Lacs.

QUÉBEC ÉTUDIE

M. Bourassa a dit que les ministères des finances, des institutions financières et de l'industrie et du commerce seront chargés d'étudier le rapport sur lequel le gouvernement fédéral ne s'est pas encore prononcé. Il a précisé que le Conseil des ministres du Québec sera appelé à décider sous peu si le travail sera confié à un comité ad hoc interministériel ou si la coordination sera plutôt faite par le secrétaire général du Conseil des ministres. On sait que le directeur du Devoir, M. Claude Ryan, avait souhaité hier que le gouvernement ne devrait pas hésiter à créer tout de suite un groupe de travail chargé d'étudier les implications pour le Québec du rapport Gray.

BOURASSA S'INTERROGE

de 22 à 24 les points d'abattement spécial en ce qui concerne les programmes à frais partagés.

A plusieurs reprises, le premier ministre Bourassa a fait valoir que le gouvernement du Québec tenait à faire reconnaître le principe d'une formule de retrait définitif devant remplacer les arrangements provisoires concernant les programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie.

Le gouvernement québécois a donc eu gain de cause à ce titre, mais il ne s'agit pas, dans ce cas, d'une récupération d'argent sonnante.

Mise à part cette conversion des abattements spéciaux consentis au Québec, le gouvernement fédéral a refusé de modifier les arrangements en matière de programmes conjoints. Il a notamment refusé de se rendre à la demande de la province de l'Ontario qui a voulu faire reconnaître son droit à "l'abstention facultative". L'Ontario cherche en effet à imiter le Québec et à faire reconnaître le même droit fiscal.

M. Bourassa a dit hier soir que le gouvernement du Québec a toujours cherché à obtenir une compensation fiscale plutôt que financière en ce qui concerne les programmes à frais partagés et que c'était là une question de principe de grande importance. Il a dit que, de cette manière, le gouvernement du Québec pourra financer lui-même ses programmes d'assurance-salaire et d'assurance-hospitalisation.

La rumeur a circulé, hier après-midi, que les premiers ministres conservateurs, dont celui de l'Ontario, M. Bill Davis, quitteraient Ottawa le soir même. Des hauts fonctionnaires ontariens ont évoqué cette possibilité hier midi.

D'autre part, des sources dignes de foi ont révélé que le premier ministre Bourassa a eu des échanges de mots "acerbés" avec le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. W.A.C. Bennett.

M. Bourassa a convenu que les échanges de propos avaient été vifs, mais il a ajouté qu'il n'était pas dans son tempérament de se comporter de façon acrimonieuse. Il a précisé que le différend est survenu au moment de la discussion sur la péregrination.

C'est toujours la vieille rengaine de M. Bennett qui s'oppose à la formule de péregrination. On laisse entendre à ce sujet que le Québec est l'enfant chéri de la Confédération et cela n'est pas juste", a dit M. Bourassa. Interrogé sur la publication en premier par Le Devoir, hier, du livre blanc provincial touchant la politique québécoise de la main-d'oeuvre, M. Bourassa dit qu'il n'avait pas pris partiellement connaissance de cette nouvelle, et qu'il ne pouvait révéler la stratégie du Québec en la matière. Il a toutefois reconnu que l'existence des deux réseaux de bureaux, l'un fédéral, l'autre provincial — était une cause de gaspillage et que cela crée des problèmes administratifs.

UN MINISTRE

vergences importantes dans le cabinet sur la façon d'aborder la question des capitaux étrangers.

M. Sharp a laissé entendre que l'enquête entreprise ne s'étendra probablement pas aux journalistes qui ont publié cet article, MM. John Walker et Nick Hills, attachés au Southam News Service, car les reporters observent ordinairement le secret quant à leurs sources "et je n'ai aucune raison de croire qu'ils s'écarteraient de cette pratique dans ce cas-ci".

Comme on lui demandait si les journalistes en question pourraient être emprisonnés, M. Sharp a souri.

Le ministre a donné l'assurance qu'il n'avait appris la fuite qu'hier matin en écoutant la radio et en lisant le journal. Si cette fuite avait été portée plus tôt à la connaissance du gouvernement, l'enquête aurait été entreprise plus tôt.

TÊTE-À-TÊTE

poirs, il pourrait bien saisir cette occasion pour annoncer la nouvelle.

A l'approche des élections générales prévues pour 1972, les conservateurs constatent un regain de prestige dans plusieurs autres provinces mais déplorent la faiblesse de leur aile québécoise qu'ils cherchent à renforcer par tous les moyens.

Outre M. Wagner, quelque autres personnalités auraient, ces derniers temps, fait l'objet de tractations de la part des dirigeants du PC. Les noms les plus fréquemment mentionnés sont ceux du député indépendant Marcel Masse et de MM. Clément Vincent et Rémi Paul, du parti Unité-Québec.

Par ailleurs, les conservateurs sont conscients qu'il leur faut prendre l'initiative avant que le NPD-Québec ne parvienne à s'organiser sérieusement et à former de son côté une équipe redoutable.

Dans le sens de cette préocupa-

Le Congrès juif ne s'engagera jamais dans une action politique

par Urgel Lefebvre

Le Congrès juif canadien ne s'engagera jamais, en tant qu'organisation, dans une activité politique. Cela n'entre pas dans ses attributions, a déclaré le nouveau président, M. Sol Kance, lors d'une conférence de presse qui a clôturé le 16ème congrès triennal du CJC, à l'hôtel Reine-Élizabéth.

Les préoccupations du CJC, par ordre d'importance, sont l'expansion de la culture juive par une éducation plus

poussée; la jeunesse; le multiculturalisme tel que formulé par le premier ministre Trudeau; le développement d'une identité canadienne.

Jugeant que la formule du multiculturalisme peut contribuer fortement au développement de cette identité canadienne, M. Kance a déclaré que la CJC est disposé à collaborer avec tout autre groupe ethnique dans son application. Il a même révélé qu'à titre de représentant du groupe ethnique juif il a participé à la récente assemblée du Congrès ukrainien canadien à Winnipeg.

Au Québec, le CJC reconnaît le fait et, dans le but de promouvoir la culture francophone au sein de la communauté juive canadienne, les délégués (au nombre de 680) l'ont chargé d'orienter son action vers: 1) l'affermissement des structures, des associations et organisations existantes; 2) le développement d'activités et de cadres nouveaux dans les milieux de la communauté.

Une autre résolution adoptée par les délégués engage le CJC à favoriser "toute action et démarche permettant à la vie religieuse juive de s'exprimer et de se développer en langue française".

Reconnaissant qu'il ne saurait y avoir de véritable fait français sans une ouverture dans le monde québécois et que l'action passée dans ce domaine n'a pas reçu toute l'attention qu'elle méritait, les délégués ont résolu que le Congrès juif canadien:

● Remplace, renforce ou crée des structures qui permettent d'intensifier les échanges intercommunautaires au niveau culturel, civique et social.

● Participe activement au dialogue judéo-chrétien.

● Fournisse et fasse circuler de la documentation juive en langue française dans le milieu canadien français, afin d'améliorer la communication et la compréhension réciproques.

Dans le domaine de l'éducation, il a été résolu que le CJC donne son appui et son assistance aux écoles juives françaises; participe à la mise sur pied d'une école juive secondaire (privée et gratuite) dont la langue principale est le français; favorise l'établissement d'un curriculum bilingue dans les écoles élémentaires et secondaires juives existantes.

Enfin, le CJC a été appelé à reconnaître que "c'est par la jeunesse de toute la communauté juive canadienne que se fera la fusion tant souhaitée au niveau du fait français" et il a été résolu que le Congrès juif canadien:

1) Elargisse, amplifie et au besoin crée des activités de rapprochement anglophone-francophone pour la jeunesse juive.

2) Favorise de toute urgence une politique de formation de cadres professionnels sociaux bilingues, provenant spécialement du milieu francophone.

D'autres résolutions réclament l'intervention du gouvernement canadien et des Nations unies auprès de l'URSS pour qu'elle reconnaisse aux juifs le droit d'émigrer, auprès de la Syrie pour qu'elle mette un terme à l'oppression des juifs, et auprès du gouvernement allemand, concernant les réclamations des victimes du régime nazi.

Avvertissement de la FTQ:

La restructuration scolaire implique des choix politiques

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Le gouvernement doit être conscient qu'une entreprise telle que la restructuration scolaire sur l'île de Montréal implique des choix politiques.

Tel est l'avertissement servi au gouvernement québécois au début du mémoire sur le projet de loi 28 que la FTQ a présenté hier en soirée devant la Commission parlementaire sur l'éducation.

Ces choix politiques sont requis à cause de la situation particulière de Montréal, où, selon la FTQ, "près de la moitié de la population vit dans le dénuement alors que des municipalités entières affichent une opulence écrasante."

"Bref, poursuit le mémoire, il y a beaucoup de gens différents à Montréal, beaucoup de préoccupations et d'intérêts qui ne coïncident pas. Le gouvernement doit comprendre qu'il ne peut privilégier tous ces groupes en même temps, et qu'il doit poser des choix dictés à la fois par la justice, le bon sens et les intérêts supérieurs de la majorité de la population non seulement montréalaise, mais aussi québécoise, ceci bien entendu sans brimer les droits légitimes des minorités".

Le mémoire de la FTQ reprend les grandes lignes de ceux des deux autres centrales syndicales, CEQ et CSN, qui ont comparu plus tôt devant la Commission parlementaire: appui aux commissions scolaires unifiées, plus de pouvoir pour le Conseil de l'île, moins de garanties linguistiques à la minorité anglophone et plus d'attention aux zones défavorisées.

Plus que les autres centrales cependant, la FTQ attire l'attention sur le peu d'importance accordée dans le projet de loi 28 à l'éducation des adultes. On

propose de confier au Conseil de l'île la responsabilité de ce secteur qui devra comporter un plan de rattrapage à l'intention des zones défavorisées.

En plus de recommander le rappel de la loi 63, qui permet aux anglophones d'assimiler les néo-québécois, la FTQ réclame que le français soit proclamé langue de travail au niveau des commissions scolaires et du Conseil de l'île.

La centrale se prononce, d'autre part, en faveur d'une école multiconfessionnelle. "Il nous apparaît, lit-on dans le mémoire, que dans une société pluraliste comme la nôtre, le concept même d'école confessionnelle est primé. Il ne peut y avoir que deux sortes d'écoles, les écoles françaises et anglaises, toutes multiconfessionnelles.

aux 4 coins

WASHINGTON (AFP) — Il y a six millions d'attardés mentaux aux Etats-Unis, révèle un document publié par la Maison blanche à l'issue d'une réunion d'experts sur cette question. Le président Nixon a annoncé ensuite le lancement d'une campagne de prévention et de réhabilitation visant deux objectifs:

1) réduire le pourcentage national (3 pour cent) des cas d'attardés mentaux de moitié d'ici la fin du siècle; 2) réintégrer à la société un tiers environ des quelque 200,000 malades actuellement internés dans des institutions publiques et généralement tenus pour irréductibles. Les crédits fédéraux affectés à ce domaine s'élèvent aujourd'hui à 668 millions de dollars par an.

il devra apprendre à l'ensemble de la population, ce que veut dire manifester, et combien cette solidarité physique, charnelle même, est utile pour tenir en éveil la solidarité rationnelle et volontaire.

Pour moi, c'est là la tâche du syndicalisme d'abord. Le parti politique y est concerné par ses membres, oui, mais en tant que parti politique, ce n'est qu'indirectement, qu'il a cette tâche d'éducation populaire. Lorsqu'on tente d'évaluer le consensus des membres dans un tel état de l'opinion publique, on a je crois le devoir d'hésiter.

DEMAIN: Le "risque" de la manifestation

Les Antipropos de Jean Lévesque



Les chemins de fer de la vérité

Le conflit de La Presse en conduit plus d'un à d'amères réflexions. Il est normal que les quelque mille personnes touchées par ce conflit soient, pour le moins, mécontentes. Il est normal que ce conflit soulève la question de fond du phénomène de la concentration des entreprises de presse, ou encore des relations qui peuvent exister entre des entreprises de presse et des milieux politiques ou financiers. Il est encore tout aussi normal qu'on s'inquiète de voir tomber tel ou tel pan du monde québécois de l'information sous la coupe d'intérêts, étrangers à notre collectivité et à ses aspirations. Mais le conflit de La Presse devrait peut-être nous porter à juger l'ensemble du problème de l'information dans notre société, plutôt que de nous inciter à en voir tel ou tel aspect, isolément.

Dans une société normalement constituée, les conflits existent en permanence entre la presse, les pouvoirs et l'argent. L'importance de l'information du public est si grande que cela est dans la nature des choses. Pour une société qui vit largement dans un état de dépendance, on comprend que ce problème devienne encore plus aigu, alors que la dite société est engagée dans une spirale d'évolution. On comprend aussi l'extrême importance que chaque Canadien français devrait apporter à l'information qu'on lui sert, puisque c'est seulement par l'excellence que notre société pourra sortir de son état de précarité, et que cette excellence ne peut être basée que sur une lucidité, laquelle ne peut s'acquiescer que par une information la plus large et la plus honnête possible.

Ne soyons point chiches et reconnaissons donc que, globalement, la profession de l'information chez-nous cède de plus en plus à la médiocrité, parce qu'elle est trop confrontée aux intérêts financiers qui s'attachent à la majorité de nos

moyens d'information. Parfois, ce sont des intérêts financiers qui agissent directement, parfois les font-ils par le truchement des groupes politiques. Il y a d'heureuses exceptions, mais admettons-les donc que cela demeure l'exception! Il faut voir, nonobstant les qualités qu'on pouvait reconnaître à La Presse d'avant le conflit, la différence d'information qu'on trouve, fabriquée par les mêmes journalistes et avec de moindres moyens, entre ce que présente le Quotidien Populaire et La Presse.

Et qu'on me comprenne bien ici: nulle intention de ma part de lancer des pierres à qui que ce soit en particulier; il s'agit de juger deux produits, fabriqués par la même équipe, mais dans un état d'esprit différent.

Le problème des communications, épineux en général, devient extrêmement aigu pour une petite collectivité en évolution rapide. Notre population a besoin d'information brute, non censurée, qui présente faits et gestes comme ils sont. Plus encore, la population a besoin d'information analysée, afin qu'elle puisse s'y retrouver. Enfin, elle a besoin de commentaires et d'éditoriaux qui lui servent de points de repère et de réflexion. L'information, c'est de l'éducation. Nous en sommes pourtant réduits, largement, très largement, au Québec, à une autre équation: l'information, c'est de la propagande!

Aussi, l'urgence d'une réforme importante dans ce domaine se fait-elle plus que jamais sentir chez-nous. Conseil de presse ou pas, les capitaux privés seront toujours intéressés, c'est normal, à faire de la nouvelle comme on fait des cure-dents: pour faire plus de profits. Sans pour autant songer qu'il serait nécessaire d'enlever l'information des mains de l'entreprise privée (la loi de la concurrence est elle excellente là aussi), il faudrait que la société québécoise fasse quelque chose de concret autour de deux pôles d'action, qu'il s'agisse de presse écrite, de radiodiffusion et de télévision: 1) que quelque chose se crée selon le phénomène de l'auto-gestion (l'idée est dans l'air, mais pas encore sur terre); 2) que le gouvernement québécois prenne ses responsabilités et nous dote de tout un réseau d'information, à commencer par une agence de presse, en passant par une banque de documentation, pour déboucher enfin sur une presse écrite et parlée, selon une formule qui permette d'informer le public; donc, non pas de lui bourrer le crâne mais de l'éclairer, de l'éduquer, dans le sens large du mot. Québec ferait alors mentir Barbey d'Aurevilly qui disait un jour que "les journaux sont les chemins de fer du mensonge".

Supprimez la gêne causée par VOTRE DENTIER. Parlez, riez, mangez librement. Plus de "malheur" à craindre si vous utilisez la poudre adhésive FASTEETH. Non acide, FASTEETH fait tenir les dentiers plus fermement et plus longtemps. Facile la mastication. Avec FASTEETH, ni goût ni sensation désagréables. Pour votre santé, votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentier régulièrement. Utilisez FASTEETH.

M. Saint-Pierre précise :

Québec sera fixé sur les amendements au bill 28 au plus tard le 4 décembre

de notre envoyé spécial, Gérard LeBlanc

QUEBEC — Les amendements au projet de loi 28 annoncés au cours des dernières semaines par le ministre de l'éducation ne constituent pas une prise de position du gouvernement mais uniquement des "types d'amendements possibles".

Les fonctionnaires du ministère ont cependant déjà commencé à faire la synthèse des recommandations faites à la Commission parlementaire, M. Saint-Pierre remettra ces recommandations finales au conseil des ministres au plus tard le 6 décembre.

Une liste complète des amendements, qui ne mettront pas en jeu les principes du projet de loi, sera ensuite transmise à l'Assemblée nationale avant l'étude en deuxième lecture du projet de loi 28.

Voilà les précisions apportées hier par M. Saint-Pierre au début de la troisième et dernière ronde d'audiences sur le projet de loi 28 par la Commission parlementaire sur l'éducation.

Le ministre de l'éducation a

laissé entendre au cours des dernières semaines qu'il envisageait d'apporter de nombreux amendements au projet de loi 28. Dans un entrevue accordée la semaine dernière à un quotidien anglophone, il a même spécifié que l'unification des commissions scolaires pourrait être retardée jusqu'en 1975 ou 1976. Le projet de loi 28 prévoit l'établissement de ces commissions unifiées dès 1973.

Le député de Bagot, Jean-Guy Cardinal, s'est dit étonné de voir le ministre de l'éducation

annoncer des amendements au projet de loi 28 alors que ce dernier était encore à l'étude devant la commission parlementaire.

"Pour quel projet de loi travaillons-nous? L'ancien ou le nouveau? Est-ce qu'on pourrait avoir des commentaires pour qu'on ne fasse pas de débats inutiles sur des choses déjà décidées de la part du gouvernement?"

Saint-Pierre lui a répondu que le gouvernement n'avait encore pris aucune position et qu'il avait simplement voulu indiquer qu'on avait l'intention d'apporter plusieurs modifications au projet de loi.

"Les journalistes, a-t-il ajouté, m'ont pressé de questions. Ils m'ont demandé à quel type d'amendement songez-vous? J'ai donné des types d'amendements possibles mais non comme une ligne de pensée du gouvernement."

Les amendements mettront-ils en jeu le principe même de l'unification des commissions scolaires? M. Saint-Pierre a d'abord répondu que non; il s'est cependant par la suite montré moins catégorique.

Quant au principe même, a-t-il dit au début de l'audience, en autant qu'il sache, il (le gouvernement) n'a aucune intention de le mettre en doute. Le but du projet de loi, ses axes principaux ne seront pas mis en cause.

Le député de Chicoutimi, M. Jean-Noël Tremblay, a ensuite demandé au ministre de l'éducation si les amendements porteraient sur les problèmes de la langue et de la confession religieuse.

M. Saint-Pierre lui a répondu qu'il serait prématuré de donner la nature de ces amendements à ce moment-ci. Il prie d'attendre après les audiences de cette semaine.

Le député péquiste de Maisonneuve, M. Claude Charron, est revenu à la charge. "Peut-on être certain, a-t-il demandé, que le principe de l'unification demeurera dans le projet de loi?"

"Je pense que oui", a-t-il répondu M. Saint-Pierre. "Jusqu'à ce jour, a-t-il ajouté, je n'ai aucune raison valable pour remettre en cause le principe même d'avoir une commission scolaire unifiée comme modèle, comme type de commission scolaire dans le futur".

Deposé en première lecture en juillet, le projet de loi 28 a déjà fait l'objet de sept journées d'audiences devant la Commission parlementaire de l'éducation. La présentation des mémoires se continue aujourd'hui et demain; 22 ont été présentés à date et il en reste autant à venir. Il reste encore 22 mémoires, a dit M. Saint-Pierre, d'inégale importance. Il faut dire que ceux qui sont le plus directement concernés ont exprimé leur point de vue.

Les arguments neufs se font de plus en plus rares. A ce moment-ci du cheminement l'important ne semble plus le contenu des arguments, qui ont déjà été exprimés, mais le nombre d'adhérents à ces arguments et l'influence qu'ils auront sur le ministre de l'éducation et sur le gouvernement Bourassa.

Il suffit d'ailleurs la plupart du temps d'entendre le non de l'association ou au plus les premiers paragraphes du mémoire pour prévoir les positions exprimées par les divers aspects du projet de loi 28.

Le président du Conseil scolaire doit être élu, soutient le PAPT

QUEBEC — A cause du rôle important qu'aura à jouer le premier président du Conseil scolaire de l'île, le ministre de l'éducation, M. Guy Saint-Pierre, ne veut pas prendre de chance et nommer lui-même le premier titulaire à ce poste.

Le président de la Provincial Association of Protestant Teachers (PAPT), M. Wendell Sparkes, respecte l'opinion de M. Saint-Pierre sans pour autant être d'accord.

"Je considère, a-t-il ajouté, que nous sommes dans une démocratie où nous ne sommes pas. Dans un régime de dictature éclairée ("enlightened dictatorship"), je serais certainement d'accord avec vous. Si les gens du Québec vous ont choisis vous et M. Bourassa par voie d'élection, il faut procéder de la même manière au niveau scolaire."

La PAPT, qui regroupe quelque 8.000 enseignants et administrateurs à l'emploi des commissions scolaires protestantes, a présenté hier son mémoire devant la Commission parlementaire sur l'éducation.

Comme le PSBGM et la plupart des associations anglophones, la PAPT est opposée aux commissions scolaires unifiées. On recommande plutôt une restructuration scolaire basée sur un critère

linguistique. L'île de Montréal devrait, selon eux, comprendre neuf commissions scolaires francophones et quatre commissions scolaires anglophones, les deux types de commissions étant superposées quant au territoire.

M. Sparkes a souligné le fait que les divisions proposées dans le projet de loi 28 fragmentent la minorité anglophone qui ne sera plus à même de maintenir des écoles adéquates.

La PAPT demande également qu'on définisse clairement dans la loi que les commissions scolaires demeurent les employeurs exclusifs du personnel enseignant des écoles sous leur juridiction.

Une autre recommandation réclame des mesures législatives qui garantiront aux membres de la PAPT le droit d'affiliation à toute association professionnelle ou à toute unité syndicale représentant les enseignants de langue anglaise.

Les associations de parents dont les enfants fréquentent les écoles protestantes ont fait substantiellement les mêmes recommandations que la PAPT en ce qui regarde les commissions scolaires.

Parlant au nom de ses 85 associations sur l'île de Montréal, la Québec Federation of Home & School a même demandé qu'on amende l'AANB

afin d'inscrire ce droit à des écoles anglaises et françaises dans la constitution.

"Nous recommandons, lit-on dans leur 4e recommandation, que le gouvernement du Québec utilise toute son influence pour faire amender la constitution du Canada afin d'assurer à tous les citoyens canadiens le droit à une formation dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada."

Les parents anglophones demandent également plus de pouvoir pour les comités d'école et les commissions scolaires et seulement le minimum nécessaire pour le Conseil scolaire de l'île.

Il faut mentionner que 16 des 85 associations métropolitaines de la Federation of Home and School se sont prononcés en faveur des commissions scolaires unifiées. "Le Bill 28, contrairement à son prédecesseur le Bill 62 suit la ligne de pensée du Rapport Parent. Alors nous acceptons le principe des commissions scolaires unifiées qu'avaient proposées le "Rapport Parent", lit-on dans le rapport de cette minorité.

Par ailleurs l'Association des étudiants adultes de Montréal, qui regroupe 4.000 des quelque 23.000 étudiants adultes de la CECM, a déploré le mutisme du projet de loi 28 sur l'éducation permanente.

"Pour nous, la restructuration scolaire de l'île de Montréal, lit-on dans leur mémoire, devrait être l'occasion: 1. de franchir un premier pas vers la reconnaissance officielle de l'éducation des adultes; 2. de promouvoir, à travers des structures administratives, une conception de l'éducation qui convienne à l'adulte; 3. de reconnaître officiellement et effectivement les besoins des adultes en éducation et de prendre les mesures pour subvenir à ces besoins."

Afin d'éviter le double emploi des ressources et la concurrence inutile et dispendieuse, ils recommandent que ce soit le Conseil de l'île qui soit chargé d'organiser, de planifier, de financer et de développer un service d'éducation des adultes pour l'île de Montréal.

La présentation du mémoire de l'Association des principaux de Montréal (APM), qui avait déjà été rendu public avant-hier à Montréal, a donné lieu à une longue discussion sur la nature d'une école catholique.

L'APM s'oppose au droit de regard sur la nomination des principaux que le projet de loi 28 accorde aux comités d'école. Selon les principaux, cette mesure, "rétrograde et archaïque", donnera lieu à du favoritisme et à de l'incompétence.

"OPEN HOUSE" À LA FACULTÉ DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION

Rencontrez les professeurs et les étudiants et renseignez-vous sur les plans et les programmes de la Faculté de Commerce.

Prenez part aux séances de travail auxquelles assisteront des invités de marque.

Parmi les sujets : Les femmes dans les affaires - la politique du consommateur et de la corporation - l'éducation permanente en ce qui concerne les affaires - SGWU - les affaires et la loi - les aspects sociaux de l'entreprise.

Vendredi, le 19 novembre de 13 à 22 heures
Samedi, le 20 novembre de 10 à 18 heures
Edifice Norris, 1435 rue Drummond.

Sir George Williams University
Montréal 107, Québec

105.7
CFGL
le FEM qui parle et qui chante

Oui à une affiliation

Les travailleurs sociaux du Québec se sont prononcés à quatre contre un en faveur de l'affiliation à un organisme national connu sous le nom d'Association des travailleurs sociaux du Canada.

Soulignons que la Corporation des travailleurs sociaux professionnels du Québec compte environ 1.300 membres, ce qui constitue le groupe le plus important au sein de l'association nationale qui compte environ 3.000 membres répartis à travers le Canada.

Seulement 46,5% des membres du Québec se sont prévalus de leur droit de vote. Ce référendum avait été réclame lors de l'assemblée générale des travailleurs sociaux du Québec qui a eu lieu à la fin de l'été.

Cette affiliation à l'organisme national, a dit Mme Grenier de la Corporation des travailleurs sociaux du Québec, n'enlève rien aux travailleurs sociaux du Québec et leur permet de participer à des rencontres, travaux et études de caractère international.

PROBLÈMES de FORMATION ?

UTILISEZ LA TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ

CAMÉRAS SONY DÉMONSTRATIONS GRATUITES

VENUES PAR
MONTREAL 3165 Hochelaga 525-2551
QUEBEC 383 Concorde 329-3793
SHERBROOKE 918 ouest King 569-9908

CITÉ ÉLECTRONIQUE INC.

L'inspireur des mesures Nixon affirme à Montréal:

Le 15 août, Washington n'avait plus le choix

par Denis Giroux

Les Etats-Unis sont virtuellement en faillite et c'est cela, joint aux pressions et à l'égoïsme agressif de ses partenaires commerciaux, qui a poussé l'administration Nixon à adopter les dramatiques mesures de redressement économique du 15 août dernier.

C'est ce qu'a soutenu hier l'auteur même de ces mesures et le principal conseiller du président Nixon M. Pierre-André Rinfret, lors d'une conférence prononcée hier à Montréal devant l'Institut des comptables agréés de Québec.

"Depuis un an, les Etats-Unis cherchaient à sortir de la banqueroute, mais lorsque le vendredi 13 août un pays européen (probablement la Grande-Bretagne) a demandé que les Etats-Unis lui paient environ \$4 milliards en paiements de transactions commerciales, ce qui équivalait à 40% de toutes les réserves monétaires des Etats-Unis, alors le président Nixon n'a plus eu le choix et il a dû édicter les mesures que l'on connaît," a déclaré M. Rinfret.

"Les mesures du 15 août dernier doivent être comprises comme étant la fin d'une époque, celle du philanthropisme américain qui remonte au plan Marshall; le 15 août, tout ce que le président Nixon a fait a été de se doter d'un pouvoir de négociation. Les Etats-Unis ont appris au cours des dernières années que c'était là la seule façon de protéger leurs intérêts. L'exemple des négociations avec le Japon pour que ce pays limite ses exportations de textiles est là pour le montrer; il avait fallu que les Etats-Unis montrent les dents pour que leurs intérêts soient sauvegardés."

M. Rinfret, qui est natif de Montréal, a répété plusieurs fois ce que tout, dans les ententes qui lient les Etats-Unis à ses partenaires commerciaux, était sujet à négociation; ce "tout" inclut le traité canado-américain sur l'automobile, les contingentements, etc...

Pour M. Rinfret, le programme DISC apparaît comme un détail parmi les mesures Nixon et le Canada n'a rien à craindre.

Il a été calculé par le secrétariat au Trésor et plusieurs autres organismes américains que le programme DISC coûterait \$900 millions au gouvernement américain à mettre en oeuvre et qu'au cours des cinq prochaines années il n'amènerait qu'une variation moyenne de \$600 millions dans la balance des paiements (le programme DISC, Domestic International Sales Corp., est un programme du gouvernement fédéral américain destiné à favoriser les exportations américaines et la fabrication aux Etats-Unis de produits que des filiales de corporations américaines fabriquent présentement très souvent à l'étranger).

Pour M. Rinfret, la phase II du programme Nixon de redressement économique à 60% de chances de réussir. "Et même si cela est, la reprise ne sera que modérée, il n'y aura pas de "boom" économique; en revanche, si le président Nixon n'avait pas pris les mesures du 15 août dernier, c'est l'économie mondiale qui se serait retrouvée dans le même état désastreux qu'en 1929."

M. Rinfret, qui affirme que tout économiste intelligent doit commencer par faire sa propre fortune en plus de conseiller les autorités gouvernementales sur l'orientation de l'économie, a rejeté l'idée d'impérialisme américain dans la plupart des pays industrialisés, au Canada en particulier.

"Dire que notre déficit de la balance des paiements vient de nos aventures militaires ou de nos intentions impérialistes est foncièrement erroné. J'admets que l'on parle de nos sottises militaires comme c'est le cas au Vietnam, mais c'est tout. Si vous ne voulez pas que nous investissions au Canada, alors investissez vous-mêmes. Mais vous ne le faites pas, vous investissez

plutôt ailleurs tandis que nous voyons ici des opportunités intéressantes de gains que vous ne voulez pas ou ne savez pas exploiter." Vous n'avez que vous mêmes à blâmer". Et M. Rinfret de raconter comment la France avait offert à une firme américaine de lui construire une usine gratuitement et comment la Belgique avait surenchéri en offrant des prêts sans intérêts, l'usine gratuite, une exemption fiscale sur 10 ans, la garantie que si les salaires montaient trop le gouvernement paierait la différence etc... "Pourquoi? parce que ce pays voulait notre technologie qui n'existe pas ailleurs."

M. Rinfret a rappelé à plusieurs reprises qu'aucune organisation commerciale ne pourrait survivre à des déficits comme ceux qu'enregistrent les Etats-Unis. "Le déficit de notre balance de paiements a été de \$48 milliards au troisième trimestre de 1971. Depuis 1966, les statistiques gouvernementales ont été faussées; depuis 1966 les Etats-Unis sont en déficit. C'est bien simple, tout le monde a profité de la générosité des Etats-Unis en ne donnant rien en retour, personne ne comprend l'ampleur des problèmes qui ont assailli l'administration Nixon au mois d'août dernier."

M. Rinfret a donné l'exemple de la crise monétaire comme une illustration du fardeau que doivent supporter seuls les Etats-Unis alors que la Suisse et le Japon s'en tirent sans problèmes.

M. Rinfret a conclu en disant que selon lui une économie saine à l'intérieur des Etats-Unis était indissociable d'une balance des paiements équilibrée. Pour lui, il faudra un an au moins pour que les choses se rétablissent sur la scène internationale. Ce rétablissement comprendrait la suppression ou la hausse de la surtaxe selon l'issue des négociations que mènent présentement les Etats-Unis avec divers pays.

Projet sur les maires

QUEBEC (PC) — Les conseils municipaux des municipalités du Québec devront, à l'avenir, désigner un conseiller pour agir comme maire suppléant, et ce tous les quatre mois.

En effet, un projet de loi modifiant la loi des cités et villes, déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre des affaires municipales, M. Maurice Tessier, précise que le maire suppléant possèdera et exercera les pouvoirs du maire en cas d'absence ou d'incapacité de ce dernier.

Le bill 88 prévoit également

que s'il se produit une avance au poste de maire ou de conseiller plus de 60 jours avant la date de l'élection générale,

la vacance peut être comblée par le conseil dans les 16 jours qui suivent. Si le conseil ne comble pas la vacance, le greffier pourra entamer les procédures d'élection.

Enfin, le projet de loi stipule

qu'une même personne ne peut être appelée à payer, en taxe d'affaires, un montant excédant 10 pour cent du produit obtenu en multipliant le montant global des valeurs annuelles par le taux de taxe d'affaires établi par le conseil.

COGNAC MARTELL

plus de 250 ans de tradition française

Importé de France

VENDU DANS LES MAGASINS DE LA S.A.Q.

★★★ 12 oz: 124D
★★★ 25 oz: 124E
MÉDAILLON VSOP: 124F
CORDON BLEU: 124H

Pour renseignements:
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPORTATION
Téléphone: 932-7249

L'Uruguay aux urnes - 1

Pays d'élevage, aujourd'hui sans viande

par XAVIER USCATEGUI

L'Uruguay est littéralement ébranlé jusqu'en ses fondements par la campagne électorale. Les thèses du conservatisme le plus belligérant sont développées sur le mode violent par les partisans de la réélection du président sortant, M. Pacheco Areco, qui place l'accent, en ton de croisade, sur "la défense de notre style de vie". Néanmoins, avec des nuances diverses, les candidats des deux partis traditionnels sont décidés à imposer, étayer ou amender modérément se "style de vie" que condamnent, également avec des nuances graduelles, les groupes politiques ayant formé la coalition de gauche connue sous le nom de Front ample.

Le "style de vie" uruguayen en chiffres:

Quelques données fondamentales sur ce en quoi consiste ce "style de vie" doivent être retenues pour se former une idée de la situation dans ce petit pays sans montagnes, de 175.000 kilomètres carrés presque entièrement utilisables, avec seulement 2.600.000 habitants. L'Uruguay reste connu comme un pays essentiellement agricole, consacré principalement à l'élevage. Voici quelques données relatives à la production et à son évolution depuis une soixantaine d'années:

	1906	1951	1956	1961	1966	1970
Bovins:	8.200.000	8.200.000	7.400.000	8.800.000	8.200.000	8.500.000
Ovins	26.300.000	23.400.000	22.200.000	21.700.000	22.100.000	19.100.000
Bovins par habitant:	7,25	3,65	3,09	3,41	2,97	2,85
Ovins par habitant:	25,20	10,50	9,70	8,44	8,20	6,65

Récoltes de céréales et oléagineux

	en 1965-66		en 1966-70 (moyenne)	
	Hectares cultivés	Tonnes	Hectares cultivés	Tonnes
Blé:	72.000	823.000	236.000	483.000
Mais:	224.000	209.000	183.000	128.000
Lin:	118.000	56.000	112.000	80.000
Tournesol:	153.000	86.000	97.000	65.000

Le pays continue à vivre fondamentalement de la production agricole et de l'exportation des produits du sol. Voici pourtant l'évolution de la population rurale depuis vingt ans:

	1951	1956	1961	1966
Population rurale:	453.500	413.200	385.800	372.000
Travailleurs ruraux:	223.500	203.100	210.700	191.600

Il ne faudrait pas conclure de ces indications que la population rurale fond, comme dans certains pays, appelée par l'industrialisation: l'industrie se réduit à des transformations légères, et ne progresse pas. La population rurale diminue sous la pression des conditions mêmes de l'exploitation agricole: 85% de cette population se trouve concentrée

sur 25% de la superficie agricole, celle qui correspond aux exploitations les plus petites. Quant aux 1.200 propriétés les plus grandes, celles de plus de 2.500 hectares, elles couvrent 5.500.000 hectares, le 1/3 du pays, mais elles n'emploient que 8,45% des travailleurs ruraux et ne contiennent que 5,3% de la population rurale, ce qui donne une moyenne d'un travailleur pour 340 hectares!

Près de 10 millions d'hectares appartiennent aux propriétaires de plus de 1.000 hectares dont certains, cumulant plusieurs exploitations, détiennent des extensions énormes, — par exemple les 50.000 hectares de la famille du politique conservateur Alberto Gallinal Heber, candidat malheureux à la présidence de la République en 1966. Les 62,7% de la terre sont "exploités" (pour ainsi dire) par leurs propres propriétaires, et les 33,3% font l'objet de locations.

L'élevage bovin présente la production relativement la plus satisfaisante dans les départements du sud, ceux où existe la petite propriété, où se situent les établissements laitiers. Dans l'ensemble, l'indice de productivité est extrêmement bas. Pour donner une tonne de viande, il faut maintenir un cheptel de 27 bovins (contre 16,5 aux États-Unis, 12 en France...). Le pourcentage d'abattage (animaux abattus en un an en relation avec le total du cheptel) est infime, de 17% (contre 30% en Australie, 42% en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis). Le rendement par animal, pour curieux que ce puisse sembler, ne s'est pas amélioré depuis le temps où il n'y avait que le bétail dit créole, avant les croisements avec des races étrangères. Un mouton uruguayen produit en moyenne 3,8 kilos de laine, contre 5,7 pour un mouton de Nouvelle-Zélande. La crise est telle que Montevideo est resté sans viande de juin à novembre, il est vrai aussi que pour des raisons de prix, le bétail passe massivement en contrebande au Brésil parce que, pour des motifs de prestige et d'autorité, le gouvernement s'est obstiné à maintenir le dollar officiel à 250 pesos quand il valait de 500 à 600 pesos au marché parallèle.

Ce qu'a été le système actuel

Sur une population active d'un peu moins d'un million, selon les chiffres officiels, 17,9% sont affectés à l'agriculture, 25,8% aux industries, 35,2% à des "services divers", 13,0% aux banques, commerces, etc., 8,1% à des "activités diverses".

Il y a en outre un poids mort de près de 500.000 retraités pesant sur une organisation économique qui n'est pas de nature à le supporter. Ce sont les statistiques ne parlent pas clairement, c'est d'une population "marginale" de l'ordre de 100.000 habitants vivant d'expéditions, du ramassage de déchets ou simplement de délits. Le niveau de vie, autrefois l'un des plus satisfaisants du continent, se trouve en régression rapide, en voie de rejoindre les normes classiques d'Amérique latine.

Le système survivant encore a été institué, au début du siècle et consolidé par la Constitution de 1917, sous l'inspiration de José Batlle y Ordóñez. De là provient l'organisation sous une forme nationalisée d'administration autonome.

donc le rôle est de chapeauter les divers conseils communaux qui composent la ville de Bruxelles.

Pour le 21 novembre, le FDF a un slogan: "Prendre le pouvoir à Bruxelles". Si le FDF réussit, c'est peut-être toute l'oeuvre de la réforme de la Constitution qui sera menacée. Car celle-ci fait de Bruxelles une capitale où la part entre Flamands et francophones doit juridiquement être respectée. L'arrivée du FDF au pouvoir remettrait

Suite à la page 9

Belgique

La poussée des partis linguistiques

par PAUL MASSON,

correspondance particulière au Devoir

BRUXELLES — Si le Premier ministre belge M. Eyskens a décidé de dissoudre prématurément le Parlement et d'aller aux urnes pour recevoir une ratification populaire aux modifications que son gouvernement avait apportées à la Constitution du royaume, on ne peut pas dire qu'il ait eu là une inspiration heureuse.

Les résultats des élections législatives belges n'ont en effet pas apporté aux partis de la majorité gouvernementale (Social, chrétien et socialiste) le "satisfecit" qu'ils demandaient. Ce blanc seing leur était nécessaire pour continuer, pendant la prochaine législature, l'oeuvre de remodelage de la Belgique sur le plan régional prévue dans la constitution modifiée. Les électeurs n'ont pour autant pas désavoué formellement ces partis qui conservent au Parlement une majorité sensible, la même qu'auparavant. C'est cette situation qui va poser de fameux problèmes pour les semaines et les mois à venir.

Sur 212 sièges à attribuer dans la Chambre des Représentants, les élections en ont attribué 67 au Parti social-chrétien contre 69 lors des dernières élections de 1968, et 61 contre 59 au parti socialiste. Le parti libéral a enregistré un net recul (34 sièges contre 47) tandis que l'on observait un bond en avant des partis à vocation linguistique, le Front démocratique des francophones en Wallonie et la Volksunie en Flandre. Le FDF a obtenu 24 sièges, doublant ainsi sa représentation à la Chambre, et la Volksunie a remporté 22 sièges contre 20 qu'il détenait avant. Quant au petit parti communiste, il demeure stationnaire.

La poussée des partis linguistiques dont le programme fédéraliste va à contre-courant des programmes électoraux des partis traditionnels est ce qui caractérise essentiellement le scrutin qui vient de se dérouler. Les hommes politiques essayent d'interpréter, ce phénomène avec d'autant plus d'intérêt que personne ne l'avait

réellement prévu. On se disait généralement qu'après l'effort consenti par les deux partis de la majorité et par M. Eyskens pour donner à la Belgique une nouvelle tunique constitutionnelle, les problèmes communautaires et linguistiques allaient perdre de leur acuité. Or voilà que les électeurs retirent de plus en plus leur confiance à ces partis pour la placer dans ceux qui continuent la lutte et veulent régionaliser davantage les institutions sinon instaurer dans les pays des structures fédérales.

Les citoyens seraient-ils en retard sur les textes votés par le Parlement au cours de la précédente législature? Il faut reconnaître que l'hermétisme de la réforme est complet et qu'en tout état de cause elle ne fut qu'un compromis, une cote mal taillée adoptée à la faveur de certaines déflections dans les rangs de l'opposition.

Les citoyens ont-ils plutôt voulu signifier qu'ils avaient assez d'entendre parler de ces querelles intestines stupides alors que les politiciens devraient davantage se soucier de la situation économique qui, dans le contexte mondial actuel, promet à bref délai de s'aggraver?

Où bien les Belges veulent-ils réellement d'une Belgique fédérale?

Telles sont les questions que l'on se pose à Bruxelles en attendant que se dessinent les lignes et le programme d'une nouvelle coalition gouvernementale.

Celle-ci ne semble par ailleurs pas près de naître. On pourrait croire, à première analyse, que la reconduction du gouvernement social-chrétien/socialiste, sous la houlette ou non de M. Eyskens, s'impose. C'est ne pas tenir compte des traumatismes que les leçons fédérales du scrutin ont portés sur les ailes francophones et flamandes de ces partis marginaux. Chacune d'elles, tout en se questionnant sur le sens général des résultats, va être tentée de prendre ses distances par rapport aux autres pour éviter d'aller à l'encontre de cette

volonté: même si l'on déient la majorité, on ne peut aller à contre-courant d'un mouvement toujours minoritaire mais qui vient de marquer des points et pourrait un jour venir chercher leur clientèle si les choses stagnaient.

D'autre part, pour achever l'oeuvre entreprise, c'est-à-dire pour faire voter les lois d'exécution qui doivent être présentées pour faire passer dans la réalité les grands principes de la nouvelle constitution, le gouvernement qui succèdera à celui de M. Eyskens devrait pouvoir disposer au Parlement d'une majorité des deux tiers. Les deux partis de l'actuelle coalition ne la possèdent pas, contrairement à ce qu'ils espèrent. Ils pourraient donc être obligés d'ouvrir leurs rangs et d'accueillir les libéraux pour mener à bien cette tâche. Mais d'une part la formule de la tripartite a toujours été rejetée par les socialistes et, d'autre part, les libéraux, se trouvant dans un tel état de désagrégation qu'il est impossible que l'on puisse sérieusement compter sur eux pour gouverner.

Tout pourrait toutelois s'arranger à bref délai — en politique on finit toujours par s'arranger! — s'il n'y avait Bruxelles.

Mais il y a Bruxelles qui se situe entre les deux Communautés, entre les deux régions, entre les ailes des partis politiques comme une véritable pomme de discorde. Et le cas de Bruxelles a pris des proportions grandissantes avec ces élections, puisque c'est dans la capitale que le parti du Front démocratique des francophones a réussi à faire une percée: il y a remporté 10 sièges de députés sur les 33 à pourvoir. Il risque fort de voir gonfler encore cette avance dimanche le 21 novembre, date à laquelle doivent avoir lieu les élections pour le Conseil d'agglomération, nouvelle institution prévue dans la Constitution et



Collège du Vieux Montréal

244 est, rue Sherbrooke, Montréal 129.

EDUCATION PERMANENTE FORMATION PROFESSIONNELLE

Session hiver 1972 Soirs et samedis.

Des cours sont offerts dans les techniques suivantes:

SCIENCES GRAPHIQUES:

Dessin industriel, Géométrie descriptive.

TECHNIQUES DE L'ARCHITECTURE:

Dessin d'architecture, Construction, Dessin de création, etc.

TECHNIQUES DE GÉNIE CIVIL:

Arpentage, Agrégats, Béton, Asphalte, Résistance des matériaux, Voirie, etc.

ÉLECTROTECHNIQUE:

Électronique, Instrumentation, Contrôle, Pollution par le bruit, Mesure des bruits et vibrations, etc.

TECHNIQUES DE LA MÉCANIQUE:

Métrie, Procédés de fabrication, Machines-outils, Contrôle numérique.

ÉQUIPEMENT MOTORISÉ:

Thermodynamique, Mécanique, Hydraulique, Pneumatique.

TECHNIQUES ADMINISTRATIVES:

Comptabilité, Administration, Personnel, Droit des affaires, Marketing.

INFORMATIQUE:

Cours de base, Programmation, Fortran, Cobol, Analyse, etc.

Les personnes impliquées dans un travail directement relié à ces techniques, n'ont que cinq dollars à payer par quinze heures de cours.

Pour tout renseignement: 842-5294

ENFIN LE FAMEUX

ZENITH 1972

Le Britannique C2963

Écran géant 26" Chromacolor

A PRIX TRÈS AVANTAGEUX

Un appareil spécifiquement construit et offert par votre technicien pour une longue durée.

Contrôle couleur automatique GARANTIE. Tube écran, 2 ans. Pièces, 1 an.

Service à votre discrétion. DÉPOSITAIRE ZENITH - AUTORISÉ

Dumoulin T.V. INC.

TV COULEUR-STÉRÉO-RADIO
783, rue MISTRAL (coin 8250, St-Hubert)
Service impeccable, prix imbattable

Maintenant

LE BILL 28

Maintenant

Novembre 1971

En vente dans les kiosques et les librairies

Pour obtenir un abonnement, téléphoner à:

739-2758

Les partis linguistiques en Belgique

Suite de la page 8

ce principe en question et de fil en aiguille, tous les autres principes de parité établis dans le pays, au niveau du gouvernement notamment, pourraient être remis en question à leur tour. Comme dans un pile de boîtes à conserve lorsqu'on retire celle du des-

sous!

Dans la perspective de ces élections qui, théoriquement, ne devraient influencer en rien les affaires politiques au niveau national, les partis ne parviendront certainement pas à se mettre d'accord pour la formation d'un gouverne-

ment. Et après, il est bien possible que la chose soit plus difficile encore à réaliser! Même l'habileté de M. Eyskens pourrait être mise en échec...

Voilà, résumées, les querelles et les affaires belges au lendemain des élections législatives et à la veille des élections pour le Conseil d'agglomération de Bruxelles. Il faut presque être belge pour s'y retrouver. Et encore! Rien ne dit que les électeurs y voient si clair que cela!

Arrêt des essais nucléaires

Le Canada participera à tout projet ferme et précis

NATIONS UNIES, N.Y. (AFP) — Le représentant du Canada, M. George Ignatieff, a déclaré hier devant la commission politique que "le temps était venu de reprendre des négociations sérieuses" pour mettre un terme aux essais nucléaires et il s'est déclaré prêt à collaborer à l'élaboration d'un projet de résolution "ferme et précis" à ce sujet.

"Le fait que les essais atmosphériques se poursuivent sans entrave en Asie et dans le Pacifique, l'ampleur effarante des récents essais souterrains de l'URSS et des Etats-Unis et les chiffres publiés dans le rapport annuel de l'Institut international de recherche sur la paix, de Stockholm, tout appelle avec force l'attention de

l'assemblée sur ce problème", a dit M. Ignatieff; dans ce contexte, l'assemblée générale ne doit pas se contenter d'exhorter les puissances nucléaires à tenir compte des appréhensions des peuples du monde. La délégation du Canada espère que l'assemblée, sensible à cet aspect du problème, adoptera une résolution "ferme et précise suffisamment réaliste pour avoir des chances de succès concret et qui reflètera fidèlement l'opinion d'un monde fatigué d'attendre, attirant l'attention de toutes les puissances nucléaires sur la nécessité d'une action immédiate et efficace".

La conviction de la délégation canadienne à cet égard est renforcée par deux conditions pré-

cises, qui viennent de se réaliser: premièrement, le travail considérable qui s'est fait pour perfectionner les méthodes sismologiques de détection. Les gouvernements sont maintenant en mesure de déterminer de façon plus sûre les exigences d'un système efficace de vérification. Deuxièmement, les deux principales puissances qui se livrent à des essais possèdent maintenant des forces stratégiques à peu près égales. Il appartient donc à ces puissances de décider si la dissuasion réciproque a maintenant atteint le point où les efforts qu'elles pourraient tenter pour renverser l'équilibre actuel ne représenteraient pas de plus grands dangers d'instabilité que les conséquences de quelques entorses mineures et clandestines à une interdiction.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE
À AIDER



Au Canada, ça marche quand chacun fait sa part.

Pour que ça marche, il faut la participation de tous les Canadiens. Pour sa part, le gouvernement fédéral vient d'injecter \$498 millions dans une série de programmes précis, destinés à stimuler l'emploi. Il a besoin cependant que vous mettiez la main à la pâte afin d'en faire un véritable succès.

Ça marche avec les citoyens

Votre participation est très importante. Le fédéral compte sur vous pour soumettre des projets dans le cadre du Programme d'initiatives locales. Faites preuve d'initiative personnelle ou collaborez avec vos associations locales. Il peut s'agir d'un projet de service social, d'expansion d'un programme culturel ou de rénovation d'un quartier défavorisé. En somme, vous pouvez présenter tout projet susceptible d'améliorer la vie de vos concitoyens tout en créant de nouveaux emplois.

Ça marche avec les travailleurs

Le Programme de formation en cours d'emploi — avec la collaboration de l'industrie, du commerce et des syndicats, permettra la création de nouveaux emplois pour ceux qui sont sans travail. Quant à ceux qui ont peu d'expérience, ils auront l'avantage de se recycler ou de se perfectionner dans leur métier grâce à l'expansion du Programme de formation de la main-d'œuvre.

Ça marche avec l'industrie et le commerce

Dans le but d'encourager l'entreprise privée à embaucher des gens qui veulent apprendre de nouvelles techniques, le gouvernement fédéral a prévu une réduction d'impôt ou une compensation financière directe pour les employeurs qui permettront à certains employés de bénéficier du Programme de formation en cours d'emploi.

Ça marche avec les municipalités

Toutes les municipalités du Canada pourront se prévaloir du Programme d'initiatives locales mentionné ci-dessus. La réalisation de tout projet communautaire, sans but lucratif, qui créera de l'emploi pour les concitoyens est encouragée dans le cadre de ce Programme.

Ça marche avec les provinces

De nombreux projets municipaux présentés dans le cadre du Programme d'initiatives locales seront réalisés en étroite collaboration avec les provinces. Il en sera de même pour le Programme de prêts fédéral/provincial de 1971 pour la création d'emplois conçu pour financer les nouveaux projets de travaux importants. Nous accélérerons aussi l'approbation des dépenses relevant de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement pour favoriser la construction de logements à prix modique et de résidences d'étudiants ainsi qu'activer les travaux de traitement des eaux-vannes. De plus, nous accorderons des prêts aux commissions, bureaux et associations qui s'intéressent aux foires et expositions commerciales et régionales afin de stimuler la construction d'édifices polyvalents.

Ça marche avec les travaux fédéraux

An niveau du gouvernement, nous créerons des emplois en entreprenant des travaux d'amélioration et de rénovation des édifices fédéraux, travaux sur les voies de circulation, dans les parcs et les forêts et bien d'autres encore.

Ça marche... avec vous et pour vous

Le gouvernement fédéral a créé ces nouveaux programmes pour vous. Il verse \$498 millions dans l'économie du pays afin d'améliorer la situation de l'emploi et pour que tous les Canadiens puissent en profiter.

C'est au Centre de Main-d'œuvre du Canada de votre localité que vous trouverez tous les renseignements qu'il vous faut pour participer à l'un de ces programmes.

Au Canada, ça marche.



Main-d'œuvre
et Immigration

Otto Lang, Ministre

Manpower
and Immigration

Otto Lang, Minister

informations

internationales

Le front se rapproche de Phnom Penh

SAMRONG (province de Kandal) (AFP) — Le front se rapproche et l'offensive nord-vietnamienne est générale autour de Phnom Penh. Hier matin, à l'aube, la garnison cambodienne de Toul Leap, à 18 km à l'ouest de la capitale, a opéré un repli "stratégique" en direction du village de Tapoung, à deux kilomètres plus à l'est. La garnison est maintenant encerclée par les troupes nord-vietnamiennes de la première division, apprend-on de source militaire à Samrong, à 12 km de Phnom Penh.

La pression nord-vietnamienne et sa puissance de feu se sont révélées si fortes que, pour la première fois depuis le début du conflit, les hélicoptères de combat américains "Cobra" sont intervenus pendant tout l'après-midi contre les concentrations et les lignes adverses, à 17 km à l'ouest de Phnom Penh, dans une région que les accords entre états-majors réservaient à l'armée cambodienne.

C'est donc maintenant autour des villages de Rum Duol, Tapoung et Samrong que se joue la sécurité de la capitale.

Face à deux régiments nord-vietnamiens de la première division — dont le fameux 101 D — soit environ 3.000 hommes, très bien armés et équipés, l'armée khmère oppose six bataillons de 2.000 soldats, parmi lesquels les troupes de choc de la troisième brigade d'infanterie du colonel Lon Non, frère du maréchal Lon Nol, et la quatrième brigade d'infanterie.

La seule voie d'accès relativement aisée menant au front et qu'utilisent les soldats cambodgiens est la voie ferrée Phnom Penh-Battambang et ses abords. C'est par cet itinéraire que les cambodgiens atteignent encore lundi les premières lignes de Toul Leap

ou le correspondant de l'AFP avait pu se rendre.

Lundi soir, deux bataillons de troupes fraîches partis de Samrong ont tenté sans succès de rejoindre Toul Leap par la voie ferrée. Hier après-midi une nouvelle tentative pour forcer les lignes nord-vietnamiennes en direction de Tapoung a été stoppée une fois encore un peu avant le village de Rum Duol, malgré l'intervention, dès le début de l'après-midi, des "Cobra" américains venus du Sud-Vietnam.

On a vu arriver à Samrong une trentaine de femmes et d'enfants venant de Toul Leap. Les femmes en pleurs ont supplié à genoux "leurs excellences les soldats" d'aller délivrer leurs maris. Elles ont raconté la débâcle, l'incendie du village, la mise à sac et la destruction de l'infirmerie, avant de demander à manger pour elles et leurs enfants, à jeun depuis cinq jours.

La situation dans la capitale est d'autant plus critique que des nouvelles très alarmantes sont parvenues dans la soirée hier au sujet des troupes participant à l'opération "Tchen-la-2" à 120 kilomètres au nord de Phnom Penh. Après la chute de Romong, il y a quatre jours, c'est maintenant Taingkouk, à 10 km plus au sud qui est menacé. Plus au sud, sur la route numéro 3 qui conduit à Takeo, les Nord-Vietnamiens ont investi hier la localité de Angtosom, à 75 km au sud de Phnom Penh.

Les experts militaires estiment qu'il est peu probable que les forces de libération essaient de s'emparer de Phnom Penh. La tâche serait trop difficile et trop coûteuse pour les assaillants et la réaction de troupes sud-vietnamiennes serait sans aucun doute immédiate. En quelques

heures, une division peut être amenée du Sud-Vietnam autour de la capitale khmère.

Le commandant khmer quant à lui ne paraît pas en mesure, pour le moment, d'envoyer d'importants renforts contre les réguliers nord-vietnamiens, les gros des forces cambodgiennes étant en difficulté dans l'opération "Tchen-la deux" et les routes étant coupées en plusieurs endroits au nord et au nord-ouest.

Personne à Phnom Penh ne connaît les intentions du commandement des forces communistes et chacun en est donc réduit à des hypothèses. Mais les spécialistes soulignent maintenant que parmi ces hypothèses, celle qui serait la plus plausible, étant donné la présence des deux régiments de la première division nord, vietnamienne si près de la capitale, est que celle-ci, ou son aéroport, Pochentong, en sont les objectifs.

Le maire de L.A. brigue l'investiture démocrate

MANCHESTER New Hampshire (AFP) — M. Sam Yorty, maire de Los Angeles, a annoncé hier qu'il allait briger la candidature du parti démocrate pour les élections présidentielles de 1972.

C'est en se faisant inscrire aux élections primaires de l'Etat du New Hampshire du 7 mars, les premières à avoir lieu dans tout le pays, que M. Yorty a ainsi fait connaître, par une déclaration écrite requise à la presse, sa décision officielle de briger la

candidature de son parti. M. Yorty, 62 ans, devient ainsi le deuxième démocrate à annoncer ses intentions; le premier était le sénateur George McGovern (Dakota Sud) qui avait laissé savoir qu'il aspirait à la candidature du parti démocrate il y a déjà plusieurs mois. Il est connu pour ses vues souvent opposées à la ligne de conduite officielle du parti et il avait soutenu la campagne du républicain Richard Nixon lorsque celui-ci fut élu à la présidence des Etats-Unis.

HONG KONG — La disgrâce politique du maréchal Lin Piao, "compagnon d'armes" et héritier du président Mao, s'impose de plus en plus à la conviction des sinologues de Hong Kong. Ils relèvent, en effet, que lorsque la presse occidentale formula des hypothèses sur la mort de Mao Tsé-toung, les autorités chinoises furent promptes à mettre les choses au point. En revanche, l'absence de démenti de la part de Pékin aux spéculations concernant le sort du maréchal Lin Piao, que l'on a prétendu mort ou malade ou encore en disgrâce, constitue l'un des meilleurs indices que son statut politique a subi un changement.

Aussi bien, un tel changement est-il corroboré par le fait que le nom de Lin Piao n'apparaît plus dans les toasts officiels et qu'il n'a pas été mentionné dans les télégrammes de félicitations envoyés par les nations "amies" à la Chine à l'occasion de son admission à l'ONU. De plus, plusieurs allusions de la presse chinoise semblent viser le maréchal Lin Piao. C'est surtout le cas d'un article de la revue doctrinale du parti communiste chinois s'élevant contre "la théorie réactionnaire de Liou Chao-chi sur la nature humaine". Les spécialistes des affaires chinoises voient dans cet article une critique dirigée contre Lin Piao pour avoir porté aux nues le génie de Mao Tsé-toung et présenté sa pensée comme la force spirituelle capable de transformer la société.

A l'adresse de Lin Piao, apparemment, l'article pose la question suivante: "L'histoire est-elle faite par les héros

Les sinologues sont de plus en plus convaincus de la disgrâce de Lin Piao

par David Davies, de l'AFP

ou par les esclaves? ". Le Drapeau rouge reprend alors cette citation de Mao: "Le peuple, et le peuple seulement, est la force motrice dans la création de l'histoire mondiale". Cette dialectique peut paraître quelque peu hermétique aux non initiés mais elle n'en a pas moins prélué à la disgrâce politique du président Liou Chao-chi bien avant qu'il soit stigmatisé comme l'ennemi numéro un de la Chine. Des attaques indirectes du même style contre "les charlatans de la politique" furent considérées également comme le présage de l'élimination de Chen Po-ta, ancien secrétaire particulier de Mao Tsé-toung.

L'absence de Lin Piao de la scène publique ne prêterait pas en soi à commentaire, puisqu'il lui est déjà arrivé de "disparaître" pendant de longues périodes avant de se manifester à nouveau. Mais le nouvel effacement du numéro deux chinois, qui est ministre de la défense, coïncide avec la disparition d'une quinzaine de dirigeants militaires qui étaient étroitement liés à Lin Piao.

Leur absence des communiqués de presse officiels laissa d'abord supposer qu'ils avaient pu être appelés à assumer des tâches militaires urgentes hors de Pékin. Mais le silence total fait sur eux depuis deux mois est considéré à Hong-Kong comme l'indice d'une épuratoire dans le haut commandement de l'armée chinoise. D'ailleurs, selon la dernière en date des hypothèses sur le sort de Lin Piao, formulée par le "Standard", journal de droite, le maréchal

serait "assigné à résidence à Pékin" après avoir tenté d'imposer une dictature militaire en Chine.

● HONG KONG (AFP) — Le maréchal Yeh Chien-Ying a effectué un bond dans la hiérarchie chinoise, parvenant à la quatrième place avant d'autres membres du bureau politique, ont constaté hier les observateurs à Hong Kong.

Agé de 72 ans, le vice-président de la commission militaire a pris la place, dans la hiérarchie, du chef d'état-major Huang Yung-Sheng, qui n'a pas été aperçu en public depuis le 10 septembre dernier. Le spectaculaire avancement du maréchal a été révélé par la liste des dirigeants assistant à une réception à Pékin, lundi soir, en l'honneur des quelque 600 joueurs de ping-pong venus d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine pour disputer le tournoi afro-asiatique. La liste a été publiée par l'agence "Chine nouvelle" captée à Hong Kong.

La liste comprend, par ordre d'importance: le premier ministre, M. Chou En-lai (en tête en l'absence du président Mao, qui apparaît très rarement en public), Mme Chiang Ching, épouse du président Mao, le maréchal Yeh Chien-Ying, précédant deux autres membres du bureau politique, MM. Chang Chun Chiao et Yao Wen-yuan, et le vice-premier ministre Li Hsien-Nien.

Le président Mao et ces membres du bureau politique semblent représenter les seuls dirigeants encore en activité, sur les 21 membres du bureau politique élus par le 9ème congrès du parti en avril 1969.

Les 7 points du GRP finiront par s'imposer

HANOI (AFP) — Lors de sa récente visite à Pékin, M. Henry Kissinger, conseiller spécial du président Richard Nixon, a pu se convaincre que les Etats-Unis devraient finalement prendre en considération les sept points du gouvernement révolutionnaire provisoire, indique-t-on de source diplomatique à Hanoi. Le premier ministre chinois Chou En-lai lors de ses entretiens avec le conseiller de la Maison Blanche, a été, dit-on de même source, catégorique. On cite ce dialogue: Kissinger — "Et le Vietnam?"

Chou En-lai — "Les diplomates de la RDV et du GRP ont des résidences proches. Traversez la rue et allez leur poser la question". Circulant de bouche à oreille,

le, sans doute imaginaire, l'anecdote retient quand même l'attention à Hanoi, dans la mesure où elle confirme que les Vietnamiens, appuyés par Pékin et Moscou, sont les interlocuteurs que Washington devra bien prendre en considération tôt ou tard.

Autre rumeur, démentie, mais significative de la bonne position diplomatique des Vietnamiens, celle faisant état de la présence à Pékin, au moment de la visite de M. Kissinger, de M. Le Duc Tho, conseiller spécial du ministre Xuan Thuy représentant de la RDV à la conférence de Paris sur le Vietnam et de contacts possibles. Ce n'est pas par hasard que le conseiller américain était accompagné de M. R. Symser, son adjoint pour les questions du Vietnam.



ELECTROHOME

La marque qui va plus loin de l'excellence



Le son et l'image, c'est la raison d'être même de "Electrohome". Nos appareils doivent plaire et pour plaire ils doivent être les meilleurs. Venez le constater vous-même, au 5è chez Dupuis, du 15 au 20 novembre.

DUPUIS



TÉLÉ COULEUR "ELECTROHOME DE 26 PO.

Chassis C10 avec ELECTROLOCK et ELECTROTINT pour une syntonisation indéréglaible et un contrôle automatique de la teinte. UHF et VHF permettent la réception des canaux 2 à 83. Châssis à transformateur de 25.000 VOLTS. Tube image avec un plan de protection de 6 ans. Service et pièces gratuits pour un an. L 35 po, H 30 po, P. 21 po. Ton chêne d'automne.

849⁰⁰ chacun

Composez 842-6171 Dupuis - Cinquième - Rayon 843

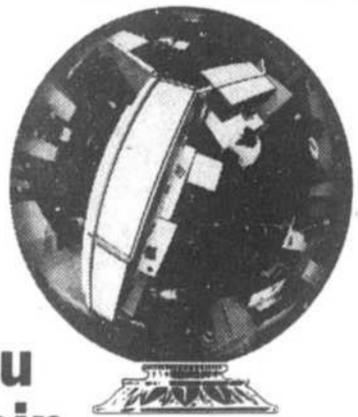
AUTRE 26 PO. COULEUR FORMIDABLE "ELECTROHOME"

Le téléviseur équipé des systèmes ELECTROLOCK et ELECTROTINT pour une syntonisation indéréglaible et un contrôle automatique de la teinte. UHF et VHF permettent la réception des canaux 2 à 83. Châssis à transformateur de 25.000 volts. Tube image avec un plan de protection de 6 ans, service et pièces gratuits pour 1 an. L 36 po. x H 29 po. x P 20 po.

849⁰⁰ chacun

Composez 842-6171 Dupuis - Cinquième - Rayon 843

Venez voir le bureau de demain



Place Bonaventure, Montréal 15, 16, 17, 18, novembre 1971

Un exhibit fascinant de 13.000 pieds carrés qui illustre bien ce qui peut être accompli grâce à un planning imaginatif et à un design avant-gardiste.

Ne manquez pas de le voir, de même que des centaines d'autres exhibits de produits modernes pour le bureau et le commerce.

Ne manquez pas également d'assister aux séminars sur les Bureaux Paysagers et le Traitement des Données.

Et n'oubliez pas la JOURNÉE DES SECRÉTAIRES, le 17 novembre.

Pour renseignements additionnels, veuillez communiquer avec notre directeur des exhibits, M. Vaughan G. Taylor, Exposition Canadienne d'Équipement de Bureau, 1450 Don Mills Road, Don Mills, Ontario (416) 445-7280.

Heures: les 15, 16, 17 novembre: 12.00 à 22.00 h. le 18 novembre 12.00 à 18.00 h.

Exposition Canadienne D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU

et Salon de l'informatique

Commandité par L'Association canadienne des manufacturiers d'équipement de bureau, inc.

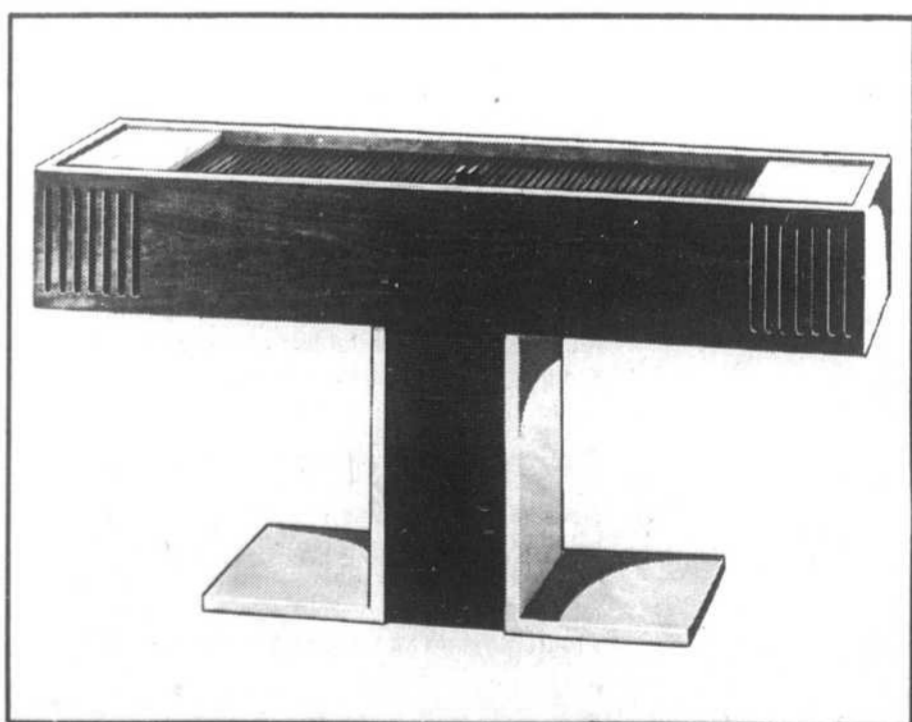


STÉRÉO "ELECTROHOME" TRANSISTORISÉ

Un appareil remarquable à châssis tout transistorisé à semi-conducteurs. Changeurs BSR. Commandes pour équilibre/volume/sons aigus sons graves. Prises de stéréo, écouteur, magnétophone et sorties. L.18 po, H.30 po

159⁰⁰ chacun

Composez 842-6171 Dupuis - Cinquième - Rayon 843



STÉRÉO FUTURISTE "ELECTROHOME"

Châssis AM-FM/FM stéréo tout transistorisé d'une puissance de 40 watts. Portes tambour glissant silencieusement. Changeur BSR. Haut-parleur 6 po. de fréquences basses dans le piédestal et une séparation stéréophonique grâce à des haut-parleurs de 4 pouces à chaque extrémité. Ton noyer. 48 x 24 x 16 po.

359⁰⁰ chacun

Composez 842-6171 Dupuis - Cinquième - Rayon 843

CÉLÉBREZ AVEC NOUS! DÉPOSEZ VOS BILLETS DE PARTICIPATION. POUR GAGNER DES CERTIFICATS-CADEAUX DUPUIS, DANS LES BOÎTES DÉSIGNÉES À CETTE FIN DANS LE MAGASIN. ÉCOUTEZ CKVL POUR CONNAÎTRE LES NOMS DES GAGNANTS.

POURQUOI PAS CHEZ DUPUIS... OUVERT JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 21H.

informations

internationales

Une commission d'enquête le reconnaît

Les détenus catholiques en Ulster sont soumis à de "mauvais traitements"

LONDRES (AFP) — Certains détenus catholiques en Irlande du Nord ont été soumis à "des mauvais traitements", mais aucune "brutalité physique ou cruaute" n'ont été exercées sur eux, affirme le rapport de la commission d'enquête dirigé par sir Edmund Compton, publié hier après-midi.

Parmi les "mauvais traitements", la commission Compton, désignée par le gouvernement britannique, cite les cas de personnes qui ont été forcées à se tenir debout le long d'un mur pendant quarante-trois heures, avec la permission de se reposer pour une période indéterminée toutes les quatre ou six heures.

La commission chargée d'enquêter sur les allégations de tortures qui auraient été exercées contre certains suspects catholiques arrêtés le 9 août dernier, lors de l'introduction des mesures d'internement administratif en Ulster, a interrogé directement ou indirectement 40 personnes se plaignant d'avoir été maltraitées. Elle a également entendu, pendant 17 jours, 95 militaires, 26 policiers, 11 gardiens de prison et plusieurs médecins.

Le rapport de sir Edmund Compton, qui compte 80 pages, établit une liste des "mauvais traitements" dont l'ensemble constitue la méthode dite d'"in-

terrogatoire en profondeur". Cette méthode, telle qu'elle a été appliquée en Ulster, comprend:

— La cageule: les internés ont été coiffés d'une cagoule noire destinée à leur donner "un sentiment d'isolement pour les inciter à coopérer avec l'interrogateur".

— Le bruit: un sifflement électronique aigu et continu empêchant les détenus de communiquer entre eux et pouvant "renforcer le sentiment d'isolement du détenu".

— La privation de sommeil: "il a été confirmé, déclare le rapport, que la politique générale était de priver les hommes de sommeil pendant les premiers jours de l'opération". Le rapport ne précise pas le nombre de jours.

— L'obligation de se tenir debout devant un mur: des détenus ont été obligés de se tenir debout avec leurs bras contre le mur, "mais pas dans une position de tension, pendant des périodes allant de quatre à six heures et avec la possibilité de laisser les bras par moment pour rétablir la circulation".

— Diète au pain et à l'eau: "nous trouvons que l'application d'une diète d'une tranche de pain et d'un demi-litre d'eau toutes les six heures constitue un mauvais traitement physique pour des hommes exténués par d'autres mesures

appliquées simultanément", déclare le rapport.

Expliquant la raison pour laquelle elle ne considère pas toutefois ces "mauvais traitements" comme de la "brutalité", la commission déclare: "nous considérons que la brutalité est une force inhumaine ou féroce de cruauté et que cette cruauté implique une disposition à infliger la souffrance, accompagnée d'indifférence ou de plaisir à l'égard, de la douleur de la victime. Nous ne croyons pas que tel ait été le cas".

Le rapport indique enfin que la commission a reçu, en outre, des déclarations de 192 internés se plaignant de mauvais traitements, mais refusant de les exposer à la commission en raison de la composition de celle-ci.

Dans une introduction au rapport de sir Edmund Compton, M. Reginald Maudling, ministre britannique de l'Intérieur affirme notamment: "le gouvernement rejette toute suggestion que les méthodes actuellement employées dans les interrogatoires contiennent le moindre élément de cruauté ou de brutalité".

M. Maudling a cependant annoncé que le gouvernement a décidé de nommer une commission d'enquête pour examiner s'il convient d'anéantir les règles appliquées par les forces de sécurité en Irlande du Nord dans le traitement et l'interrogatoire des personnes suspectées de terrorisme.

La commission sera présidée par le plus haut magistrat du royaume, le baron Parker of Waddington, "Lord Chief Justice of England", et comprendra deux autres membres du Conseil privé de la reine, l'un nommé par le gouvernement l'autre par l'opposition.

M. Maudling a souligné que la procédure actuellement en usage était la même que celle employée en d'autres lieux par les forces britanniques dans la lutte contre le terrorisme — c'est-à-dire à Chypre ou à Aden — mais il a laissé entendre qu'il pourrait être bon de les amender.

M. Harold Wilson, a précisé M. Maudling, a approuvé le principe de la nomination d'une commission.

Les interrogatoires de suspects ne doivent pas cesser et "la bataille contre les assassins" doit être poursuivie, a encore affirmé M. Maudling.

Au nom de l'opposition travailliste, M. James Callaghan a déclaré que la Chambre devrait, lors du débat d'aujourd'hui sur le rapport Compton, examiner dans quelle mesure une société démocratique pouvait tolérer que des mauvais traitements soient infligés à des détenus dans l'espoir de sauver des vies humaines.

Plusieurs députés travaillistes, dont M. Kevin McNamara, ont affirmé que certains membres des forces de l'ordre avaient employé des méthodes "barbares" sur des innocents. M. Maudling a catégoriquement rejeté ces accusations, tandis que les députés conservateurs protestaient violemment contre de telles accusations.

"Blanchir" les autorités

DUBLIN (AFP) — La branche dite "provisoire" de l'IRA a rejeté hier soir à Dublin les conclusions du rapport Compton sur les traitements infligés aux détenus catholiques en Irlande du Nord.

"Ce rapport ne vise qu'à "blanchir" les autorités britanniques", a déclaré un porte-parole de l'IRA.

"Les républicains ne peuvent accorder aucune foi à un rapport purement britannique sur l'Irlande", a-t-il ajouté.

L'IRA appuie la demande de l'organisation "Amnesty International" en vue de l'ouverture d'une enquête internationale, enquête qui devrait être menée par une commission internationale indépendante, a encore indiqué le porte-parole.

"Amnesty International", organisation qui lutte pour la libération des détenus politiques dans le monde entier, avait déclaré, il y a 15 jours, l'ouverture d'une enquête sur le traitement infligé aux personnes détenues en Irlande du Nord dans le cadre de l'internement administratif. Elle avait également affirmé avoir de "bonnes raisons" de croire que bon nombre de ces détenus avaient été soumis à des tortures.

ONU

Le débat sur le M.-O., début décembre

NATIONS UNIES (AFP) — L'Égypte et Israël sont d'accord pour que le débat sur la situation au Proche-Orient ait lieu au début du mois de décembre, a déclaré hier le porte-parole du président de l'Assemblée générale, M. Adam Malik.

On prévoit que ce débat durera une semaine. L'Assemblée générale doit s'ouvrir le 21 décembre.

A Washington, les États-Unis ont fait savoir qu'ils redoutent que ce débat ne marque la fin de leurs efforts pour mettre les deux pays d'accord sur la réouverture du canal de Suez.

"Notre préférence pour des discussions tranquilles est bien connue et nous l'avons clairement dit aux parties en cause", a déclaré hier le porte-parole du département d'État, M. Charles Bray, à qui l'on demandait si les États-Unis étaient favorables à l'ouverture d'un débat sur le Moyen-Orient.

"Mais nous n'y voyons pas grand-chose et le débat aura lieu", a-t-il ajouté.

Les chances de succès de la médiation américaine pour un accord intérimaire entre l'Égypte et Israël sur la réouverture du canal de Suez

apparaissent d'ailleurs de plus en plus minces malgré l'optimisme que continuent à afficher les dirigeants du département d'État.

"Notre suggestion pour des négociations intensifiées dans une proximité plus étroite demeure valable, et nous espérons certainement qu'elles pourront avoir lieu", a dit M. Bray.

Il y a plus d'un mois que les États-Unis proposent vainement à Israël et à l'Égypte d'envoyer des plénipotentiaires à New York pour qu'ils y négocient les conditions de la réouverture du canal de Suez par l'intermédiaire de M. Joseph Sisco, l'adjoint du secrétaire d'État William Rogers pour le Moyen-Orient.

L'Égypte n'a pas encore répondu officiellement à cette proposition, mais des articles de la presse égyptienne et des déclarations faites depuis par le président Sadate et par son ministre des affaires étrangères M. Mahmoud Riad laissent peu de doute sur leur opposition au nouveau plan américain.

Israël, par contre, a répondu il y a deux semaines qu'il ne pouvait pas continuer à se prêter à la médiation

américaine sur le canal de Suez tant que les États-Unis ne répondraient pas favorablement à sa demande de chasseurs-bombardiers supersoniques "Phantom" supplémentaires. Or, il est ouvertement admis au département d'État qu'il a été décidé de ne pas reprendre "pour le moment"

les livraisons de "Phantom" à Israël.

Une fois de plus, l'initiative américaine pour régler le conflit israélo-arabe est dans l'impasse, et les observateurs estiment qu'un débat forcément acrimonieux aux Nations unies ne contribuera certainement pas à l'en faire sortir.

OIT et GATT

2 autres victoires pour Pékin

NATIONS UNIES, Genève, (AFP) — La Chine populaire a remporté hier après-midi une victoire espérée et un succès inattendu à Genève: par 36 voix contre 3 et 8 abstentions, le conseil d'administration du BIT (Bureau international du Travail) l'a reconnue comme représentant de la Chine tout entière à l'Organisation internationale du Travail. De son côté, sans que Pékin l'ait souhaité, la session des parties contractantes du GATT s'est ouverte à la surprise générale, par l'exclusion sans vote, de l'observateur de Taïwan.

La victoire de Pékin à l'OIT a été acquise à l'issue d'une longue bataille de procédure. En effet, les États-Unis soutenaient que le conseil d'administration n'avait pas compétence aux termes de la constitution de l'OIT, pour décider de la question de la représentation chinoise. Selon le délégué gouvernemental américain, M. Edwards B. Pensons, seule la Conférence internationale du travail, qui se réunira au mois de juin, était compétente.

Au contraire, les partisans de la représentativité des autorités de la Chine populaire étaient d'avis que le conseil d'administration, doté de larges pouvoirs par la constitution de l'OIT, était pleinement compétent. De surcroît, ils estimaient, comme l'a déclaré le représentant gouvernemental de la France, M. Alexandre Parodi, que le problème de la représentation chinoise, après le vote des Nations unies, était une question "grave, mais facile et presque tranchée à l'avance".

Enfin, dans le groupe des employeurs, le point de vue exprimé en termes voilés, prévalait que l'OIT était liée par la décision des Nations unies et que le conseil, organisme tripartite réunissant gouvernements, employeurs et travailleurs, était parfaitement compétent. Ce point de vue, indiquait-on dans ce groupe, n'impliquait aucune approbation à l'égard du régime de Pékin.

Finalement, après plus de trente interventions, le conseil a repoussé par 35 voix contre 10 et 2 abstentions, un projet de résolution américain demandant que la question soit renvoyée à la con-

férence internationale du travail, et en adoptant, avec les mêmes résultats, une résolution présentée par le groupe des travailleurs déclarant que le conseil était compétent pour se prononcer sur le fond.

Un peu plus d'une heure plus tard, le conseil adoptait le texte complet de la résolution des travailleurs affirmant que "le conseil d'administration décide de reconnaître le gouvernement de Chine populaire comme le gouvernement représentatif de la Chine". Un nouveau débat de procédure avait été provoqué par un certain nombre de pays en voie de développement (Algérie, Nigéria, Pakistan, Équateur, Chili et Syrie) qui avaient retiré un projet de résolution allant dans le même sens, mais rédigée en termes plus durs.

La répartition des voix a causé une certaine surprise. On a constaté en effet que la Chine populaire avait bénéficié de suffrages que les pointages effectués avant le vote ne laissaient pas prévoir, notamment celui de l'Allemagne fédérale, ainsi que de l'abstention du Japon. D'autre part, le groupe des employeurs a donné dix voix à la Chine populaire, et celui des travailleurs onze voix sur onze.

Il reste que la victoire de la Chine, estimant les observateurs, fait peser une nette incertitude sur l'avenir de l'OIT: en soutenant la thèse de la compétence de la conférence internationale du travail, les États-Unis ont allés dans le même sens que les pays socialistes qui souhaitent un amenuisement des pouvoirs du conseil d'administration. Par surcroît, il paraît évident que le vote du conseil ne facilitera pas le vote par le congrès des crédits correspondant à la contribution américaine à l'OIT, alors que la dette des États-Unis à l'égard de l'organisation s'élève à près de onze millions de dollars.

Quant à l'exclusion du GATT de l'observateur de Taïwan, elle constitue un succès pour Pékin. Elle ne signifie pas, cependant, que la Chine populaire soit sur le point d'adhérer au GATT. Cette adhésion est maintenant tout au plus possible, après de longues négociations. On ignore encore hier soir à Genève si Pékin désire cette adhésion.

L'exclusion de l'observateur de Taïwan au GATT résulte d'une décision des parties contractantes, qui date de 1965 selon laquelle, en matière politique, le GATT suit les décisions de l'Assemblée générale des Nations unies. Ce principe, qui avait permis d'admettre Taïwan comme observateur au GATT en 1962, a joué hier après-midi contre le représentant du gouvernement du maréchal Tchang Kai-shek.

Le palais impérial s'ouvre à la presse

Les regrets de Hiro Hito

TOKYO (AFP) — L'empereur Hiro Hito "déploire certaines choses qui se sont produites pendant la guerre". Le souverain japonais a fait cette déclaration hier après-midi devant un groupe de 24 correspondants étrangers.

"L'audience-interview" donnée dans la salle du pont de pierre du palais a ouvert pour la première fois les portes du palais impérial à un groupe de journalistes étrangers résidant au Japon. L'empereur et l'impératrice Nagako ont passé cinquante minutes avec les correspondants: deux Allemands, un Danois, quatre Français, un Hollandais, sept Anglais et neuf Américains. Au cours de l'audience, organisée pour les correspondants des pays visités récemment par l'empereur au cours de son voyage, les journalistes ont été présentés par le président de la presse étrangère, M. Sam Jameson.

L'empereur avait déjà reçu quelques journalistes pendant

l'occupation américaine, et récemment, deux groupes de journalistes européens. Mais c'était la première fois qu'un groupe de correspondants était admis à lui poser des questions. Ses réponses en japonais étaient traduites en anglais par un interprète officiel. Cette "audience-interview" est significative des efforts de la maison impériale pour ouvrir vers l'extérieur l'horizon du souverain japonais.

L'empereur a insisté sur son rôle de monarque constitutionnel, tant avant et pendant la guerre que sous la nouvelle constitution. Même en 1945, quand il avait décidé la capitulation, il avait considéré qu'il agissait sous la responsabilité du premier ministre Suzuki.

Le souverain a déclaré d'autre part qu'il pensait que sa visite en Europe devrait être suivie d'autres voyages à l'étranger, particulièrement en Asie. Mais, a-t-il ajouté, aucun projet concret n'existe pour le moment.

Le premier vote de Pékin

NATIONS UNIES (AFP) — La république populaire de Chine a voté hier matin pour la première fois depuis son admission aux Nations unies.

M. Huang Hua, le représentant permanent de la Chine à l'ONU a voté "oui" sur une résolution demandant aux États-Unis de "prendre les mesures nécessaires pour prévenir l'importation aux États-Unis de chrome en provenance de la Rhodésie du sud".

Cette résolution a été adoptée par 106 voix contre deux (Afrique du Sud, Portugal) et

treize abstentions.

M. Huang Hua est ensuite monté à la tribune de l'Assemblée générale pour dire que son gouvernement appuyait cette résolution ainsi que toutes celles qui ont été adoptées auparavant concernant le commerce du chrome rhodésien.

Le congrès américain a récemment autorisé la reprise des importations de chrome rhodésien aux États-Unis, contrairement aux décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations unies.

Abel est mort d'un cancer

MOSCOU (AFP) — Le colonel Rodolph Abel, le célèbre espion soviétique, est mort lundi d'un cancer du poulmon, après six mois de maladie, apprend-on hier.

Il avait été condamné aux États-Unis, en 1957, à 30 ans de prison, pour espionnage au profit de l'URSS. Il avait été ensuite échangé, en 1962, contre le pilote américain Francis Powers, abattu au-dessus du territoire soviétique aux commandes d'un avion-espion U-2.

Né en 1903, à Moscou dans une famille ouvrière, Rodolph Abel avait travaillé dans sa jeunesse comme ingénieur-radio à Moscou. Ses connaissances exceptionnelles — et d'ailleurs autodidactes — de français, de l'anglais et de l'allemand, décident de sa carrière ultérieure: membre du "Komsomol" (l'organisation des jeunes communistes) il entre en 1927 dans les services de la sécurité d'État qui, à l'époque, portaient le nom d'OGPU. Il est dirigé alors sur l'une des sections centra-

les du renseignement soviétique.

On connaît peu de détails sur sa carrière d'agent secret. Il semble que pendant la guerre, Abel ait réussi à s'infiltrer dans les services secrets allemands.

Après la guerre, il se rend au Canada et entre illégalement aux États-Unis en 1948. En 1952, il installe sous un faux nom un studio de photographie à Brooklyn. Arrêté le 21 juin 1957 à New York par le service d'immigration pour résidence illégale aux États-Unis, il est ensuite inculpé d'espionnage.

À l'issue de son procès, qui dura un mois, devant la cour fédérale de Brooklyn, il est condamné à 30 ans de prison et 8.000 dollars d'amende. Au début de 1962, il est échangé contre Francis Powers, condamné, lui, à 10 ans de prison le 19 août 1960, par le tribunal militaire de la cour suprême de l'URSS pour espionnage au profit des États-Unis.

Depuis Rudolf Abel vivait en URSS.

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

MAYER Charles. A Paris, le 12 novembre 1971 à l'âge de 70 ans, est décédé, Charles Mayer, époux de Marie-Reine Lambert. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son fils Lambert (époux de Carmelle Bernard), son frère M. Eugène Mayer, sa belle-sœur Mme Joseph Leveillé, ainsi que 4 petits-enfants: Anne, Charles, France et Julie Mayer. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 novembre. Le convoi funéraire partira du Salon J.R. Deslauriers Limitée No 5650 chemin Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église St-Pascal de Côte-des-Neiges où le service sera célébré à 2.00 heures, p.m. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JEAN XXIII



POUR TRAVAIL OBTENU par D.S.

MAGNAN Prisque Abbé. A Montréal, le 14 novembre 1971 à l'âge de 84 ans est décédé M. l'abbé Prisque Magnan, ancien curé de la paroisse Notre-Dame-des-anges de Cartierville. La dépouille mortelle est exposée dans la même église. Les funérailles auront lieu mercredi le 17 novembre à 2.30 p.m. Et de là au cimetière du Séminaire des Missions Étrangères, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAUCIER Arthur. A Ste-Foy, le 16 novembre 1971 à l'âge de 72 ans, est décédé, M. Arthur Saucier, époux de Dame Alphonsine Saucier, demeurant au 1057 avenue Fournier, Ste-Foy. Outre son épouse il laisse dans le deuil ses enfants, et ses gendres: M. et Mme Raymond Hamelin (Docteur Cossette Saucier) de Lévis, M. et Mme Pierre Trilaud (Camille) de Montréal, M. Roger Saucier, professeur à l'Université Laval, ses petits-enfants: François Hamelin et Jean LaFrière. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 novembre. Le convoi funéraire partira du Salon Cloutier Limitée No 1025 route de l'Église, Ste-Foy à 9 heures 45 pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de Mont Marie, Lévis, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES DE Mlle ROSE LANGLOIS

A Montréal, le 14 novembre 1971 à l'âge de 82 ans, est décédée Rose Langlois, fille de feu Léon Langlois, et de feu Ernestine LeMay. Elle laisse ses frères: Joseph, Georges, Jean, ses sœurs: Mlles Régina, Corinne, Mme Maria Monette, Mme Jeanne Willis et plusieurs neveux et nièces. Elle était employée de la Maison A.J. Boucher depuis plus de 50 ans. Elle est exposée au Salon Urgel Bourgeois, 302 est, Ste-Catherine. Les funérailles auront lieu, mercredi le 17 novembre à 9.00 heures a.m. à l'église St-Jacques. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges.

DECES DE Mlle ROSE LANGLOIS

A Montréal, le 14 novembre 1971 à l'âge de 82 ans, est décédée Rose Langlois, fille de feu Léon Langlois, et de feu Ernestine LeMay. Elle laisse ses frères: Joseph, Georges, Jean, ses sœurs: Mlles Régina, Corinne, Mme Maria Monette, Mme Jeanne Willis et plusieurs neveux et nièces. Elle était employée de la Maison A.J. Boucher depuis plus de 50 ans. Elle est exposée au Salon Urgel Bourgeois, 302 est, Ste-Catherine. Les funérailles auront lieu, mercredi le 17 novembre à 9.00 heures a.m. à l'église St-Jacques. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges.

LA CROIX-ROUGE EST TOUJOURS À L'OEUVRE

L'eau-de-vie du tonnerre des dieux

METAXA

★★★★★

BRANDY

IMPORTÉ DE GRÈCE

Plan d'amaigrissement

Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse discrètement! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille de votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces redoutables de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, et des chevilles; retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Marshall's
fabrics of Montreal

Nous vendons comptant... vous économisez davantage

VENTE

VOYEZ LES SENSATIONNELS TISSUS À PRIX D'ÉPARGNE CHEZ MARSHALL'S

TREVIRA ET LAINAGE
TISSUS DE CONFECTION

Largeur 54" - 58" Rég. 6.95

Tissus mélangés, toujours classiques, s'adaptant à la toute dernière mode. Mélangé ou agencé - à motifs géométriques - unis - plaids - quadrillés. Lavables **4.95**
la verge
1er plancher

LUXUEUX LAINAGES IMPORTÉS À 1/2 PRIX

Valeurs: 15.00 à 22.00

Directement des meilleurs dessinateurs européens, ces tissus sont des plus récentes nouveautés, tissages et motifs. Idéal pour manteaux, costumes, et costumes-pantalons.

LAINAGES ASSORTIS

Valeur 6.00 **2.79**
la verge

Un vaste choix de tissus tout laine ou mélangés - Nouveauté dans le quadrillé, uni, points croisés et très résistants.

TRICOTS GAUFRES IMPRIMÉS ET AUTRES

Largeur 45" - 54" Valeur 6.95

Ces tricots à l'allure avant-gardiste sont en grande demande. Dans un choix de petits et gros motifs - lavables - laisser égoutter - facile d'entretien. **3.95**
la verge

CRIMPLENE DE CREPE EN TRICOT DOUBLE ANGLAIS

DES ÉPARGNES CONSIDÉRABLES sur nos fameux tricots doubles en vente jeudi - lavables à la machine - laisser égoutter - facile d'entretien. Dans de jolis modèles. Venez très tôt. **2.99**
la verge

RICHES BROCARTS

Valeur 10.95 **2.95**
la verge

Balance de marchandise laissée en bas du prix coûtant. 1er plancher

TRICOT NYLON - LARGEUR 45"

Régulièrement 2.95 **1.49**
la verge

Très pratique pour les heures de loisirs, ce jersey très doux fabriqué dans 10 teintes populaires y compris le noir et le blanc. Lavable - facile d'entretien. 1er plancher

FANTASTIQUE CREPE IMPRIMÉ ET SURAH

LARGEUR 45" **1.00**
la verge

Une vaste gamme de couleurs à votre choix

ROMANTIQUE DENTELLE

Ajoutez un peu de romantisme à vos robes, ainsi que déshabillés, blouses, robes-pantalons **1.00**
la verge

mezzanine

VELOURS ANTIQUE

A 1/2 PRIX **5.48**
la verge

Rég. 10.95

Imperméabilisé - résistant aux plis - couleurs: beige, jaune, marine, noir. 2e plancher

TRICOTS 80% COTON ET 20% POLYESTER

LARGEUR 58" Rég. 6.95

Vente vraiment spéciale - pour vêtements d'homme genre touriste - s'emploi aussi pour robes, blouses, pantalons et pantailleurs - dans 11 modèles différents. **3.99**
la verge

COTON MERCERISÉ BROADCLOTH

LARGEUR 38" Rég. 1.95

Balance de marchandise - Idéale pour les couvre-tout, robes, chemises, vêtements d'enfant - Couleurs: bleu - rose. **.99**
la verge

2e plancher

Qui dit tissus, dit Marshall's

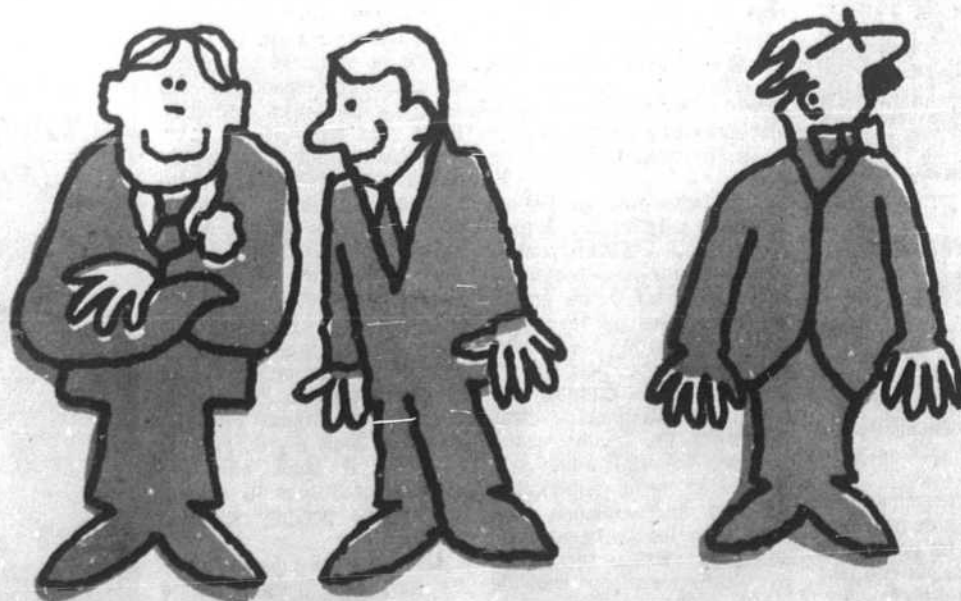
1195 ouest, Ste-Catherine Tél: 844-2558

“Nous confions toujours nos pires problèmes à Somerville”

dit le premier homme d'affaires au deuxième homme d'affaires, qui demanda:

“Qui, ça?”

Nous avons tout un dilemme, chez Somerville. Ou bien les gens ne jurent que par nous. Ou bien ils n'ont jamais entendu parler de nous. C'est peut-être parce que nos meilleures idées ne portent pas notre nom, mais celui de nos clients. Par exemple, les brasseries se servent de nos cartons "Unipak" pour la bière. Les laiteries offrent leur lait dans nos cartons "Pure-Pak" recouverts de plastique. Les manufacturiers d'autos nous achètent des composants de chaufferettes, des compartiments à gants, des panneaux de portes, et bien d'autres pièces que nous fabriquons pour eux. Les enfants s'amuse avec nos jeux. Et les adultes aussi. Les détaillants utilisent nos étalages. Beaucoup de compagnies profitent de nos services inégalables pour le design d'emballages. Et des centaines de compagnies se sont fait connaître grâce à nos systèmes d'emballages faits sur mesures. La prochaine fois que vous aurez un problème si grave que vous ne saurez pas qui appeler... appelez donc Somerville.



Les gens à appeler quand vous ne savez pas qui appeler.

Le plein emploi doit avoir priorité

Le Livre blanc constate le peu de place que tient la main-d'oeuvre dans les préoccupations de Québec

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le gouvernement doit accorder la priorité au plein emploi, écrivent sans ambages les auteurs du Livre blanc inédit. « Pour une politique québécoise de la main-d'oeuvre ».

Ils constatent le peu de place que tient la politique de main-d'oeuvre dans l'ordre des priorités administratives, à l'heure actuelle.

Le deuxième chapitre de cet important document porte sur le progrès économique. En voici un résumé, tel qu'établi par Le Devoir.

Les mécanismes naturels du marché du travail ne peuvent assurer une bonne distribution des ressources humaines et répondre aux besoins humains. Il faut une organisation de ce marché. Il y a déjà des tentatives dans ce sens, mais elles sont trop dispersées et trop isolées pour avoir un effet significatif. Les efforts en matière de main-d'oeuvre doivent respecter les conditions d'ensemble des Québécois, y compris celles de l'administration. C'est la seule façon d'aboutir à une politique réaliste.

Le plein emploi doit être le but poursuivi par l'ensemble du gouvernement. La priorité des objectifs sociaux amène automatiquement à envisager le plein emploi des ressources humaines comme le but premier de l'activité de l'Etat par rapport au marché du travail. Et pour deux raisons:

- la première et la plus importante, c'est que le plein emploi est le meilleur moyen d'assurer la croissance économique. Plus on approche du plein emploi, plus on facilite un accroissement de l'offre et de la demande qui, à leur tour, par le jeu des multipli-

teurs, accélèrent le taux de croissance. L'utilisation de toutes les ressources humaines disponibles est le moteur premier du développement économique;

- le plein emploi est une nécessité sociale, en ce sens qu'il répond à un besoin fondamental de chaque individu et contribue à la promotion de la personne humaine.

L'objectif à retenir est l'utilisation maximale des ressources disponibles, selon les limites des capacités des travailleurs. Le plein emploi est un but réaliste qui doit tenir compte des cas divers groupes qui constituent la main-d'oeuvre.

On ne peut se fier uniquement au marché du travail pour résoudre tous les problèmes de l'emploi au Québec et cela, d'autant plus que le Québec est dans une situation économique difficile. Il faut une intervention de l'Etat pour forcer les facteurs et les agents économiques à rechercher davantage l'équilibre des divers marchés du travail et pour corriger les carences naturelles de chacun d'eux. Tels sont les objectifs d'une politique de main-d'oeuvre: l'ensemble des mesures destinées à réaliser l'équilibre du marché du travail en agissant à la fois sur les emplois et sur la main-d'oeuvre, de façon à toucher l'aspect qualitatif ou l'aspect quantitatif de ces deux composantes du marché.

Il ne s'agit plus, contrairement à la conception traditionnelle au Canada, de penser en termes de mesures d'ajustement des travailleurs aux emplois disponibles, mais d'entrevoir une action globale de l'Etat et des agents économiques tant à l'égard des emplois créés

ou à maintenir qu'à celui des travailleurs pour les amener à ces emplois. Mesures de main-d'oeuvre et mesures d'emploi ne peuvent être dissociées, elles sont complémentaires et l'une ne peut remplacer l'autre. On ne peut plus parler de politique de main-d'oeuvre en termes de demandes d'emploi ou d'offres de travail, mais d'un tout homogène portant sur la main-d'oeuvre et l'emploi.

Un grand nombre de programmes fédéraux et provinciaux ont été mis en place avec les années, mais il n'y a pas encore de pensée commune à ces mesures, constate le Livre blanc. L'ensemble des mesures touchant la main-d'oeuvre totalise des dépenses de plus de \$200 millions par année au Québec, dont la presque totalité vient d'Ottawa. Ceci n'inclut pas l'assurance-chômage, ni l'assistance-chômage.

Mais on ne peut pas dire que le résultat de ces efforts importants soit réconfortant. Les problèmes d'équilibre du marché du travail semblent non seulement se perpétuer, mais prendre de l'amplitude et de la gravité. L'analyse de l'action actuelle en main-d'oeuvre au Québec permet de découvrir au moins trois grands problèmes:

- désorganisation administrative: les mesures sont dispersées entre plusieurs ministères et entre deux niveaux de gouvernement; il en résulte des doubles emplois coûteux, une absence honnête de coordination et parfois même une concurrence administrative très dure. Le Livre blanc cite deux exemples de double emploi coûteux à la fois pour les gouvernements et pour le travailleur. Ces cas, ceux des licenciements collectifs, côté Québec, et l'assurance-chômage, côté Ottawa, démontrent qu'au lieu de s'améliorer, la situation se détériore; dispersion des efforts, perte de confiance du travailleur dans le système, tiraillements entre les divers services;
- carence d'information: il ne peut y avoir d'organisme planificateur des

remèdes à apporter puisque personne n'est chargé d'établir un diagnostic et de fixer des objectifs;

- mise en veilleuse: occupant peu de place dans l'ordre des priorités administratives, les problèmes de l'emploi n'ont pas toujours bénéficié de l'attention nécessaire. Il faut établir une politique globale de la main-d'oeuvre. La réforme en ce domaine suppose nécessairement une nouvelle définition des responsabilités des gouvernements fédéral et provincial et la primauté du Québec dans l'application de toute politique qui touche directement le citoyen.

La politique de main-d'oeuvre se fixe comme premier objectif d'ajouter les ressources humaines au rythme de progrès visé par l'Etat; elle fait le lien entre les hommes et les lois économiques.

Elle poursuit un autre objectif, à savoir l'utilisation maximale des possibilités de chaque individu, dans une optique d'épanouissement personnel et de progrès social.

La politique de main-d'oeuvre est un ensemble de mesures visant à assurer un développement économique harmonieux, en vue du mieux-être de la population et de la satisfaction des besoins des travailleurs.

Pour être efficace, la politique de main-d'oeuvre doit s'adapter à la société post-industrielle et être coordonnée avec les politiques économiques et sociales du gouvernement. Elle doit également respecter le contexte socio-culturel et relever d'une juridiction unique, dit le Livre blanc.

Il faut que le Québec élabore une nouvelle stratégie de développement socio-économique, axée sur la liberté d'initiative des cadres à l'intérieur de l'industrie, sur les exigences d'une urbanisation de plus en plus poussée, et sur l'importance de la recherche.

Le plein emploi doit être une préoccupation constante dans toutes les décisions de nature économique prises par l'Etat et les agents économiques eux-mêmes.

De plus, les objectifs de la main-d'oeuvre doivent être parfaitement coordonnés à l'ensemble des mesures sociales et en particulier à celles qui visent à la sécurité du revenu. Le document rappelle d'ailleurs la position "très ferme" du gouvernement en ce qui a trait au principe de l'insertion de la politique de sécurité du revenu dans l'ensemble de la politique sociale.

La coordination entre les agences administratives d'un même gouvernement doit s'effectuer selon le principe de la complémentarité des opérations et l'économie des moyens.

La politique de main-d'oeuvre ne peut être conçue isolément et à un niveau d'autorité trop éloigné de la vie quotidienne. C'est pourquoi il faut des liens étroits avec les partenaires sociaux.

En dernier lieu, la politique de main-d'oeuvre se situe dans un contexte de ju-

ridiction conjointe fédérale-provinciale, à cause principalement du silence de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à ce sujet.

De fait, le gouvernement fédéral applique un grand nombre de mesures de main-d'oeuvre souvent de façon concurrente avec les programmes provinciaux. Cette situation entraîne des difficultés considérables principalement dues au fait que les objectifs sont différents et que les services visent les mêmes clientèles, conclut le deuxième chapitre du Livre blanc inédit du ministre du travail.

La dualité de juridiction pose des problèmes de financement et d'efficacité tels qu'il est nécessaire de pousser plus à fond l'étude de cette question, laquelle fait l'objet du chapitre suivant.

Tous les services destinés aux travailleurs doivent être aux mains du Québec

par Gilles Lesage

QUEBEC — En matière de main-d'oeuvre, tous les services destinés aux travailleurs doivent être aux mains du gouvernement du Québec. Ceci n'enlève pas la responsabilité du gouvernement fédéral à l'égard de la conjoncture économique générale. C'est pour cette raison que les politiques de commerce extérieur et de monnaie lui ont été confiées.

Telle est la conclusion du troisième chapitre du Livre blanc sur la main-d'oeuvre, que Le Devoir a obtenu en exclusivité. Ce chapitre traite de la concurrence fédérale-provinciale, qui mène à des pertes considérables d'énergie et de ressources et, chose plus grave, à des contradictions administratives préjudiciables aux objectifs sociaux et au développement du Québec.

Le document constate que l'action des deux gouvernements dans le secteur de la main-d'oeuvre a soulevé de nombreux inconvénients pour le Québec. Quelques-uns de ces inconvénients s'expliquent par le fait que ces gouvernements ont des conceptions différentes d'une politique de main-d'oeuvre. D'autres problèmes résultent d'un manque de coordination entre la politique de main-d'oeuvre et les autres politiques auxquelles elle est intimement liée et qui relèvent exclusivement ou prioritairement, selon les cas, de la juridiction du gouvernement québécois.

Le gouvernement du Québec a une conception "compréhensive" d'une politique de main-d'oeuvre. Cette politique doit être conçue, non seulement en fonction des exigences de marché du travail, mais surtout pour répondre aux besoins et aptitudes des individus, et particulièrement de ceux qui sont les plus démunis. Le Québec tend à affirmer la primauté de l'homme, de ses goûts et de ses besoins sur les exigences de l'économie.

Au contraire, le gouvernement fédéral considère que la politique de main-d'oeuvre doit d'abord viser à assurer la croissance économique en ajustant l'offre et la demande sur le marché du travail.

Une politique de main-d'oeuvre ainsi conçue, notent les auteurs du document, peut produire des effets positifs sur le plan économique, mais elle peut engendrer des conséquences néfastes sur les plans humain et social. En effet, en accordant trop d'importance aux objectifs économiques et en privilégiant les besoins du marché du travail, la politique fédérale de main-d'oeuvre n'est pas d'abord conçue en fonction des besoins des individus, et en particulier de ceux qui sont les plus défavorisés, qui auraient justement le plus besoin de ces mesures de main-d'oeuvre pour les aider à réintégrer le marché du travail.

En pratique, cela signifie qu'au Québec les candidats les "moins économiquement rentables", et plus particulièrement les assistés sociaux, ont été écartés des mesures fédérales de main-d'oeuvre et surtout du programme de formation professionnelle des adultes.

Le document insiste sur l'incohérence des deux systèmes et la coordination imparfaite des politiques québécoise et outaouaise, résultant de deux conceptions de la politique de main-d'oeuvre.

Afin de toucher du doigt les inconvénients de cette dualité pour les travailleurs québécois, les auteurs du livre blanc examinent successivement les fonctions principales de la politique fédérale de main-d'oeuvre:

- la recherche est éparpillée en un grand nombre de projets disparates;

- l'orientation et la formation posent des problèmes divers du fait de la présence des deux gouvernements et des règles d'Ottawa qui causent de sérieux préjudices aux travailleurs québécois;

- le placement: la concurrence oblige les deux gouvernements à fonctionner d'une façon autonome et en l'absence complète de coopération. Il en résulte pour le Québec une charge financière excessive par rapport aux services rendus et une perte de rentabilité de chacun des deux services; il est fort nuisible de maintenir un double réseau de centres de main-d'oeuvre au Québec, ce qui est particulièrement vrai dans le cas des assistés sociaux;

- la mobilité: là encore, il y a double emploi et la mise en oeuvre de mesures québécoises dépend d'une décision fédérale.

Une politique de main-d'oeuvre ne peut être conçue et mise en oeuvre indépendamment des autres politiques sociales, insiste le livre blanc, à la suite du premier ministre Bourassa. Or, dans plusieurs cas, l'action d'un gouvernement nuit à l'action de l'autre en matière de main-d'oeuvre.

Les raisons qui justifient le rôle prioritaire du Québec en ce domaine découlent principalement de l'analyse de la situation actuelle. Le gouvernement du Québec est celui qui est le mieux placé pour s'assurer que l'interrelation entre les mesures de main-d'oeuvre et les autres politiques soit effectivement réalisée. Et ce, pour les six grandes raisons suivantes:

- le Québec élabore et met en oeuvre la plupart des politiques sociales indissociables de la politique de main-d'oeuvre, c'est-à-dire les politiques d'éducation, d'assistance sociale et de services sociaux;

- en présence des interventions fédérales dans le domaine de l'éducation des adultes, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le Québec a une juridiction en matière d'éducation, note cyniquement le livre blanc;

- parce qu'il est en contact direct avec les citoyens, le gouvernement du Québec est plus en mesure de connaître leurs besoins et de les satisfaire par un ensemble de mesures intégrées;

- le gouvernement du Québec est le premier responsable de l'aspect humain de la croissance économique sur son territoire, et il est le plus apte à administrer une politique de main-d'oeuvre;

- la politique de main-d'oeuvre est un bon instrument de régulation de la conjoncture, et le Québec a à une occasion unique d'exercer certains pouvoirs dans le domaine des politiques économiques;

- enfin, le rôle prioritaire du Québec se justifie par le fait que la politique sociale est en quelque sorte le reflet de la culture d'un peuple. La société québécoise ne peut pas plus être privée de sa politique sociale que de son propre système de lois ou d'éducation. Assez habilement, les auteurs citent à cet égard M. Bourassa.

La conclusion de ce troisième chapitre: en matière de main-d'oeuvre, tous les services destinés aux travailleurs doivent être aux mains du gouvernement du Québec.

(Demain, le programme d'action pour la présente décennie)

Bronzez en français à la Martinique

Un des 14 soleils



les 14 soleils

Jean a trouvé là un soleil français. Le rhum y est bon, les créoles jolies et la table bien garnie. Comme tant d'autres Québécois, Jean se sent chez lui dans les Antilles françaises.

Jean s'est "bâti" des vacances sur mesure en utilisant le guide les 14 soleils. Destinations, hôtels, divertissements, il a tout trouvé dans ce guide, même les prix. C'est un programme qui a reçu le sceau d'approbation d'Air Canada.

Il aurait pu aussi choisir un circuit organisé. Le programme les 14 soleils offre tellement de souplesse! Vacances sur mesure pour vous ou circuit organisé: à vous de choisir. Voici un exemple: \$148 (U.S.), transport en sus, pour une semaine en Martinique.

Jean Duceppe sait voyager. Faites comme lui! Voyez tous les détails et les autres possibilités offertes dans le guide gratuit les 14 soleils.

*Par vol correspondant.

AIR CANADA

On y va! Pour obtenir plus de détails, appelez notre ami l'agent de voyage ou Air Canada, ou bien adressez ce coupon à:

Les 14 soleils Air Canada, C.P. 598, Montréal 101, Qué.

Jean Duceppe a raison: "le soleil, c'est à tout le monde!" Aussi, j'aimerais recevoir, sans obligation, le guide les 14 soleils et de la documentation sur:

Antigua <input type="checkbox"/>	La Jamaïque <input type="checkbox"/>	Les Antilles françaises <input type="checkbox"/>
Les Bahamas <input type="checkbox"/>	La Trinité et Tobago <input type="checkbox"/>	La Guadeloupe, La Martinique, Saint-Martin <input type="checkbox"/>
La Barbade <input type="checkbox"/>	Les Caraïbes <input type="checkbox"/>	Formule air-mer <input type="checkbox"/>
Les Bermudes <input type="checkbox"/>	(La Grenade, Les Iles Vierges, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Antigua, La Dominique) <input type="checkbox"/>	Yachting <input type="checkbox"/>
La Floride <input type="checkbox"/>		

Nom _____ S-LD-2

Adresse _____

Ville _____ Tél. _____

Mon agent de voyage est _____

Cette offre expire le 15 avril 1972

À son congrès de fin de semaine

Le Parti libéral du Québec procédera à une réforme radicale de ses structures

par Pierre-L. O'Neill

Les délégués au 16ème congrès du Parti libéral du Québec, en fin de semaine à Québec, seront saisis d'un projet de réforme radicale des structures qui envisage notamment la disparition de la Fédération libérale du Québec (FLQ) ainsi que l'intégration de la Fédération des femmes libérales au Québec (FFLQ) et la Fédération des jeunes (FJLQ).

La commission permanente de la constitution, qui a précédé à l'élaboration du projet, a mis de côté l'ancienne constitution pour rédiger un texte complètement nouveau orienté vers la simplification, la décentralisation des structures, l'accroissement de l'influence des parlementaires. L'accent est mis sur l'action politique régionale.

La modification visant à intégrer les fédérations des femmes et des jeunes est l'aboutissement d'un très long débat. Mise de l'avant dès 1964, l'idée s'est heurtée aux plus fermes réticences des deux groupes

concernés. Des pourparlers renouvelés avec les dirigeants de la FFLQ et de la FJLQ ont finalement abouti à un accord. C'est pourquoi le projet de réforme qui sera soumis au congrès prévoit une formule de compensation. Ainsi, les délégués des associations de comté dans les congrès plénières seront généralement augmentés de représentants des femmes et des jeunes.

En outre, la disparition de ces deux fédérations sera comblée par la création de deux nouvelles commissions permanentes: la commission féminine et la commission jeunesse. Malgré tout, les militantes libérales ont cru bon de prendre leurs précautions et ont fait inclure au nouveau projet la réserve suivante: "Le projet ne sera valide que si toutes les conditions négociées avec l'exécutif du parti sont respectées et entérinées au congrès des 19, 20 et 21 novembre."

Un autre aspect important de ce projet de constitution a trait à l'influence des parlementaires. Jusqu'ici et surtout sous le régime du président François Aquin, (1962-64), l'aile des réformistes faisait tout pour éloigner la FLQ de l'influence des députés. Au congrès spécial de 1964 sur la réforme des statuts, ils réussissaient à introduire une disposition empêchant les députés de se présenter aux postes-clés du conseil supérieur.

Dans le projet qui sera soumis en fin de semaine aux délégués, il n'en est plus question. Cette disposition est bifide de sorte que les parlementaires pourront occuper n'importe quel poste du Conseil supérieur, devenu le Conseil de direction.

De leur côté, les femmes libérales voudraient voir élargir la notion de parlementaires de façon à y inclure les candidats libéraux choisis dans chaque comté à l'occasion des élections générales. Dans le passé, les "purs" du parti ont toujours dénoncé l'influence des candidats défaits. A l'Assemblée nationale, l'opposition a fréquemment accusé le gouvernement libéral d'utiliser les candidats défaits comme agents de patronage.

En cours de route, différentes instances du parti ont tenté d'ajouter au projet de réforme élaboré par la Commission de la constitution. Ainsi le Conseil général propose que le mandat du chef du parti soit limité à huit ans et qu'au terme de cette période un congrès plénier soit convoqué pour le choix d'un nouveau chef. La Commission des groupes ethniques va plus loin et suggère que ce terme "renouvelable" soit de quatre ans, avec la réserve que le chef peut être remplacé "si les intérêts du parti l'exigent".

Au lendemain de la victoire libérale du 14 novembre 1962, les éléments réformistes du parti (les Lévesque, Kierans, Aquin, Brière, Beaulieu et autres) déclenchèrent une campagne visant à la démocratisation des finances. Ils voulaient mettre un terme au contrôle qu'exerçait sur la caisse, quelques financiers sous l'autorité du chef Jean Lesage. Vainement, ils avaient tenté d'obtenir qu'un membre élu de la FLQ siège au comité des finances et ait droit de regard sur la provenance des fonds de la caisse. Le comité des finances, dans sa forme actuelle, constitue le compromis issu de cette bataille rangée encore mémorable dans l'histoire de la vie du Parti libéral.

En prévoyant que le Conseil de direction (Conseil supérieur) doit approuver les règlements touchant la perception des fonds, la proposition contenue dans le projet de réforme se situe bien en deçà des exigences formulées par les réformistes d'alors mais est susceptible, en principe, de déboucher sur une certaine démocratisation du financement.

Dans le sens d'une décentralisation des structures, le projet de réforme vise par ailleurs à intensifier l'action politique régionale en proposant: la tenue, tous les deux ans, de congrès régionaux; l'organisation de commissions permanentes régionales; la mise sur pied de secrétariats régionaux et la création d'un poste d'animateur régional.

La révision constitutionnelle

André Ouellet propose de s'en remettre à des 'plénipotentiaires'

QUEBEC (Le Devoir) - Le député fédéral de Montréal-Papineau, M. André Ouellet, propose la mise en place d'un mécanisme permanent fédéral-provincial visant le rapatriement accéléré de la constitution canadienne et l'achèvement du processus de révision.

Parlant hier devant les membres du club Rotary de Québec, le secrétaire parlementaire du ministre fédéral de la santé a précisé que chaque gouvernement pourrait nommer un représentant ou délégué, genre plénipotentiaire responsable auprès des premiers ministres respectifs.

Selon M. Ouellet, le fonctionnement de cette conférence permanente n'impliquerait pas nécessairement que chacune des dix provinces ait son propre représentant à la table des négociations. Il suggère plutôt que l'on s'inspire du principe contenu dans la formule d'amendement proposée à Victoria et que cette représentation soit régionale. Ainsi, précise-t-il, les provinces maritimes et les provinces des Prairies ne nommeraient qu'un représentant chacune.

Dans un deuxième temps, le député libéral de Papineau est d'avis qu'il faudrait laisser, pour le moment, l'idée du "package deal" pour s'efforcer de régler les problèmes, un par un, commentant par le rapatriement de la constitution.

"Il est incroyable qu'en 1971, souligne-t-il, le Canada ne puisse pas encore amender sa constitution sans passer par Londres. Cette anomalie est une source d'embarras et de frustration. Ce n'est pas une affaire difficile à réaliser. Réglons donc cela immédiatement."

Quant au processus de révision constitutionnelle, M. Ouellet est d'avis que la formule d'amendement suggérée à Victoria est valable. Toutefois, ajoute-t-il, si c'était l'assentiment général des provinces, cette formule pourrait in-

tervenir qu'une fois réalisée l'entente sur la répartition des pouvoirs.

Le secrétaire parlementaire reconnaît par ailleurs qu'il y aurait avantage certain à faire une nouvelle répartition des responsabilités entre les divers paliers de gouvernement. "Il est possible de concevoir dans une fédération canadienne renouvelée, une plus grande décentralisation des pouvoirs, propre à tenir compte de certaines revendications légitimes du gouvernement du Québec."

"Si les plénipotentiaires se mettaient sérieusement à la tâche soutient M. André Ouellet, ils pourraient en une semaine sortir un document qui tiendrait compte du rôle essentiel de coordination du gouvernement fédéral et des besoins naturels des provinces pour réaliser leur plein épanouissement."

"A Victoria, affirme-t-il en terminant, nous sommes venus très près de nous entendre. Cet accident de parcours ne doit pas être fatal. Nous ne pouvons laisser le dossier constitutionnel pourrir sur les tablettes."

La commission des prix coûte cher...

OTTAWA (PC) - La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et la biculturalisme est celle qui a coûté le plus cher au gouvernement fédéral, parmi les 21 qui ont été instituées depuis que M. Lester B. Pearson a été nommé premier ministre du Canada.

Selon un document déposé aux Communes par le président du conseil privé, M. Allan MacEachen, à la suite d'une question de M. Henry Latulippe (CS - Compton), le coût total de la commission BB a été de \$9,029,305.

La deuxième en importance est celle des prix et des revenus, dont le rapport devrait sortir en juin, à laquelle des crédits de l'ordre de \$3,486,527 ont été accordés jusqu'à maintenant.

L'enquête sur la situation de la femme au Canada a coûté \$1,967,281 au trésor fédéral, alors que celle sur le prix des machines agricoles a coûté \$1,268,768. Pour ce qui est de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non-médicales, elle a coûté jusqu'à 16 octobre \$2,262,364.

Le coût total de toutes ces commissions s'élève à \$19,474,188.

aux 4 coins

LONDRES (AFP) - L'évêque de Hong-Kong, refusant de se plier à l'avis de l'archevêque de Canterbury, a décidé de procéder à l'ordination de deux femmes. L'évêque, le révérend Gilbert Baker, a justifié sa décision en déclarant qu'il était grand temps que l'Eglise cesse d'être un "Club réservé aux hommes". Lors de la dernière convocation du clergé anglican, l'archevêque de Can-

terbury le Dr Michael Ramsey, avait, en accord avec une grande majorité de prélats, décidé d'ajourner toute décision sur l'ordination des femmes à 1972. L'un des deux premières "pastresses" de l'Eglise d'Angleterre, Miss Jean Hwang, 54 ans, est d'origine chinoise, l'autre Miss Joyce Bennett, 49 ans, est née à Londres.

PARIS (AFP) - Le prix "Historia" a été décerné à M. Pierre Olivier Lapie pour son ouvrage "De Leon Blum à de Gaulle". C'est au premier tour de scrutin, par dix voix contre quatre que

l'ancien ministre l'a emporté sur Jean-François Chiappe pour "Cadoudal". Le jury de ce prix créé en 1965 et doté de cinq mille francs, est présidé par la reine Marie-José d'Italie et comprend de nombreux membres de l'Académie française et de l'Institut ainsi que des historiens. Le lauréat âgé de 71 ans a joué, pendant la quatrième République, un rôle des plus importants. Membre du parti socialiste, délégué à l'Assemblée consultative après avoir été gouverneur du Tchad au nom de la "France libre", secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, ministre de l'éducation

nationale, ambassadeur au Brésil, il connaissait parfaitement son sujet.

LONDRES (AFP) - La chaîne de journaux Beaverbrook (Daily Express, Evening Standard, etc.), une des plus prospères de Grande-Bretagne, annonce une diminution de 47 pour cent de son bénéfice qui est tombé pendant l'année terminée le 30 juin dernier à 864,449 livres contre 1,650,649 livres l'année précédente. Les recettes ont augmenté de près de 2 millions de livres pour atteindre 53.5 millions de livres mais les frais d'exploitation se sont accrues encore plus

rapidement. La rentabilité a aussi souffert des grèves dans la presse elle-même, ainsi que celles du personnel des P.T.T. Les administrateurs ont toutefois décidé de maintenir le dividende au niveau de l'année précédente à 10 pour cent de perspectives. Les résultats annuels de Beaverbrook reflètent les graves difficultés financières auxquelles ont dû faire face cette année les journaux britanniques et qui pour certains ont entraîné des imprimeries pendant cinq jours en septembre dernier.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE

PRENEZ AVIS que la corporation CENTRE DE PROMOTION DU PLATRE DE MONTREAL - PLASTERING INFORMATION CENTRE OF MONTREAL demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Cooperatives la permission d'abandonner sa chartre.

Montréal, ce 11ème jour de novembre 1971. Paul Martel, avocat. Procureur de la compagnie.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE

PRENEZ AVIS que la corporation CENTRE DE PROMOTION DU PLATRE DE MONTREAL - PLASTERING INFORMATION CENTRE OF MONTREAL demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Cooperatives la permission d'abandonner sa chartre.

Montréal, ce 11ème jour de novembre 1971. Paul Martel, avocat. Procureur de la compagnie.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE

PRENEZ AVIS que la corporation CENTRE DE PROMOTION DU PLATRE DE MONTREAL - PLASTERING INFORMATION CENTRE OF MONTREAL demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Cooperatives la permission d'abandonner sa chartre.

Montréal, ce 11ème jour de novembre 1971. Paul Martel, avocat. Procureur de la compagnie.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE

PRENEZ AVIS que la corporation CENTRE DE PROMOTION DU PLATRE DE MONTREAL - PLASTERING INFORMATION CENTRE OF MONTREAL demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Cooperatives la permission d'abandonner sa chartre.

Montréal, ce 11ème jour de novembre 1971. Paul Martel, avocat. Procureur de la compagnie.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE

PRENEZ AVIS que la corporation CENTRE DE PROMOTION DU PLATRE DE MONTREAL - PLASTERING INFORMATION CENTRE OF MONTREAL demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Cooperatives la permission d'abandonner sa chartre.

Montréal, ce 11ème jour de novembre 1971. Paul Martel, avocat. Procureur de la compagnie.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE

PRENEZ AVIS que la corporation CENTRE DE PROMOTION DU PLATRE DE MONTREAL - PLASTERING INFORMATION CENTRE OF MONTREAL demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Cooperatives la permission d'abandonner sa chartre.

Montréal, ce 11ème jour de novembre 1971. Paul Martel, avocat. Procureur de la compagnie.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE

PRENEZ AVIS que la corporation CENTRE DE PROMOTION DU PLATRE DE MONTREAL - PLASTERING INFORMATION CENTRE OF MONTREAL demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Cooperatives la permission d'abandonner sa chartre.

Montréal, ce 11ème jour de novembre 1971. Paul Martel, avocat. Procureur de la compagnie.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE

PRENEZ AVIS que la corporation CENTRE DE PROMOTION DU PLATRE DE MONTREAL - PLASTERING INFORMATION CENTRE OF MONTREAL demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Cooperatives la permission d'abandonner sa chartre.

Montréal, ce 11ème jour de novembre 1971. Paul Martel, avocat. Procureur de la compagnie.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LAFONTAINE

CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

COUR SUPERIEURE

No 05-81472-71

ROY MARCHAND LIMITEE, compagnie dément incorporée d'après la loi, ayant son siège social en la cité et district de Montréal.

demanderesse

contre

LES ENTREPRISES D'HABITATION DU ST-LAURENT INC. compagnie dément incorporée d'après la loi, autrefois, ayant une place d'affaires au 2167 boul. des Roses, à Carignan, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

délenderesse

et

ANDRE MADORE, domicilié et résidant à 2440 rue Anjou, Brossard, district de Montréal, et AL...

mis-en-cause

IL EST ENJOINT A LES ENTREPRISES D'HABITATION DU ST-LAURENT INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 11 novembre 1971

MARIUS D'AMOURS PROTOITAIRE

Mes PINARD, MARTEL, BRASSARD & ASS., 3150 Tour de la Bourne, Place Victoria, Montréal 115.

Avocats de la demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LAFONTAINE

CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

COUR SUPERIEURE

No 05-81472-71

ROY MARCHAND LIMITEE, compagnie dément incorporée d'après la loi, ayant son siège social en la cité et district de Montréal.

demanderesse

contre

LES ENTREPRISES D'HABITATION DU ST-LAURENT INC. compagnie dément incorporée d'après la loi, autrefois, ayant une place d'affaires au 2167 boul. des Roses, à Carignan, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

délenderesse

et

ANDRE MADORE, domicilié et résidant à 2440 rue Anjou, Brossard, district de Montréal, et AL...

mis-en-cause

IL EST ENJOINT A LES ENTREPRISES D'HABITATION DU ST-LAURENT INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 11 novembre 1971

MARIUS D'AMOURS PROTOITAIRE

Mes PINARD, MARTEL, BRASSARD & ASS., 3150 Tour de la Bourne, Place Victoria, Montréal 115.

Avocats de la demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LAFONTAINE

CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

COUR SUPERIEURE

No 12-017645-71

JACQUES MORISSETTE, commis, domicilié et résidant au 27 rue Roy-Wood, Lemoine, district de Montréal.

Requérant

contre

DAME JACQUELINE DAY, d'adresse inconnue.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au greffe de la Cour.

Montréal, le 12 novembre 1971

(S) Jacques Perron

Greffier

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LAFONTAINE

CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

COUR SUPERIEURE

No 02-399468-71

J. ELIOSOFF & SONS CO., corps politique dément incorporé, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 65 rue Market dans la ville de San Francisco Etat de la Californie, l'un des Etats Unis d'Amérique.

délenderesse

contre

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, corps politique dément incorporé, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 65 rue Market dans la ville de San Francisco Etat de la Californie, l'un des Etats Unis d'Amérique.

délenderesse

IL EST ENJOINT A SOUTHERN PACIFIC COMPANY à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 12 novembre 1971

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

Mes MENDELSON, SELICK, GROSS & PINSKY, 630 Dorchester ouest, suite 2300, Montréal 101.

Avocats de la demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LAFONTAINE

CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

COUR PROVINCIALE

No 364131

PIERRE CASTONGUAY, préparé d'administration résidant et domicilié dans la cité et district de Montréal, numéro civique 6881-25 Avenue, appartement 4.

demandeur

contre

EDNER HEINZ, maintenant de lieux inconnus.

délenderesse

IL EST ENJOINT A EDNER HEINZ à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 12 novembre 1971

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

Mes BENOIT & HYKAWY, 1681 Parc Lafontaine, suite 22, Montréal 177.

Avocats du demandeur

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LAFONTAINE

CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

COUR PROVINCIALE

No 02-405964-71

YVES ARCHAMBAULT, résidant et domicilié au no. 335 de la rue Ontario en la cité et district de Montréal.

demandeur

contre

KENN ROBIN ELLINGWOOD, résidant et domicilié au no. 3 Coronation Court en la ville de St. Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

délenderesse

IL EST ENJOINT A KENN ROBIN ELLINGWOOD à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 12 novembre 1971

(S) Jacques Perron

Greffier

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LAFONTAINE

CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

COUR PROVINCIALE

No 02-399792-71

LES COMMISSAIRES D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DU FORT CHAMBLAY, DANS LE COMTE DE VERCHERES, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au no. 5 des Voltigeurs, à Cité de Chamby, district de Montréal.

demandeurs

contre

RICHARD PLASSE, autrefois, demeurant et domicilié au no. 3589 boul. des Prairies, à Brossard, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

délenderesse

IL EST ENJOINT A RICHARD PLASSE à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 12 novembre 1971

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

Mes BELIVEAU & BELIVEAU, 50 Place Crémazie, suite 1005, Montréal 381.

Avocats des demandeurs

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LAFONTAINE

CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

COUR SUPERIEURE

No. 05-813-824-71

P. BAILLARGEON LITEE., corporation politique et incorporée ayant son siège social à Ierville district d'Ierville.

Demanderesse,

contre

LES ENTREPRISES D'HABITATION DU ST-LAURENT INC., corporation politique et incorporée ayant son siège social à Chamby district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défenderesse,

GAETAN LALUMIERE, en sa qualité de registraire.

Mis-en-cause.

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse LES ENTREPRISES D'HABITATION DU ST-LAURENT INC., est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration et de la déclaration amendée a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

Montréal, le 15 novembre 1971.

ARIVA ALTMERJD Secrétaire.

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LAFONTAINE

CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

COUR PROVINCIALE

No 02-406887-71

Un ancien "contre-espion" français se reconnaît coupable d'avoir conspiré pour introduire de l'héroïne aux États-Unis

NEWARK, New Jersey (d'après l'AFP et AP) — Roger Delouette, ancien membre du Service français de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), s'est reconnu coupable d'avoir conspiré pour introduire aux États-Unis 96 livres d'héroïne d'une valeur de \$12 millions sur le marché noir.

Comparé devant le tribunal de Newark, Delouette a reconnu qu'il avait arrangé l'opération illicite. Le premier chef d'accusation décrit en détail la conspiration entre lui et Paul Fournier, membre du SDECE et coaccusé bien qu'il se trouve en France.

Les deux autres chefs d'accusation portent sur le fait lui-même d'importation de l'héroïne sur le territoire américain, en avril dernier.

Delouette, assisté de Me Robinson, son avocat, a fait sa déclaration par le truchement d'un interprète.

Delouette, assisté de Me Robinson, son avocat, a fait sa déclaration par le truchement d'un interprète.

"Monsieur Delouette, comprenez-vous bien ce que je vous dis?", a demandé à maintes reprises le juge fédéral Lacey.

"Oui", a répondu à chaque fois Delouette.

"Vous vous rendez compte

qu'en plaçant coupable, vous renoncez automatiquement, selon la loi américaine, à tout recours en appel. Vous renoncez également à tout procès avec ou sans jury au cours duquel des témoins à charge ou à décharge viennent déposer."

"Oui", répond Delouette.

"Plaidiez-vous coupable en reconnaissant qu'on ne vous a promis aucun traitement de faveur ou d'allègement de peine et qu'on n'a exercé aucune pression morale ou physique sur vous?"

"Oui".

"Avant d'accepter votre plaidoirie de coupable, il faut encore que je m'assure

que la procédure correcte a été suivie à votre égard. Acceptez-vous de répondre à des questions que je veux vous poser?"

"Oui".

Delouette a confirmé à trois reprises qu'il plaiderait coupable du premier chef d'accusation, le plus long et le plus complet des trois, qui décrit l'organisation de l'opération consistant à expédier 96 livres d'héroïne de France aux États-Unis et qui met en cause comme coaccusé le colonel Paul Fournier, membre du SDECE.

Le colonel Fournier se trouve en France. S'il figure dans l'acte d'accusation où il est

constamment appelé "défendant" (accusé), il ne peut être jugé au même titre que Delouette. La procédure américaine qui exige qu'un inculpé choisisse en personne le régime sous lequel il est jugé (coupable ou pas coupable) ne peut pas suivre son cours dans ce cas, le colonel Fournier n'étant pas physiquement là.

Au cours de son interrogatoire, Roger Delouette a déclaré qu'il avait été recruté au SDECE par le colonel Fournier en 1968 et qu'il avait commencé à travailler en 1969 — sans préciser quelles étaient ses fonctions. A la question de savoir s'il était toujours membre du service français de

contre-espionnage, il a répondu: "Autant que je sache, oui".

Le juge Lacey a déclaré qu'il annoncerait ultérieurement la date de la prochaine audience au cours de laquelle la sentence pourrait être prononcée. Il a expliqué qu'il avait besoin de quelque temps pour étudier l'affaire et pour recueillir le maximum de données, notamment sur "la moralité" de l'accusé.

Tout au long de la comparution, un silence religieux régnait dans la salle d'audience numérotée au troisième étage du Palais de justice fédéral de Newark. Les reporters étaient suspendus aux lèvres du juge Lacey.

Delouette, mince, élan- cé, plus de six pieds, le nez aquilin, les cheveux noirs bien ramenés sur la nuque et qui paraît bien moins que ses 48 ans, est resté impassible. Il ressemble un peu à l'acteur américain Ray Milland en plus jeune que dans le dernier film à grand succès "L'Ve Story". Il était flanqué de son avocat et de son interprète désignée par la cour, Mme Yvonne Minor. Il a déclaré pouvoir lire l'anglais mais ne pas pouvoir tout comprendre quand on lui parle. Derrière lui, se tient un "gorille" du bureau du "U.S. marshal", le protégeant de son large dos et jetant de temps à autre, par précaution, un coup d'oeil sur l'assistance.

D'autre part, le colonel Paul Fournier a été entendu très tôt hier matin pendant cinq heures par un juge d'instruction français à Paris.

A la sortie du cabinet du juge Russell chargé d'enquêter sur les révélations faites aux États-Unis par Roger Delouette sur ses activités de Paul Fournier, ce dernier a déclaré en réponse aux questions des journalistes: "Je ne vois pas de quoi vous voulez parler. Je suis venu voir M. Russell personnellement."

Aucun renseignement n'a filtré sur la teneur de cette audition.

Un incident s'est produit à la sortie du colonel Fournier du cabinet de M. Russell.

Le colonel Fournier a en effet été photographié à sa sortie par un reporter de l'hebdomadaire français "L'Express". M. Philippe Morel, le demanda alors au photographe de lui donner la pellicule.

"Vous n'avez pas le droit de me photographier sans mon autorisation", a-t-il dit.

M. Morel refusa. Le colonel Fournier fit appel à des policiers et le photographe fut emmené en compagnie d'un journaliste de la station de radio "Europe no 1". M. Pierre Douglas, qui était témoin, à un commissariat voisin.

Les deux journalistes sont restés quatre heures et demie dans le commissariat. A sa sortie, Pierre Douglas a dit qu'il avait pu s'entretenir une demi-heure avec le colonel Fournier. Selon le journaliste, le colonel a déclaré:

"Ce qu'a dit M. Roger Delouette est aberrant. Je ne m'inquiète pas pour moi car je ne m'appartiens plus. J'appartiens au SDECE qui s'occupe de moi. Si j'avais l'autorisation de parler, a-t-il ajouté, ce serait avec plaisir."

Selon M. Douglas, le colonel Fournier s'est refusé à répondre à toutes les questions précises qu'il lui a posées. Il s'est contenté de répondre à chaque fois "no comment".

Interrogé sur M. Delouette, il a répondu, toujours selon le journaliste: "Je ne considère pas qu'il a agi par vengeance personnelle. C'est un type qui ne m'intéresse pas."

A l'heure où les deux journalistes quittaient le commissariat, on ignorait si le colonel Fournier était toujours à l'intérieur ou s'il avait pu quitter les lieux par une issue dérobée.

Selon le commissaire de police, aucune plainte n'a été déposée par le colonel, celui-ci se bornant à demander la destruction de la pellicule.

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES
844-3361

- Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
- Tout mot additionnel est de 0.05
- L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

PETITES ANNONCES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.

Toute erreur doit être soulignée immédiatement.

S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES
844-3361

- Le prix des petites annonces encadrées est de: \$4.20 le pouce de hauteur.
- L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

AIDE DOMESTIQUE DEMANDÉE

Femme avec expérience, travail général de maison, pas de jeune enfant, chambre, télévision et salle de bain. Tél. 488-5512. 20-11-71

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

CENTRE-VILLE à sous-louer, janvier ou après. 4 1/2 de luxe, spacieux, éclairé, grand boudoir, balcon, salon 20', meubles-tapis disponibles. Tél. 845-0624. 19-11-71

A VENDRE

TELEVISIONS reconditionnées \$20 à \$50. Quelques récents modèles. 3828 St-Denis, près avenue des Pins. Ouvert soir jusqu'à 10 p.m. Tél. 284-2141 20-11-71

FOURRURE: aubaine, manteaux neufs de toutes sortes. Prix du manufacturier. Tél. 674-1810. 27-11-71

CHALET A LOUER

Chalet à louer. Idéal pour motoneige, ski, à St-Gabriel de Brandon. Yvon Boyer 388-1071 18-11-71

LUXUEUX style Suisse. Ste-Agathe, près pentes. 5 1/2, chauffé, éclairé, déneigé, foyer, TV, tapis ameublement cèdre du Québec. Saison. Tél. 256-6825, fin de semaine 254-6728.

À 35-64 avenue, Lac Bleu, St-Hippolyte, 5 milles sortie 20, 5 pièces meublées, toutes commodités, foyer, idéal motoneige. Tél. 844-7096 sur les lieux. 24-11-71

FEMME DEMANDÉE

Manufacturier de pantalons recherche femmes expérimentées. S'adresser: 710 ouest, Notre-Dame, 1er plancher. 19-11-71

Femme de 40 ans et plus, parfaitement bilingue, sachant taper à la machine. Travail de secrétaire. Bon salaire. Bonne apparence exigée. Tél.: 731-7026. 20-11-71

LOGEMENT DEMANDÉ

Cherche duplex ou logement, 6, 7 ou 8 pièces, ensolleillé, avec cour, garage dans Outremont ou environs. Tél.: 272-7772 après 6:30 p.m. 20-11-71

AMEUBLEMENT A VENDRE

AMEUBLEMENT NEUF COMPLET: 3 pièces: mobiliers chambre Scandinave, 9 tiroirs, miroir, chiffonnier lit, cuisine, 5 morceaux arboriste, chandelier faisant lit, moderne avec chaise, table-caté, lampes, oreillers. Le tout: \$295. Accepterait \$12 par mois. 738-4761. 3541 Van Horne, apt. 1. 12-71

AUTO A VENDRE

RENAULT 10, 1969, standard, en parfait état. \$1.100. Tél.: 725-4440. 19-11-71

PEUGEOT 404, automatique, 1969, 18.000 milles, impeccable, pas rouillée, conduite par femme. Tél. 731-9997. 18-11-71

TOYOTA COROLLA, 1971, 4.000 milles, radio, \$1.375. Tél. après 3 p.m. 322-0119. 24-11-71

WESTMOUNT

Sur Mont Stephen, rue calme et résidentielle à proximité des écoles et transport. Solide, construit, ravissant intérieur de 8 pièces, 4 chambres à coucher, 1 1/2 salle de bain. Seulement \$53.000. Exclut. Mme G. Tremblay, 935-8541, soir: 937-6597

CHAMBRE A LOUER

COTE-DES-NEIGES. Jean Brillant, genre appartement, meublé, cuisinette, téléphone. Fille seulement. Tél.: 738-0207. 18-11-71

HOMME DEMANDÉ

Recherche monsieur retiré des affaires, bilingue. Capable de taper à la machine pour travail de secrétaire. Quelques heures par jour ou quelques fois, 2 jours par semaine. Bon salaire. Tél.: 731-7026. 20-11-71

LOGEMENT A LOUER

COTE-DES-NEIGES. Linton, 5 1/2, tout meublé, \$145, tout compris: lingerie, rideaux, vaisselle. Ou chambre à louer, \$1200. Tél. après 6 p.m. 738-4471. 19-11-71

RUE DUCHARME, près Davaar, 7 pièces, chauffé, cuisine moderne, \$155, par mois. Avec références. Tél.: 334-0591. 20-11-71

CHATEAUBRIAND: 4 pièces, bas, \$65, 220, fournaise murale, réservoir Cascades, près métro Jarry. S'adresser au: 8326 Chateaubriand entre 4-9 p.m. 20-11-71

APPARTEMENT A PARTAGER

Partagerais 4 1/2 pièces, dans Rosemont avec étudiant ou autre. Loyer raisonnable. Tél.: 722-5277 et 721-3211. 24-11-71

VOLVO, 1966, excellente condition, spécial \$695.00

VOLVO, 1969, 1225, très propre, \$1.595.00

VOLVO, 1969, 1445, toute équipée, \$1.695.00

VOLVO, 1967, 1445, très propre, \$995.00

Up-Town Automobiles Ltée, 400 boul. Décarie Nord, St-Laurent, 748-8807 23-11-71

WESTMOUNT

AVENUE NELSON, paroisse St-Victor, cottage détaché, 4 chambres à coucher, bibliothèque, sous-sol fini. Garage double. Mme Michelle Roche, 935-8541, soir: 277-1250.

COMMERCÉ A VENDRE

PETITE BOÛTIQUE de vêtements pour dame, située dans le centre commercial de Drummondville. Clientèle établie. Vente cause maladie. Prix raisonnable. Tél. (819) 478-7131, soir (819) 472-6203. 23-11-71

COMMENT AIMERIEZ-VOUS ETRE RICHE...

Nous vous en offrons l'occasion dans le marketing. Personnes sérieuses seulement. Investissement requis \$200.

Tél: 334-1774 18-11-71

PROPRIÉTAIRE A VENDRE

A AHUNTSIC: rue St-Firmin, triplex détaché, construction 32' x 48', 1-7, 2-4, garage double. Propriétaire 389-3957. 22-11-71

BROSSARD, cottage 4 chambres à coucher, 2 1/2 chambres de bains, piscine creusée en ciment 1ère hypothèque 6 1/4% prix demandé: \$30.500. André Guénin propriétaire. Tél. 472-1444. 18-11-71

CHATEAUGUAY: bungalow 6 1/2 pièces, sous-sol fini en pin noueux, grand terrain 13.000 pieds carrés. Abri d'auto, central. Prix \$14.500. Tél.: 691-2050. 20-11-71

VILLE ST-LAURENT: duplex semi-détaché, 2-5 1/2, sous-sol fini, cause décès. Tél.: 255-3779. 20-11-71

INFIRMIÈRES LICENCIÉES

DEMANDÉES POUR LA SALLE D'OPÉRATION

par The Montreal Children's Hospital 2300 rue Tupper, Montréal 108, Québec.

Exigences principales:

1. Enregistrement en règle avec l'Association des Infirmières de la Province de Québec.
2. Expérience de la Salle d'opération.

Les demandes doivent être faites par écrit au: Directeur des Infirmières 18-11-71

AVENUE ROSLYN

Pres du Collège Marie de France et des Marcellines, cottage de 7 pièces, 4 chambres à coucher, Salon, foyer naturel, Salle à dîner séparée, Jardin. Mme Michelle Roche, 935-8541, soir: 277-1250.

AVENUE ROSLYN

Cottage détaché en pierre "Dutch Colonial", 4 chambres à coucher en-haut, Hall d'entrée au milieu den. Très beau din. \$39.500. Alfred Stehr, 935-8541, soir: 482-1382. M.L.S.

N.D.G. SECTEUR EST

Pres de tous commerces, écoles et transport, cette résidence spacieuse et ses 3 foyers naturels constitue l'habitation idéale que vous recherchez. Occupation immédiate si désiré. Therese Brault, 935-8541, soir: 482-7646. M.L.S.

COMMIS DE PHARMACIE

Expérimenté. Tél. 768-2211. 19-11-71

ST-LAMBERT

25.200 p.c. de terrain

Cottage 1966 pierre des champs 10 pièces, foyer, piscine, Garage double. Hypothèque disponible à 6%. M.L.S. Mme Mendivil 679-8220 ou 670-2039.

IMM. WESTGATE Courtiers 18-11-71

TECHNICIEN SENIOR

POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Importante compagnie pharmaceutique recherche, pour emploi immédiat dans son laboratoire de contrôle de la qualité, un diplôme en chimie ayant au moins 3 ans d'expérience dans l'industrie pharmaceutique.

Il s'agit d'effectuer des analyses et des épreuves de contrôle de qualité sur des matières premières, ainsi que sur des produits semi finis afin de déterminer s'ils répondent aux normes requises.

Bonne rémunération et avantages sociaux intéressants.

Ecrire, en donnant tous les détails sur le degré d'instruction et d'expérience à l'adresse suivante:

Chef du Personnel, Smith Kline & French Canada Ltd., 300 Boul. Laurentien, Montréal 379, Qué. 18-11-71

AVENUE ROSLYN

Pres de tous commerces, écoles et transport, cette résidence spacieuse et ses 3 foyers naturels constitue l'habitation idéale que vous recherchez. Occupation immédiate si désiré. Therese Brault, 935-8541, soir: 482-7646. M.L.S.

DUPLEX N.D.G.

Construit en 1951. Excellente condition. Salon, salle à dîner, grande chambre à coucher, salle de bain complète, cuisine moderne avec dinette. Logement du haut: 3 chambres à coucher. Garage double. Mme Andrée Vaillancourt, 935-8541, soir: 482-4546, M.L.S.

COMMISSAIRE

Secrétaire administrative bilingue, sens de l'accueil, expérience organisation et maintenance de secrétariat, dictaphone, rédaction, traduction, etc. Accepterait de préférence poste laissant avant-midi libre. Salaire moyen. Prière d'écrire à Case 130, Le Devoir. 24-11-71

REPRESENTANT (E) BILINGUE

avec auto. Vente de publicité auprès de manufacturiers et grossistes. Excellente rémunération. Tél.: jour 374-4330, soir 331-6788. 24-11-71

REPENTIGNY

Bungalow "Cape-Cod", 12 pièces. Terrain de 30.000 p.c. sur fleuve. Paysage professionnel, arbres adultes. Piscine chauffée. Garage double. Haie de cèdre de 12 pieds autour de la propriété, assurant une tranquillité absolue. Pres du Pont Legardeur à 20 minutes du Centre-Ville, Unique, Faut voir. Lire D. Ferland 526-9156 ou 581-3799.

IMM. WESTGATE Courtiers 18-11-71

COMPTABLE

Une entreprise manufacturière requiert pour son siège social situé à Montréal, les services d'un jeune comptable, qu'il soit C.A., R.I.A. ou C.G.A. Aucune expérience du monde des affaires n'est exigée. D'excellentes chances d'avancement seront offertes à un candidat dynamique.

Téléphoner à J.S. Reynolds, 630 ouest, boul. Dorchester, Montréal Tél. 514-878-9461. Réf. A-2263

COMPAGNIE IMMOBILIÈRE WESTMOUNT

18-11-71

CHATEAU A VENDRE

Case 128, Le Devoir 18-11-71

DACTYLO BILINGUE

Expérience d'au moins 1 an dans travail de bureau. Vive, ponctuelle et précise dans exécution du travail confié. Salaire intéressant. Référence et résumé des études et de l'expérience par lettre dactylographiée si possible.

Case 128, Le Devoir 18-11-71

À TEMPS PARTIEL

Hommes ou femmes (Montréal et Province)

Pour présenter films (diap.) 2 fois par soirée. Revenu de \$80 à \$100 par semaine.

Tél: Montréal 679-1322 ou écrire: M. Roy, 81 ouest, Ste-Catherine Longueuil, P.Q. 20-11-71

LONGUEUIL

Cottage 1968 en pierre, 12 pièces, salle de bains extraordinaire. Foyer, Garage, Piscine, patio fermé. Plusieurs extras. "Custom-built". M.L.S. Pour informations: Mme M. Mendivil 679-8220 ou 670-2039.

IMM. WESTGATE Courtiers 18-11-71

COMPTABLE

Une entreprise manufacturière requiert pour son siège social situé à Montréal, les services d'un jeune comptable, qu'il soit C.A., R.I.A. ou C.G.A. Aucune expérience du monde des affaires n'est exigée. D'excellentes chances d'avancement seront offertes à un candidat dynamique.

Téléphoner à J.S. Reynolds, 630 ouest, boul. Dorchester, Montréal Tél. 514-878-9461. Réf. A-2263

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

N.D.G. 5 1/2, \$110, chauffé, eau chaude, poêle-réfrigérateur. Tél. 488-3067 18-11-71

HEDGEWOOD, 4 1/2, sous-location, bas de la côte, salle à manger détachée, patio fini 20' x 12', avec accès sur jardin. Garage dans l'immeuble. Tél.: 733-3337. 23-11-71

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

RENAULT 10, 1969, standard, en parfait état. \$1.100. Tél.: 725-4440. 19-11-71

PEUGEOT 404, automatique, 1969, 18.000 milles, impeccable, pas rouillée, conduite par femme. Tél. 731-9997. 18-11-71

TOYOTA COROLLA, 1971, 4.000 milles, radio, \$1.375. Tél. après 3 p.m. 322-0119. 24-11-71

CHATEAU A VENDRE

Case 128, Le Devoir 18-11-71

COMMENT AIMERIEZ-VOUS ETRE RICHE...

Nous vous en offrons l'occasion dans le marketing. Personnes sérieuses seulement. Investissement requis \$200.

Tél: 334-1774 18-11-71

ST-LAMBERT

25.200 p.c. de terrain

Cottage 1966 pierre des champs 10 pièces, foyer, piscine, Garage double. Hypothèque disponible à 6%. M.L.S. Mme Mendivil 679-8220 ou 670-2039.

IMM. WESTGATE Courtiers 18-11-71

COMPTABLE

Une entreprise manufacturière requiert pour son siège social situé à Montréal, les services d'un jeune comptable, qu'il soit C.A., R.I.A. ou C.G.A. Aucune expérience du monde des affaires n'est exigée. D'excellentes chances d'avancement seront offertes à un candidat dynamique.

Téléphoner à J.S. Reynolds, 630 ouest, boul. Dorchester, Montréal Tél. 514-878-9461. Réf. A-2263

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

N.D.G. 5 1/2, \$110, chauffé, eau chaude, poêle-réfrigérateur. Tél. 488-3067 18-11-71

HEDGEWOOD, 4 1/2, sous-location, bas de la côte, salle à manger détachée, patio fini 20' x 12', avec accès sur jardin. Garage dans l'immeuble. Tél.: 733-3337. 23-11-71

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

RENAULT 10, 1969, standard, en parfait état. \$1.100. Tél.: 725-4440. 19-11-71

PEUGEOT 404, automatique, 1969, 18.000 milles, impeccable, pas rouillée, conduite par femme. Tél. 731-9997. 18-11-71

TOYOTA COROLLA, 1971, 4.000 milles, radio, \$1.375. Tél. après 3 p.m. 322-0119. 24-11-71

CHATEAU A VENDRE

Case 128, Le Devoir 18-11-71

COMMENT AIMERIEZ-VOUS ETRE RICHE...

Nous vous en offrons l'occasion dans le marketing. Personnes sérieuses seulement. Investissement requis \$200.

Tél: 334-1774 18-11-71

ST-LAMBERT

25.200 p.c. de terrain

Cottage 1966 pierre des champs 10 pièces, foyer, piscine, Garage double. Hypothèque disponible à 6%. M.L.S. Mme Mendivil 679-8220 ou 670-2039.

IMM. WESTGATE Courtiers 18-11-71

COMPTABLE

Une entreprise manufacturière requiert pour son siège social situé à Montréal, les services d'un jeune comptable, qu'il soit C.A., R.I.A. ou C.G.A. Aucune expérience du monde des affaires n'est exigée. D'excellentes chances d'avancement seront offertes à un candidat dynamique.

Téléphoner à J.S. Reynolds, 630 ouest, boul. Dorchester, Montréal Tél. 514-878-9461. Réf. A-2263

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

N.D.G. 5 1/2, \$110, chauffé, eau chaude, poêle-réfrigérateur. Tél. 488-3067 18-11-71

HEDGEWOOD, 4 1/2, sous-location, bas de la côte, salle à manger détachée, patio fini 20' x 12', avec accès sur jardin. Garage dans l'immeuble. Tél.: 733-3337. 23-11-71

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

RENAULT 10, 1969, standard, en parfait état. \$1.100. Tél.: 725-4440. 19-11-71

PEUGEOT 404, automatique, 1969, 18.000 milles, impeccable, pas rouillée, conduite par femme. Tél. 731-9997. 18-11-71

TOYOTA COROLLA, 1971, 4.000 milles, radio, \$1.375. Tél. après 3 p.m. 322-0119. 24-11-71

CHATEAU A VENDRE

Case 128, Le Devoir 18-11-71

COMMENT AIMERIEZ-VOUS ETRE RICHE...

Nous vous en offrons l'occasion dans le marketing. Personnes sérieuses seulement. Investissement requis \$200.

Tél: 334-1774 18-11-71

ST-LAMBERT

25.200 p.c. de terrain

Cottage 1966 pierre des champs 10 pièces, foyer, piscine, Garage double. Hypothèque disponible à 6%. M.L.S. Mme Mendivil 679-8220 ou 670-2039.

IMM. WESTGATE Courtiers 18-11-71

COMPTABLE

Une entreprise manufacturière requiert pour son siège social situé à Montréal, les services d'un jeune comptable, qu'il soit C.A., R.I.A. ou C.G.A. Aucune expérience du monde des affaires n'est exigée. D'excellentes chances d'avancement seront offertes à un candidat dynamique.

Téléphoner à J.S. Reynolds, 630 ouest, boul. Dorchester, Montréal Tél. 514-878-9461. Réf. A-2263

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

N.D.G. 5 1/2, \$110, chauffé, eau chaude, poêle-réfrigérateur. Tél. 488-3067 18-11-71

HEDGEWOOD, 4 1/2, sous-location, bas de la côte, salle à manger détachée, patio fini 20' x 12', avec accès sur jardin. Garage dans l'immeuble. Tél.: 733-3337. 23-11-71

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

RENAULT 10, 1969, standard, en parfait état. \$1.100. Tél.: 725-4440. 19-11-71

PEUGEOT 404, automatique, 1969, 18.000 milles, impeccable, pas rouillée, conduite par femme. Tél. 731-9997. 18-11-71

TOYOTA COROLLA, 1971, 4.000 milles, radio, \$1.375. Tél. après 3 p.m. 322-0119. 24-11-71

CHATEAU A VENDRE

Case 128, Le Devoir 18-11-71

COMMENT AIMERIEZ-VOUS ETRE RICHE...

Nous vous en offrons l'occasion dans le marketing. Personnes sérieuses seulement. Investissement requis \$200.

Tél: 334-1774 18-11-71

ST-LAMBERT

25.200 p.c. de terrain

Cottage 1966 pierre des champs 10 pièces, foyer, piscine, Garage double. Hypothèque disponible à 6%. M.L.S. Mme Mendivil 679-8220 ou 670-2039.

IMM. WESTGATE Courtiers 18-11-71

COMPTABLE

Une entreprise manufacturière requiert pour son siège social situé à Montréal, les services d'un jeune comptable, qu'il soit C.A., R.I.A. ou C.G.A. Aucune expérience du monde des affaires n'est exigée. D'excellentes chances d'avancement seront offertes à un candidat dynamique.

Téléphoner à J.S. Reynolds, 630 ouest, boul. Dorchester, Montréal Tél. 514-878-9461. Réf. A-2263

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

N.D.G. 5 1/2, \$110, chauffé, eau chaude, poêle-réfrigérateur. Tél. 488-3067 18-11-71

HEDGEWOOD, 4 1/2, sous-location, bas de la côte, salle à manger détachée, patio fini 20' x 12', avec accès sur jardin. Garage dans l'immeuble. Tél.: 733-3337. 23-11-71

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

RENAULT 10, 1969, standard, en parfait état. \$1.100. Tél.: 725-4440. 19-11-71

PEUGEOT 404, automatique, 1969, 18.000 milles, impeccable, pas rouillée, conduite par femme. Tél. 731-9997. 18-11-71

TOYOTA COROLLA, 1971, 4.000 milles, radio, \$1.375. Tél. après 3 p.m. 322-0119. 24-11-71

CHATEAU A VENDRE

Case 128, Le Devoir 18-11-71

COMMENT AIMERIEZ-VOUS ETRE RICHE...

Nous vous en offrons l'occasion dans le marketing. Personnes sérieuses seulement. Investissement requis \$200.

Tél: 334-1774 18-11-71

ST-LAMBERT</

arts spectacles

Avant-première à la Cinémathèque québécoise

C'est ce soir, à 17h30, que sera projeté en avant-première à la Cinémathèque québécoise, "RAINY DAY WOMAN", film indépendant réalisé à Montréal au cours de l'année dernière par Ron Halls. Ce long métrage est centré sur un couple dans la trentaine dont les relations se détériorent jusqu'à la frustration.

du film se situe dans un village fictif et dénonce tout un système d'oppression d'une population opprimée à contrôler son destin.

Vendredi, à 21h30, sera montré, également en avant-première, à FILM FOR MAX, réalisé par Derek MAY et produit par l'office national du film en 1970.

Les films éducatifs

Jedi soir, à 20h, toujours à la Cinémathèque québécoise, il y aura une soirée-rencontre avec le cinéaste Michel Moreau qui viendra présenter

certaines de ces films éducatifs.

Après une longue expérience dans le domaine de la publicité commerciale, MICHEL MOREAU entra à l'ONF en 1962 comme réalisateur de films fixes et devait participer en 1964 à la mise sur pied d'une équipe, à l'intérieur des cadres de la production française, qui allait se spécialiser dans la réalisation de films éducatifs. L'année suivante il passe à la réalisation cinématographique et réalise, toujours à l'ONF et jusqu'en 1968 de nombreux films destinés aux milieux de l'éducation. En 1969, il quitte l'ONF et pour-

suit sa carrière de cinéaste-pédagogue à la Société Générale Cinématographique que dirige Arthur Lamothe. Si Michel Moreau est un de nos rares cinéastes spécialisés dans ce domaine, son cinéma, comme dans l'ensemble tout le cinéma éducatif qui se fait au Québec, est très peu connu en dehors des milieux scolaires. Et pourtant ce type de cinéma, constitue une grande partie de la production cinématographique québécoise actuelle.

Invité par la Cinémathèque à venir présenter quelques-uns de ses films, MICHEL MOREAU a établi la programmation de cette soirée en vue de montrer l'utilisation pratique qu'on peut faire de ces films; et dans cette optique il agira aussi comme animateur. Cette soirée-rencontre permettra donc non seulement d'établir un contact avec un cinéaste, mais également de faire une expérience plus directe, active, de ce type de cinéma, très important ici, et de l'utilisation qu'on en fait.

Les projections de la Cinémathèque québécoise ont lieu à la Bibliothèque nationale, 1700 rue Saint-Denis.

Field illustre James Joyce

Il a fallu 17 ans à James Joyce pour écrire Finnegans Wake, et cet ouvrage est tellement difficile d'accès qu'on a pu dire que personne ne l'a lu entièrement.

Le romancier irlandais a mis au point une langue spéciale pour écrire son chef-d'œuvre, Ulysses, et sa continuation, Finnegans Wake. Ces deux livres constituaient une sorte de défi pour Saul Field. Comment reproduire

ce langage irréal par des illustrations, au moyen des gravures exquises qui l'ont rendu célèbre internationalement dans ce domaine?

Field a réalisé ce tour de force avec le procédé unique, sans acide, qu'il appelle compagna. Il en est sorti une série de gravures en couleur et en relief, basées sur des thèmes tirés d'Ulysses. Maintenant, il a entrepris d'illustrer Finnegans Wake.

La clownerie des "Archanges"

La pièce de Dario Fo, "Les Archanges", prendra l'affiche du Théâtre du Nouveau Monde le jeudi 18 novembre sur la scène du Port-Royal à la Place des Arts de Montréal.

Olivier Reichenbach a fait la mise en scène de cette farce, de cette "clownerie" comme il dit, dans des décors et costumes de Wendell Dennis.

"Les Archanges" est une pièce écrite pour amuser dit Reichenbach. Le personnage principal, Le Grand (interprété par Marc Favreau), est un contribuable (...) la société lui donne des coups, lui vole même son identité. Le Grand s'en sort par un anarchisme doux. Son message serait: Prenez le temps de rêver".

C'est la deuxième fois que le TNM monte une pièce de l'auteur-comédien-mime-met-

teur en scène italien, la troupe montréalaise ayant présenté "Faut jeter la vieille" en 1969.

Sur une musique originale de Fiorenzo Carpi, Michel Hinton a fait des arrangements musicaux à l'aide d'un seul instrument, le Arp Synthesizer, qui simule électriquement une variété infinie d'instrument musicaux en plus de servir au bruitage. C'est la première fois, croit-on, qu'on utilise cet instrument seul, et de cette manière, sur une scène montréalaise.

"Les Archanges" tiendra l'affiche jusqu'au 18 décembre. En janvier au TNM, "Les oranges sont vertes" de Claude Favreau, mise en scène de Jean-Pierre Ronfard et décors et costumes de Mousseau.

CINEMA: Le film maintes fois célébré de Pierre Perrault, "Pour la suite du monde", sera projeté au Musée des Beaux-Arts le mercredi 17 novembre à 20 h (entrée \$1.50, membres et étudiants, 75 cents).

théâtre du rideau vert du MARDI au VENDREDI 20h. SAMEDI: 19h, et 22h, Dimanche 19h.

barouf à chioggia de goldoni

Mise en scène: GIOVANNI POLI avec Jean-Marie Lemieux Mireille Lachance Guy Hoffman Françoise Lemieux Jean Perraud Marthe Choquette Georges Carrere Arlette Sanders Hubert Gagnon Lenie Scoffie Victor Desy Ronald France Jacques Thisdale Res.: 844-1793 4664, rue St-Denis Metro Laurier, sortie Gifford

HAPPENING INTERNATIONAL le 20 novembre 1971 renseignements: 288-7229

Vedettes de la télévision et de la scène: "The Goldiggers"

Du 11 octobre au 20 novembre Nick Martin et son orchestre Danse continuelle Réservations: 861-3511 Premier spectacle: \$6.00 minimum par personne. Frais de couvert le samedi: \$4.00 additionnels. Salle Bonaventure Le Reine Elizabeth

12^e SEMAINE un drôle de rire dans un drôle de film LE DISTRAIT ANNE WIAZEMSKI VENT d'Est DE JEAN-LUC GODARD

35 MILTON/842-6053 SALES EISENBERG ANNE WIAZEMSKI VENT d'Est DE JEAN-LUC GODARD

Présenté par les JEUNESSES MUSICALES DU CANADA: LE QUINTETTE A VENT de Bruxelles. Un groupe de réputation internationale: Flûte: Robert Everaert Hautbois: Gérard Parent Clarinette: Raymond Orbant Basson: Corneil Pirnay Cor.: Georges Carael

collège marie-victorin SALLE DESILETS, Mercredi, 17 novembre à 8.00 heures P.M. Réservation: Téléphone: 322-3903 Billets: Adultes 2.00 et 2.50 Etudiants 1.00 et 1.25

DÈS VENDREDI! "Le chef-d'oeuvre du rire" — FRANCE-SOIR "Le génie à l'état pur" — FIGARO LITTÉRAIRE un film de jacques tati le DAUPHIN BEAUBIEN / BERVILLE 721-6960

3^e SEM. Les maudits sauvages Pierre Dufresne Nicole Filion Rachel Cailhier Studio B: Sem.: 5.20; 7.35; 9.45 — Sam. - Dim.: 1.00; 3.10; 5.20; 7.30; 9.45

Studio A: Même horaire en couleurs en anglais un film de Kenneth Loach avec David Bradley "kes"

Les Cinémas du Vieux Montréal TEL: 861-7863

Cinemas ODEON 3^e SEMAINE LE FILM QUI FAIT L'UNANIMITÉ "Le Souffle au Coeur" DE LOUIS MALLE avec LEA MASSARI BENOIT FERREUX DANIEL GELIN

PALME D'OR Festival de Cannes julie CHRISTIE ALAN BATES Le Messager (THE GO-BETWEEN) EN COULEURS 7:30 - 9:30 VERSION FRANÇAISE 9:30 - 7:30 - 9:30 VERSION ORIGINALE le DAUPHIN PLACE DU CANADA

3^e SEMAINE 7:30 - 9:35 le DAUPHIN FRANÇOIS TRUFFAUT l'enfant SAUVAGE

Les Années Folles, Folles, Folles! ...Un Film Fou, Fou, Feu! BRIGITTE BARDOT BOULEVARD DU RHUM ALOUETTE 318 STE CATHERINE O. 861-2807

présente UN FESTIVAL INTERNATIONAL

De TCHÉCOSLOVAQUIE LE THÉÂTRE NOIR DE PRAGUE Théâtre de pantomime qui utilise musique et effets sonores. Peut être vu, admiré et compris par tous les peuples du monde. Salle Maisonneuve 26, 27, novembre 8:30 p.m. Billets: \$3.00, 4.00, 5.00, 6.00 Mat. dim. 28 nov. 2:30 p.m. \$2.50, 3.50, 4.00, 5.00

De POLOGNE Witold MALCUZYNSKI - Programme: Chopin, Liszt, Bach, Brahms. Billets: \$2.50, 3.00, 4.00, 5.00, 6.00

De CAMBODGE BALLET CLASSIQUE KHMER L'Orient dans toute sa splendeur Salle Wilfrid Pelletier, dimanche 5. déc., 8.30 p.m. Billets: \$3.00, 3.50, 4.50, 5.50, 6.50

LOCATION PAR TÉLÉPHONE: 932-2171 PLACE DES ARTS

EN VERSION FRANÇAISE 14 ANS

DÈS DEMAIN MASHI EN COULEURS tous les soirs 7:30, 9:30 samedi 7:30 et 9:45 dim. 3:30, 5:30, 7:30, 9:30

a provoqué une phénoménale vague de rire... à travers le monde!!! à la Comédie Canadienne 84 ouest, Ste-Catherine Tél. 861-3476 DERNIER SOIR: "LE CINEMA DE PAPA"

tnm Tous les soirs à 20 h 15; samedi: matinée 16 h 45, soirée 20 h 45. Billets à \$1.50 taxe incluse, en vente 15 minutes avant chaque représentation (si disponibles) pour étudiants et détenteurs de la carte "Jeunes Travailleurs" du TNM.

Le cirque au TNM - dès jeudi prochain LES ARCHANGES de Dario Fo avec: Jean Besré, Jacques Brouillet, Angèle Coutu, Marc Favreau, Michel Hinton, Ninon Lévesque, Nadine Marchand, Benoit Marleau, Jean-Louis Millette, André Montmorency, Yvan Saintonge, Jean-Claude Sawyer et Marie Varesquier. Mise en scène: Olivier Reichenbach Décors: Guy Neveu Costumes: Wendell Dennis Musique: Fiorenza Carpi



DISCUSSION OUVERTE AVEC PIERRE NADEAU "Pour ou contre la politisation des syndicats" INVITATION À TOUS Laissez-passer disponibles sur demande à la réception de Radio-Canada 1425 ouest, boulevard Dorchester 868-3211 poste 1608 Le mercredi 17 novembre à 20 h 30 au studio 42 de Radio-Canada à Montréal

Mariene JOBERT Jean-Paul BELMONDO LES MARIÉS DE L'An Deux 6^e Sem. musique de MICHEL LEGRAND HORAIRES: 12:00-2:00-4:00-6:00-8:00-10:00 CINEMA DE PARIS FLEUR DE LYS 861-2996 288-3303

"Un chef-d'oeuvre" le Figaro 18 ANS Adultes VIVA LA MUERTE 9^e Sem. Version Française Arrabal FESTIVAL 1206, E. STE-CATHERINE 525-8600

18 ANS Adultes LE MARIAGE COLLECTIF 3^e sem. CANADIEN 523 5180 PLAZA 274 6155

10^e sem. Y'A PLUS DE TROU A PERCÉ! 18 ANS Adultes représentation à: 10.20 - 12.25 - 2.35 - 4.40 - 7.00 - 9.20 LE PARISIEN PARC

6^e sem. je veux mon enfant! la maison sous les arbres IMPERIAL PLACE DES ARTS

POUR TOUS "C'EST TRÈS DRÔLE" un film de Jacques Tati VENDOME LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

L'actualité

La Maison Opéra, 300,000 montres et 100,000 diamants plus tard!

par Michel Lefèvre

La Maison Opéra, un important établissement commercial canadien - français, a récemment conclu un accord de distribution avec le réseau coopératif "Coop et Cooprix" ainsi qu'avec deux organisations de vente par commande postale, soit la société Achats Éclairés au Québec et la compagnie Sovereign en Ontario.

Suite à ces ententes conclues dans le but précis d'élargir les services aux clients, le catalogue de la Maison Opéra pourra désormais être distribué à quelque 300,000 exemplaires à travers l'est du pays.

M. Robert Crevier, vice-président de la société nous a signalé au cours d'une conférence de presse tenue récemment à l'Auberge Saint-Tropez, que pour favoriser la vente au détail, il faut de plus en plus créer une organisation à structure décentralisée d'où la nécessité absolue d'ententes multilatérales.

Ainsi ces ententes permettant un potentiel d'achat énorme et presque inexploité, la Maison Opéra prévoit au cours de la prochaine année d'augmenter de moitié ses ventes directes et d'autre part offrir un meilleur service à un prix plus avantageux.

Signalons par ailleurs que la conception classique du "caveat emptor" n'a jamais eu tellement de prise sur la Maison Opéra qui a préféré adopter dès le début celle plus responsable du "caveat venditor". C'est peut-être là le sens véritable de la réussite de la société et ce qui a rendu possible l'entente avec le mouvement coopératif sur le plan idéologique.

De fait, le catalogue de la Maison Opéra se décrit en page couverture comme étant un "guide d'achat à prix de gros intégral".

Le catalogue de la Maison Opéra, dont le lancement a eu lieu au cours de la conférence de presse à l'Auberge Saint-Tropez, offre toute une gamme de produits de première qualité

obtenus directement du manufacturier éliminant ainsi une foule d'intermédiaires et permettant de ce fait une réduction importante des coûts.

Contrairement à l'opinion générale, la vente par catalogue impose une précision de programme tyrannique. Les marchandises doivent être sélectionnées, leur prix établi et leur description placée dans le catalogue des mois avant qu'il ne soit envoyé aux clients.

La description doit être exacte, la qualité et les tailles parfaites, car les retouches sont ruineuses. De plus au niveau de la planification, tout article décrit dans le catalogue doit toujours être en stock.

Vingt ans, trois cent mille montres et cent mille diamants plus tard, les frères Crevier qui ont lancé leur entreprise d'une chambre d'étudiants à l'aube des années '50, sont toujours là. Ils n'ont pas atteint la quarantaine et la Maison Opéra continue de marquer des points tous les jours.

En effet, aujourd'hui

comme la vente par catalogue tend à englober de plus en plus une forte proportion d'articles de nouveauté à côté de produits de grande consommation et de biens de consommation durable, le catalogue Opéra offre en nouveauté cette année une gamme d'articles électro-ménagers, électroniques, de sports et aussi un ensemble de jouets pour jeunes...

Et peut-être aussi pour moins jeunes.

En réalité, le catalogue de commandes par correspondance remplace de plus en plus les courses dans les magasins des grandes villes et permet aussi au prospect isolé aux confins d'une région de s'imaginer qu'il fait ses emplettes comme à Montréal.

Toutefois, la Maison Opéra vend surtout dans les districts urbains et suburbains par ses 300,000 catalogues distribués une fois l'an, comportant 160 pages quatre couleurs et présentant une gamme de 2,800 articles divers.

Signalons enfin que le rapprochement des clients, conséquence de l'amélioration des transports, pousse les organisations de vente par correspondance à ouvrir des magasins de détail du type "succursalistes". Pour sa part, la Maison Opéra en possède déjà cinq et des projets d'ouverture de trois autres à court terme dans la région de Québec et du Lac Saint-Jean.

Et pour les prochaines années! La société a déjà pris des dispositions pour étendre la diffusion du catalogue aux provinces voisines, changer sa raison sociale en un nom reflétant plus adéquatement la réalité commerciale québécoise et enfin un projet d'émettre des actions dans le public.

Somme toute, le but recherché est de s'attacher un client permanent en le convainquant que le catalogue et la société qui le publie sont dignes de confiance. Et de conclure M. Crevier, ce catalogue devrait devenir "le livre des merveilles du consommateur".



Maquette du nouveau magasin situé à l'intérieur de l'entrepôt de la maison Opéra en la cité Saint-Léonard, dont la date d'ouverture a été fixée au 1er novembre prochain. Ce magasin est le cinquième de l'île de Montréal. L'entrepôt couvre une aire de 25,000 pi. carrés et sert à l'emmagasinement des nouveaux produits ajoutés cette année, tels qu'appareils électro-ménagers et jouets.

Le personnel de Montréal demeure mais...

Le siège de Distillers Corp.-Seagrams sera transféré à Waterloo, Ontario

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société Distillers Corp.-Seagrams Ltd. a décidé hier, de transférer le siège social de la société à Waterloo, Ont., où se trouve déjà la plus vieille distillerie de la firme.

L'assemblée extraordinaire, tenue peu avant l'assemblée annuelle ordinaire, a, en outre, pris un certain nombre d'autres décisions.

Quant à l'assemblée annuelle, elle a été la première tenue depuis le décès.

Dominion Textile

La Dominion Textile a dépensé \$6.7 millions pour moderniser ses usines en 1971 et prévoit y consacrer \$7 millions au cours du présent exercice financier.

C'est ce qu'a révélé M. Ronald H. Perowne, président de la Dominion Textile Limited, au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires.

"Nous avons clairement démontré que cette Société n'est pas stagnante". Avec une portion additionnelle de 10 pour cent du marché rendue accessible aux manufacturiers canadiens, la Société "prendrait tous les risques normaux des affaires pour dresser les plans de nouvelles usines incluant un programme d'investissements de plusieurs millions de dollars pour maintenir le niveau d'emploi et pour en créer de nouveaux".

l'été dernier, du fondateur de la société, M. Samuel Bronfman. Elle a été présidée par M. Edgar M. Bronfman, président de la Distillers Corp.-Seagrams Ltd.

A l'issue de la réunion, M. Charles R. Bronfman, vice-président administratif, a déclaré que le transfert du siège de la société n'entraînera aucun mouvement de personnel de Montréal.

Il a précisé que la Distillers Corp.-Seagrams Ltd. opère à l'échelle mondiale et, en raison des étiquettes que portent les produits de la Seagrams, plusieurs personnes, hors du Canada, ont l'impression que le siège de la société se trouve à Waterloo.

Celle-ci, qui est la plus importante distillerie du monde, avait été rachetée, vers la fin des années 20, à Joseph E. Seagram and Sons Ltd., établie à Waterloo en 1857.

Bien que le siège de la société-mère sera à Waterloo, la House of Seagrams Ltd., qui dirige les opérations à travers tout le Canada et dont le président est M. Charles Bronfman, continuera d'avoir son siège à Montréal.

Une autre filiale, la Distillers Corp. Ltd., continuera elle aussi d'avoir son siège à Montréal.

Afin de dissiper toutes craintes de voir la firme quitter le Québec, M. Charles Bronfman a déclaré que \$2 millions sont investis dans des travaux

d'expansion de l'usine de Ste-Anne-de-Beaupré, et qu'il espère produire du vin au Québec aussitôt que le gouvernement aura donné son approbation.

L'assemblée extraordinaire a ratifié le fractionnement des actions ordinaires de la société pour créer deux actions nouvelles pour chaque action ancienne. Cette motion remplace les 17,538,700 actions ordinaires, d'une valeur nominale de \$1, par 35,077,400 actions ordinaires nouvelles sans valeur nominale.

Avant le fractionnement - qui doit encore recevoir l'approbation du gouvernement fédéral - les actions de la société étaient cotées à \$53 l'une.

M. Edgar Bronfman a déclaré aux actionnaires que les ventes du premier trimestre vont indiquer une augmentation du taux de croissance de près de 4 pour cent par rapport aux chiffres de l'année dernière, et que les bénéfices seront en hausse de près de 8 pour cent par rapport au premier trimestre de l'année dernière.

Après la réunion, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 35 cents par action, payable le 15 décembre aux personnes figurant, au 26 novembre, sur la liste des détenteurs des anciennes actions ayant une valeur nominale de \$1. Ce dividende constitue une augmentation de 5 cents sur celui du trimestre antérieur.

économique

Marginale par rapport aux grands blocs

L'économie canadienne devra sans cesse innover pour rester compétitive

par Denis Giroux

La petiteesse relative de notre marché domestique ainsi que l'apparition et l'expansion de blocs économiques dont le Canada est exclu ne peuvent que nous inquiéter et nous pousser à concevoir et appliquer une stratégie de développement industriel originale qui nous permette d'être concurrentiels sur les marchés mondiaux.

C'est en substance ce qu'a déclaré hier le ministre fédéral des communications, M. Robert Stanbury lors d'un colloque sur les ordinateurs ayant lieu dans le cadre de l'Exposition canadienne d'équipement de bureau et du salon canadien de l'informatique qui se tiennent actuellement à la place Bonaventure à Montréal.

"En apparence, a dit M. Stanbury, les perspectives d'avenir semblent peu encourageantes".

"L'apparition et l'expansion de blocs économiques dont ne fait partie le Canada... ainsi que la récente politique économique du gouvernement Nixon, remettent en question l'expansion du commerce mondial qui servirait au mieux les intérêts du Canada".

"D'autre part, le Canada peut difficilement se permettre d'adopter des mesures qui compromettent tous les avantages que la plupart des pays tirent de l'expansion du commerce mondial depuis 25 ans".

M. Stanbury croit que la mise au point et l'utilisation d'une technologie avancée est le meilleur moyen pour le Canada de rester concurrentiel sur les marchés mondiaux. "Car il devient de plus en plus évident que notre pays ne pourra rivaliser efficacement avec les autres que s'il utilise vigilement la technologie".

Et pour M. Stanbury tout le secteur industriel qui s'occupe du traitement électronique des données est "crucial" à cet égard.

"L'énergie informatique dessert maintenant tous les secteurs de l'économie, dans tous les coins du pays, grâce au mariage de raison contracté par l'ordinateur et les télécommunications... Sans l'informatique, l'économie pourrait connaître un immobilisme regrettable".

"L'industrie du traitement électronique des données emploie actuellement quelque 45,000 personnes dans la conception, production, la distribution et l'entretien d'équipement et de services de téléinformatique et nombre de ces emplois exigent des personnes hautement qualifiées, dont nous avons justement besoin au Canada".

Sensible à l'importance de l'informati-

que au Canada, le gouvernement fédéral par ses divers ministères tente d'en promouvoir le développement au Canada. Ottawa a d'ailleurs créé récemment un Groupe d'étude sur la téléinformatique "dont les travaux avancent rapidement et dont les recommandations formeront les bases de la politique du gouvernement dans ce domaine pour les quelques années à venir".

M. Stanbury a conclu son exposé en soulignant la nécessité pour une économie qui veut rester à la fine pointe de la technologie industrielle d'avoir une solide infrastructure de communications et en informatique.

"A mesure que les problèmes deviennent plus complexes, leurs solutions devront s'accélérer. Tous les secteurs de la société exigeront de leurs chefs et de leurs administrateurs que quelque chose soit fait et fait immédiatement.

Plus de gens mieux éduqués ne permettront sûrement pas que les problèmes demeurent non-résolus. Il sera de plus en plus difficile pour les administrateurs et les gouvernements d'ignorer les problèmes, de même que d'y consacrer toute l'attention qu'il méritent".

"Ces demandes de la société rendent peu probables une participation diminuée du gouvernement dans l'économie, elles laissent plutôt croire à son accroissement".

"La conclusion est cependant claire: seul l'emploi convenable du matériel d'informatique nous permettra de surmonter les nombreux problèmes auxquels nous aurons à faire face dans l'avenir... en un mot, le rôle que jouera le traitement des données dans l'avenir économique du Canada est crucial".

Le salon de l'informatique et de l'équipement de bureau

L'Exposition canadienne d'équipement de bureau et le Salon canadien de l'informatique, qui se tiennent simultanément du 15 au 18 novembre 1971 à la Place Bonaventure, est la plus importante exposition du genre en Amérique du Nord.

Les organisateurs des deux manifestations attendent plus de 30,000 hommes d'affaires cette année. Ils prévoient qu'environ 500 autres participeront chaque jour aux séances de discussions qui s'y dérouleront simultanément, traitant de l'informatique et l'environnement de bureau.

Plus de \$20,000,000 d'équipement et de mobilier de bureau, y inclus des ordinateurs, seront présentés aux visiteurs.

L'exposition est la réponse à la révolution qu'a connue le monde des affaires à cause de l'informatique. Une grande partie des pièces présentées est de conception toute récente.

Mercredi 17 novembre sera la "journée des secrétaires" à l'ex-

position. Celles qui s'y enregistrent cette journée-là pourront gagner des milliers de dollars en prix de toutes sortes.

L'Exposition canadienne d'équipement de bureau et le Salon canadien de l'informatique sont une initiative de l'Association canadienne des manufacturiers d'équipement de bureau, un organisme qui réunit des entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse le milliard de dollars au Canada. Les deux manifestations sont mises sur pied et organisées par Grant Smedmor Limited, une filiale des Publications Southam Limited.

Le directeur général de l'exposition des M. William A. Mallatratt, directeur général de Grant Smedmor Limited. Le président en est M. R. Patterson McLean, président de InterRoyal Corporation Limited. Le président de l'Association des manufacturiers d'équipement de bureau est M. Patrick J. Suddick, vice-président de Honeywell Information Systems.

Gel des prix des nouvelles voitures automobiles

WASHINGTON - Revenant sur une décision antérieure, le gouvernement des Etats-Unis vient de décréter le gel des prix des nouvelles voitures automobiles jusqu'à ce que la commission des prix décide si une augmentation serait justifiée.

Le conseil du coût de la vie, du président Nixon, avait, plus tôt, exempté les fabricants de voitures automobiles et autres grandes firmes de la nécessité

de solliciter l'autorisation du gouvernement pour majorer leurs prix, si les salaires étaient augmentés à l'échéance des trois mois de gel des salaires, c'est-à-dire depuis dimanche dernier.

En vertu de la décision antérieure, prise vendredi, la société Ford Motor Co avait annoncé qu'elle augmentait le prix de la Pinto et de la Carp. Cette dernière est de fabrication allemande.

Les autres firmes, notamment General Motors, Chry-

ler et American Motors, devaient emboîter le pas.

Mais, hier, le conseil du coût de la vie, a changé d'avis et décidé que les fabricants d'automobiles, au préalable, informés le conseil de tout projet d'augmentation, même si celle-ci devait être due à une hausse des salaires.

Aux termes de la nouvelle décision, toute grande firme - dont les ventes annuelles dépassent le chiffre de \$100 millions - doit attendre avant d'augmenter ses prix que la commission en décide du bien-fondé.

Hausse de l'or

LONDRES - L'once d'or fin cotait hier sur le marché européen de l'or \$43.00 au regard de \$42.85 à la fermeture du marché la veille.

L'acier et le fer

Dans un discours prononcé le mois dernier à l'International Iron and Steel Institute de Toronto, M. Henry S. Wingate, président du conseil d'administration de l'INCO, faisait remarquer que l'an dernier les produits d'acier ou de fer avaient absorbé plus de 60 pour cent du total de la consommation de nickel brut. Les produits en acier inoxydable représentent, à eux seuls, 40 pour cent du marché du nickel.

M. Wingate a ajouté que pour les producteurs d'acier, le marché des produits faits avec un alliage de nickel et d'acier est relativement moins

ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS

CRÉDIT - QUÉBEC INC.
Courtiers en valeurs

200, rue ST-JACQUES - Montréal - Tél. 849-5361
Succursale Québec - 71, rue St-Pierre - Tél 692-0745

TOTAL DE L'ACTIF DES BANQUES À CHARTRE DU CANADA														
le 30 septembre 1971 (MILLIONS DE DOLLARS)														
Banque	Avoir à la Banque du Canada (dépôts et billets)	Prêts au jour au Canada	Bons du Trésor du Canada	Autres titres du gouvernement du Canada	Titres autres que ceux du gouvernement du Canada	Prêts hypothécaires LNH	Tous les prêts, sauf les prêts au jour en dollars canadiens	Immobilier social	Effets en cours de compensation	Engagements des clients en contrepartie de lettres de crédit, etc.	Autres éléments d'actif	Fluctuation en pourcentage entre sept et août		
												le 30 sept 1971 TOTAL DE L'ACTIF	le 31 août 1971 TOTAL DE L'ACTIF	
Banque de Montréal	334.3	281.2	571.0	927.9	360.5	333.3	4,947.2	89.5	8.0	295.6	1,511.7	9,660.2	9,728.3	- 0.7
La Banque de Nouvelle-Ecosse	215.0	226.4	322.3	335.9	349.9	217.2	3,929.3	59.9	131.7	264.4	985.0	7,037.0	7,127.1	- 1.3
La Banque Toronto Dominion	234.2	264.6	339.2	338.3	325.0	178.9	3,161.8	33.5	103.8	154.2	1,201.8	6,335.3	6,315.0	+ 0.3
La Banque Provinciale du Canada	44.8	33.7	91.8	78.6	100.2	32.3	674.2	11.2	60.2	53.7	133.0	1,313.7	1,278.4	+ 2.8
Banque de Commerce Canadienne Impériale	548.2	154.6	645.4	1,704.5	590.8	280.0	5,344.0	133.2	105.2	342.3	1,483.4	11,331.6	11,292.2	+ 0.3
La Banque Royale du Canada	453.5	287.5	627.4	1,038.1	588.0	406.0	6,126.2	112.6	346.6	466.5	2,229.0	12,681.4	12,601.7	+ 0.6
Banque Canadienne Nationale	100.7	93.9	160.6	218.9	268.8	78.8	1,018.4	21.7	33.2	83.9	78.9	2,157.8	2,129.4	+ 1.3
La Banque Mercantile du Canada	5.5	3.0	3.9	6.0	7.9	--	226.5	1.2	7.1	7.7	12.2	281.0	270.0	+ 4.1
Bank of British Columbia	7.8	24.6	3.5	2.2	19.7	.3	99.8	1.4	.1	.8	11.1	171.3	163.1	+ 5.0
La Banque Populaire														
TOTAL Septembre 1971	1,944.0	1,369.5	2,765.1	4,650.4	2,610.8	1,526.8	25,527.4	464.2	795.9	1,669.1	7,646.1	50,969.3	---	+ 0.1
TOTAL Août 1971	2,058.1	1,400.1	2,764.8	4,633.6	2,548.8	1,471.6	25,093.1	461.3	862.1	1,728.2	7,883.5	---	50,905.2	---
Fluctuation en pourcentage entre sept et août	- 5.5	- 2.2	---	+ 0.4	+ 2.4	+ 3.8	+ 1.7	+ 0.6	- 7.7	- 3.4	- 3.0	---	---	---

AMATEURS D'HUITRES

Le festival annuel des huitres aura lieu au Pavillon de l'Atlantique au cours du mois de novembre

Venez au Pavillon de l'Atlantique dès maintenant pour savoir comment vous qualifier pour participer à ce concours de dégustation.

HOMMES ET FEMMES

LE CHAMPIONNAT DU MEILLEUR DÉGUSTATEUR D'HUITRES MARDI 23 NOVEMBRE

Le Pavillon de l'Atlantique

1454A rue Peel
(face au Sheraton Mt-Royal)
STATIONNEMENT DU SOIR GRATUIT!
Pour réservations : 849-1369

Les marchés boursiers

La cote s'inscrit en nette reprise

Les cours étaient à la hausse dans tous les compartiments, hier, à la Bourse de Montréal, dans une séance peu animée.

Selon les analystes, de nombreux opérateurs commencent à revenir sur le marché, après une longue absence. Ils achètent surtout des valeurs qui ont fortement baissé ces derniers temps.

Le volume a atteint 1.47 million d'actions, contre 1.26 million, lundi.

Le volume combiné des bourses canadienne et de Montréal s'est inscrit à 707,400 actions, contre 754,000 lundi.

La valeur globale des actions qui ont changé de main s'est établie à \$13.1 millions, contre \$10 millions, lundi.

Au début, le marché était mixte avec une légère tendance à la hausse. Vers midi, à la suite de la reprise enregistrée à New York, la cote a commencé à grimper.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 271 à 150, avec 241 valeurs inchangées.

Le plus soutenu des 17 sous-groupes de l'indice des industrielles a été celui des marchandises, suivi des bancaires, des boissons, des industries minières et des alimentaires.

Les communications, les pipelines, les constructions et les matériaux ont cédé du terrain.

Ford of Canada a pris 7-8 à \$81. La société a annoncé un dividende complémentaire de \$1 l'action, jeudi.

Seagrains a avancé de 1-4 à \$53 1/4. Mardi, les actionnaires ont approuvé un fractionnement en deux des actions et les administrateurs de la société ont annoncé un dividende de 35 cents l'action pour le 4e trimestre, soit cinq cents de plus que la fois précédente.

A l'ouverture les transactions ont été suspendues sur les actions de la Canadian Food Products Ltd. à la demande de

la société. Tard dans la journée de mardi, Salada Foods Ltd., qui détient 98 pour cent des actions ordinaires, a dit qu'elle avait accepté de vendre ses parts à des intérêts privés de Toronto.

En outre, les administrateurs de la Canadian Food Products ont annoncé un dividende de \$1.37 par action ordinaire, premier dividende depuis 1949.

Beaver Lumber a pris 3-4 à \$17 1/8. Il est question d'une reprise de la société par la Molson Industries.

Falconbridge a gagné 2-4 à \$60 1/2. Dome Pete, 1-3-8 à \$28 3/8; Montreal Trust, 3-4 à \$18; Denison, 1-5-8 à \$20 1/4; Mattagami, 1-7-8 à \$25 1-8; Asamera, 1-4 à \$13 3/4; Inco, 5-8 à \$27 5/8; Imperial Oil, 1-4 à \$27 3/4; Walker-Gooderham, 1-4 à \$38 3/4; Bell, 3-8 à \$45 1/8; Moore, 1-8 à \$33 7/8 et Tara, 1-3-8 à \$113-8.

Consumer's Gas a cédé 1-8 à \$19 1-8; Scurry-Rainbow, 1-4 à \$13 3/4; Banque de Montréal, 1-8 à \$15 3/8 et Electrohome, 1-4 à \$39 1-4.

Quatre-vingt-onze blocs de 10,000 actions ou plus ont changé de mains à la Bourse de New York, comparativement à 51 lundi. La transaction la plus importante a été celle de 133,600 actions de Pan American à \$10 1-4, une baisse de 3-8.

La valeur la plus active a été American Telephone and Telegraph, qui est demeurée inchangée à \$42 1-4.

Parmi les valeurs canadiennes, International Nickel a monté de 3-4 à \$27 1-4. Dome Mines a monté de 5-8 à \$53 5-8 et Massey - Ferguson a gagné 3-8 à \$9. Hudson Bay

de construction ont été irréguliers.

L'indice Dow Jones formé de 30 industrielles a monté de 8.18 à 818.71. L'indice de la Bourse de New York formé de 1,300 valeurs ordinaires a monté de 46 à 51.13. L'indice Standard and Poor's comprenant 500 valeurs a gagné 90 passant à 92.71.

Le nombre des transactions a été de 13.29 millions d'actions comparativement à 9.39 millions lundi.

Quatre-vingt-onze blocs de 10,000 actions ou plus ont changé de mains à la Bourse de New York, comparativement à 51 lundi. La transaction la plus importante a été celle de 133,600 actions de Pan American à \$10 1-4, une baisse de 3-8.

La valeur la plus active a été American Telephone and Telegraph, qui est demeurée inchangée à \$42 1-4.

Parmi les valeurs canadiennes, International Nickel a monté de 3-4 à \$27 1-4. Dome Mines a monté de 5-8 à \$53 5-8 et Massey - Ferguson a gagné 3-8 à \$9. Hudson Bay

de construction ont été irréguliers.

L'indice Dow Jones formé de 30 industrielles a monté de 8.18 à 818.71. L'indice de la Bourse de New York formé de 1,300 valeurs ordinaires a monté de 46 à 51.13. L'indice Standard and Poor's comprenant 500 valeurs a gagné 90 passant à 92.71.

Le nombre des transactions a été de 13.29 millions d'actions comparativement à 9.39 millions lundi.

Quatre-vingt-onze blocs de 10,000 actions ou plus ont changé de mains à la Bourse de New York, comparativement à 51 lundi. La transaction la plus importante a été celle de 133,600 actions de Pan American à \$10 1-4, une baisse de 3-8.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

Table with columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. and various stock symbols like Abitibi, Ana Gas, Alcan, etc.

Hausse du dollar cdn

MONTREAL - Le dollar américain a fléchi de 1-16 et cotait à \$1.00 5-16 en devises canadiennes.

NEW YORK - Le dollar canadien était à la hausse de 1-32 hier et valait 99 45-64 en valeurs américaines, comparativement à 99 13-32 la semaine dernière.

La livre sterling était à la hausse de 1-16 et valait \$2.40 1-2.

Table with columns: Abitibi, Ana Gas, Alcan, etc. and their respective prices and changes.

Dans les régions urbaines

Baisse de l'indice des prix à la consommation

OTTAWA (PC) - Statistique Canada a annoncé hier que les prix à la consommation ont décliné en octobre au Canada dans les centres métropolitains.

L'enquête sur les prix a été faite à St-Jean, Terre-Neuve, Halifax, St-Jean, N.B., Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Regina, Edmonton, Calgary et Vancouver.

Les déclinés dans ces villes ont contrasté avec l'augmentation de l'indice national, rapporté mardi dernier, et qui indiquait que cette augmentation provenait des petits centres.

Dans les centres métropolitains, les déclinés furent causés par une diminution des prix de la nourriture, surtout des produits frais, du bœuf et du porc. L'habitation et le vêtement étaient en hausse.

L'indice pour une ville en particulier mesure la cote des prix à l'intérieur de cette ville. On ne peut utiliser les indices pour comparer les prix entre plusieurs villes.

Pour toutes les villes, excepté Québec et Thunder Bay, l'indice est basé sur les prix évalués à 100 en 1961. Pour Québec et Thunder Bay, les prix de 1969 valaient 100.

Voici les indices d'octobre, avec ceux de septembre en parenthèses: St-Jean 124.4 124.7; Halifax 126.9 127.6;

fonds mutuels

Table listing various mutual funds like Metropolitan Trust Co., North Canadian Oils Ltd., Reed Shaw Osler Ltd., etc. with their performance metrics.

Table listing various stocks and their prices, including G.E. Res, Gr Coast, Int Norval, etc.

Bourse canadienne

Table with columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. and various stock symbols like Abitibi, Ana Gas, Alcan, etc.

Mines et Pétroles

Table listing prices for various mining and petroleum stocks like Abitibi, Ana Gas, Alcan, etc.

cours des changes

Table listing exchange rates for various countries like Royaume-Uni, Allemagne, France, etc.

les obligations

Table listing various government and municipal bonds with their terms and yields.

les indices

MONTREAL

Table with columns: 65, 13, 7, 8, 85 and various market indicators.

TORONTO

Table with columns: Industrielles, Aurifères, Métaux, Pétroles and various market indicators.

DOW JONES

Table with columns: Ouv., Haut, Bas, Clôt., Chang. and various market indicators.

Advertisement for Victor Comptometer Limited, featuring a large image of a calculator and text describing their products and services.

les bénéfiques

Metropolitan Trust Co., neuf mois finissant le 30 septembre, 1971, \$566,000 ou \$1.45 l'action; 1970, \$306,000 ou 80 cents.

North Canadian Oils Ltd., neuf mois finissant le 30 septembre 1971, \$1,274,000 ou 20.6 cents l'action; 1970, \$1,161,000 ou 19 cents.

Reed Shaw Osler Ltd., exercice financier finissant le 31 août 1971, \$2,062,968 ou 32.6 cents l'action; 1970, \$1,681,432 ou 27.2 cents.

MEPC Canadian Properties Ltd., exercice financier finissant le 30 septembre 1971, \$1,557,000 ou 30.9 cents; 1970, \$1,169,000 ou 27.1 cents.

Asbestos Corp. Ltd., neuf mois finissant le 30 septembre, 1971, \$3,677,900 ou \$1.29 l'action; 1970, \$4,153,400 ou \$1.46.

Canadian Hydrocarbons Ltd., neuf mois finissant le 30 septembre, 1971, \$3,438,000 ou 60 cents l'action; 1970, \$3,506,000 ou 61 cents.

Central Fund of Canada Ltd., semestre finissant le 30 septembre, 1971, \$31,811; 1970, \$38,242.

Advertisement for Ziebart car care products, featuring an illustration of a man with a car and text promoting their services.

Adaptation au nouveau régime fiscal

Les contribuables pourront changer leur exercice financier

- Herb Gray

VANCOUVER (PC) - Les compagnies et les particuliers qui jugent nécessaire de modifier leur exercice financier pour se conformer aux nouvelles lois fiscales du gouvernement peuvent le faire, a déclaré M. Herb Gray, ministre du Revenu à Vancouver.

Parlant devant la Canadian Tax Foundation, M. Gray a expliqué que son ministère avait reçu de nombreuses demandes pour terminer l'année fiscale le 31 décembre 1971 plutôt qu'en 1972. Ces demandes, a précisé le ministre, seront acceptées à la condition d'être faites avant le 31 décembre 1971, si les bénéfices de l'entreprise sont calculés pour la partie de l'année en question. Une circulaire donnant les détails de

cet arrangement sera d'ailleurs bientôt postée.

M. Gray a affirmé que le gouvernement n'avait pas l'intention d'abolir son système de consultations fiscales après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. La loi, qui est actuellement débattue devant le comité plénier de la Chambre, doit entrer en vigueur le 1er janvier 1972.

Cette loi a été l'objet de vives attaques de la part de l'opposition et, par conséquent, le débat est moins avancé que prévu.

Le ministère du Revenu fournit actuellement un service de consultations sur

l'impôt qui donne des conseils quant aux implications des transactions financières.

Le ministre a nié les nouvelles parues dans la presse et voulant que le service soit aboli.

Les demandes de consultations entraînant une interprétation de la nouvelle loi seront acceptées aussitôt que le projet de loi recevra la sanction royale, a dit M. Gray.

Auparavant, par suite du manque de personnel, il fallait compter trois mois pour obtenir une décision du ministre. Aucune demande quant à la loi actuelle de l'impôt ne sera acceptée après le 1er décembre, a souligné le ministre.

Revue hebdomadaire

CONTREPLAQUE. Le marché semble anticiper un discours favorable de M. Nixon sur la guerre du Vietnam. Une diminution importante des effectifs pourrait signifier des économies dans le budget de la défense. Dans le passé on a plusieurs fois mentionné qu'une telle économie servirait pour la rénovation urbaine. Cela signifierait une plus grande demande pour le contreplaqué. La baisse des taux d'intérêt peut y être pour quelque chose.

Janvier... \$87.30 le mille pieds carrés.

ARGENT. Les stocks ont baissé de 2 millions d'onces. Également, c'est la première fois depuis plusieurs mois que les cours montent des signes de hausse. Il est préférable d'acheter pour une hausse initiale de 3 à 5c. Si elle devait se réaliser, il faudrait être prêt à réviser rapidement nos positions.

CUIVRE. En baisse de 1c depuis une semaine. Gardez votre position à découvert établie entre 47½ et 49c pour un profit variant de \$100 à \$500. Spéculeurs s'inquiètent de plus en plus de la situation économique internationale. Aux E.U., si les syndicats n'acceptent pas les augmentations de salaire limitées à 5½% par année, nous pourrions assister à de nombreux grèves dans plusieurs secteurs de l'industrie.

Décembre c47.15 la livre. BÉTAIL SUR PIED... Les cours demeurent fermes. Il semble d'après les statistiques qu'il y ait une certaine rareté de bœuf à court terme - à 3 mois - mais une plus grande abondance à plus long terme - 3 à 6 mois - il

est suggéré d'acheter le contrat de février 1972 et en même temps de vendre le contrat d'avril 1972 pour une mise totale de \$250.00 pour la double opération. Une telle opération s'appelle un "spread" (chevauchement). C'est l'achat et la vente en même temps de la même denrée mais pour 2 dates différentes. On agit ainsi lorsqu'on croit à une rareté immédiate et à une abondance pour l'avenir.

Février c32.60 la livre. Avril c31.75 la livre.

FLANCS DE PORCS... Avons acheté à c31.15 pour un profit de \$360. Il est suggéré de prendre une nouvelle position à découvert à c31.85 et plus. Fondamentalement, les entrepôts seront bientôt remplis à craquer. Techniquement, les cours devraient baisser de plus de 1c. Mettre un ordre d'achat à c32.10 "on stop". Mars... c31.37½ la livre.

MAIS... La récolte finale devrait totaliser 5.5 milliards de boisseaux, contre 4.1 en 1970. Le chiffre officiel ne sera toutefois connu que le 11 novembre après la fermeture des cours. Si les cours ne baissent pas sur une telle nouvelle, il est raisonnable de penser que ce sera le premier signe que le mois est au début d'un mouvement de hausse. A surveiller attentivement. Vendre sur toute baisse de 2 à 3c. Les Russes seraient toujours intéressés à acheter d'autres importantes quantités de maïs.

Décembre... \$1.15 le boisseau. **BLE...** La récolte mondiale est la plus élevée depuis 1968. La grève des dockers a ralenti les exportations de sorte que les E.U. pourraient accumuler un énorme surplus. Préférer prendre une position à découvert. Décembre... \$1.623/4 le boisseau.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières en page 19

HÔPITAL MARIE ENFANT

demande

TECHNICIENNE EN RADIOLOGIE

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec le

Service du Personnel
374-1710 local 161

CONTREMAÎTRE

EN ÉLECTRICITÉ

pour opération minière dans le Grand Nord

Expérience en équipement industriel lourd. Surveillance de l'installation et de l'entretien d'équipement électrique de l'usine et des lieux de logement. L'usine possède son propre système de 600 KW.

Ecrire à :

Case 1613, Le Devoir

INGÉNIEUR

Excellente occasion pour un représentant dynamique et expérimenté. Le candidat doit être parfaitement bilingue et posséder plusieurs années d'expérience dans la vente. La préférence sera accordée à celui ayant une bonne connaissance technique de l'industrie du chauffage, de l'air conditionné et la réfrigération.

Si vous préférez les défis et les revenus élevés, faites parvenir votre candidature en écrivant à :

Case 1612, Le Devoir

REPRÉSENTANT DES VENTES

La Corporation GESBEC a un besoin immédiat d'un représentant des ventes pour la mise en marché de Portion-Trol Liqueur System (California) Ltd. Ce poste offre une échelle de salaire proportionnelle à votre habileté. La mise en marché se dirigera vers l'industrie des hôtels, bars et restaurants de la province.

Adresser curriculum complet à :

La Corporation GESBEC
C.P. 1, Deux-Montagnes, Qué.
Tél.: 473-3800

Toute candidature sera gardée strictement confidentielle.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL - PACT

Un poste de secrétaire général est offert par le Provincial Association of Catholic Teachers. Les candidats devront soumettre un curriculum vitae complet. Expérience en administration serait un avantage. Expérience des procès-verbaux et de la rédaction de rapports est essentielle. Le candidat devra être parfaitement bilingue. Salaire jusqu'à \$18,000.

Les demandes seront adressées avant le 15 décembre 1971 au :

Comité de Sélection
Bureaux du PACT
5767 avenue Monkland
Montréal 260, Qué.

DIRECTEUR EXÉCUTIF

"La Maison du Quartier Inc"

Fonctions :

- Animateur en intervention collective
- Voit à l'exécution des décisions du Conseil d'administration
- Coordonne le travail des animateurs
- Responsable de l'administration générale et des relations externes

Exigences :

- Aucun diplôme requis
- Expérience souhaitable
- Grande disponibilité

Faire parvenir curriculum vitae avant le 27 novembre à :

La Maison du Quartier Inc.
a/s Secrétaire du Conseil d'administration
1581, Alexandre De Séve
Montréal 133

CONSEILLER JURIDIQUE

Le service juridique d'une entreprise canadienne ayant son siège social à Montréal, recherche un avocat pour occuper un poste important de grandes responsabilités.

Le candidat a environ 4 ans d'expérience, préférablement dans un contentieux. Il est bilingue et désireux de faire carrière dans une grande entreprise. Il a les capacités nécessaires pour assumer des responsabilités administratives toujours croissantes et a une forte personnalité.

Traitement proportionnel aux qualifications et régime complet d'avantages sociaux.

Projet No. 1683

DOMTAR

Adresser votre curriculum vitae à :

Service du Personnel
Domtar Limitée
B.P. 7210
Montréal, Québec

Discretion assurée.

COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE

Offre d'emploi

TECHNICIEN : Audio-visuel et graphisme

Fonctions :

- Production de transparents, lettrage.
- Participation au travail des classements des documents à la réalisation des travaux du centre audio-visuel.
- Opération de l'équipement du centre avec les usagers.

Exigences :

- Diplôme équivalent à 14 années de scolarité avec de préférence formation en audio-visuel et graphisme et/ou 12 années de scolarité et une expérience pertinente.
- Connaissance des techniques photographiques et cinématographiques.
- Connaissance de la dactylographie.

Salaire :

Selon les normes gouvernementales.

Envoyer votre curriculum vitae avant vendredi 19 novembre au :

Bureau du personnel
10,555, Bois-de-Boulogne
Montréal 355

OU SEREZ-VOUS DANS 5 ANS ?

IL Y A 4 ANS, deux hommes ont répondu à une annonce dans ce journal. L'un passe, leur revenu combine était de \$33,478. Durant ces quatre ans, ils ont eu pleine liberté, la satisfaction de servir les autres et possibilités de revenu illimité... L'un avait 30 ans, l'autre 39.

PRESENTÉMENT NOUS AVONS UNE OUVERTURE pour 1 homme intéressé, comme eux, à se bâtir une carrière.

Nous pouvons offrir un revenu de \$600 par mois, plus boni, allocations de dépenses, un programme d'étude d'une durée de 2 ans qui se fait localement et à notre siège social, tous les bénéfices marginaux et le soutien d'une compagnie ayant un actif de plus de \$1 1/2 million.

NOUS AIMERIONS RENCONTRER un homme entre 24 et 43 ans, ayant présentement un emploi, mais non satisfait à cause de sa situation présente et des opportunités futures.

N.B. Préférence sera donnée aux candidats résidant dans le territoire de Laval et la région avoisinante.

Envoyer curriculum vitae à :

CASE 1614, LE DEVOIR

La Commission Scolaire Baldwin-Cartier

recherche les services d'un PROFESSEUR DE MUSIQUE

15 périodes par semaine (sec. IV et V)

- Musique théorique
- Musique instrumentale
- Musique d'orchestre

Exigences :

- De préférence légalement qualifié et avec expérience
- Posséder un baccalauréat spécialisé en musique ou l'équivalent.

Faire parvenir son curriculum vitae au :

Directeur du personnel
Commission Scolaire Baldwin-Cartier
7, rue Ste-Anne
Pointe-Claire, Qué.

Programmeur

Une entreprise industrielle recherche un programmeur dont les responsabilités comprendront l'établissement de nouvelles installations dans le domaine des transmissions des données, dans celui des terminaux à tubes cathodiques (CRT) et dans le traitement des données de base pour l'information à la direction, à son bureau de Montréal.

Le candidat devrait avoir deux ans d'expérience sur IBM S/360 OS et maîtriser l'Assembleur S/360 et les méthodes d'accès.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae et donnant qualifications, expérience et objectif de salaire à :

Case 1609

Le Devoir, Montréal, Qué.

LE CEGEP DE HULL

recherche

un professionnel pour ses services de l'Éducation Permanente

Description de la fonction :

- Assiste le coordonnateur de l'Éducation Permanente et le responsable de la Formation Professionnelle des Adultes dans l'organisation matérielle du service et dans la programmation des cours. Voit à la mise en application et au contrôle des programmes de formation "hors-campus" pour la région de l'Outaouais.

Critères d'éligibilité :

- Formation académique : aegré universitaire ou l'équivalent en rapport avec l'emploi postulé.
- Expérience pertinente, intérêt ou aptitudes en relations publiques et en organisation.

Traitement :

Traitement de départ allant jusqu'à \$12,500 selon les qualifications.

Adresser les demandes avec curriculum vitae complet avant le 25 novembre à :

Gérard Dumont, secrétaire général
Cegep de Hull
C.P. 220
Hull, Qué.

PROFESSEUR D'ÉLECTRONIQUE

DEMANDE

TRAVAIL À TEMPS PLEIN
PROGRAMME: 243.03
NIVEAU COLLEGIAT

PRIERE DE COMMUNIQUER AVEC

JEAN MEUNIER
526-0493



INSTITUT TECCART INC.

3155 Hochelaga, Montréal
526-0493

COMMISSION SCOLAIRE CHAMPLAIN

POINTE - GATINEAU - QUÉ.

Offre d'emploi

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

FONCTION :

Aupres du Directeur de l'enseignement (la tâche de ce Conseiller comportera tous les aspects inhérents à l'administration, soit : direction, planification, coordination, décision, contrôle, etc.)

QUALIFICATIONS REQUISES :

- Brevet d'enseignement du Québec
- Diplôme universitaire en sciences de l'éducation ou en administration scolaire ou dans une des disciplines d'enseignement, diplôme requérant au moins 17 ans de scolarité.
- Dix années d'expérience pertinente, dont trois (3) dans une fonction pédagogique et administrative autre que celle d'enseignant - ou l'équivalent.

SALAIRE :

Selon les nouvelles normes que déterminera bientôt le Ministère de l'éducation.

Prière de faire parvenir curriculum vitae détaillé avant ou le 26 novembre 1971 - 4:30 hres p.m. - à l'adresse suivante :

M. Philipps Foley, Dir. gén.
17 boul. Gréber
Pointe-Gatineau, Qué.



Chez ATCO nous créons des occasions, c'est pourquoi nous sommes le plus florissant manufacturier canadien de bâtiments industriels, dont nous sommes les destinataires. Notre place de marché est le Canada, les États-Unis et quelques 15 territoires outremer. La croissance dans tous ces débouchés a engendré un nombre de carrières pour des gens dynamiques et enthousiastes qui aimeraient s'améliorer avec ATCO dans cette nouvelle passionnante industrie.

Gérant - Études Techniques

Un professionnel créateur avec expérience en architecture ou comme ingénieur pour diriger son équipe vers le progrès de nouveaux concepts et le perfectionnement des normes afin de maintenir nos produits comme les meilleurs disponibles pour les demandes du marché.

Gérant - Technique de la Production

Un professionnel avec expérience comme ingénieur pour diriger son équipe vers l'amélioration des méthodes de production et des procédés afin de parvenir à une diminution des coûts tout en conservant les meilleures normes à la qualité de nos produits.

Surveillants à la Construction

Énergiques et débrouillards avec une forte expérience technique dans la construction pour surveiller les ouvriers lors de l'assemblage de nos produits dans des régions éloignées.

Administrateurs des Contrats

Jeunes hommes intelligents, énergiques et débrouillards avec une certaine formation universitaire. Préférablement avec expérience dans l'administration des contrats. Responsabilité sera de diriger et de maintenir un rendement optimum des contrats jusqu'à la production finale.

Gérant de Crédit

Un individu dynamique avec entraînement universitaire ou avec une solide expérience dans la gérance du crédit, dans l'industrie de la construction.

Représentants des Ventes

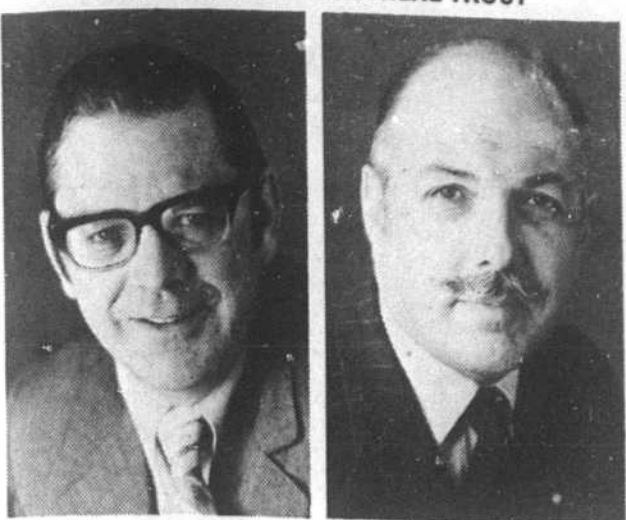
Individus intelligents, ambitieux avec la maturité et la personnalité pour traiter avec succès avec des exécutifs dans la construction de régions industrielles. Une expérience technique des ventes est demandée, préférablement dans l'industrie de la Construction.

Dans toutes ces conditions requises, il est essentiel d'être couramment bilingue pour les candidats.

Envoyer votre curriculum vitae à :

ATCO (QUÉBEC) LTÉE
555 avenue Dallard
Ville LaSalle (650), P. Qué.
Attn : Gérant du Personnel.

NOMINATIONS AU MONTREAL TRUST



Robert J. Labelle

Michel Pasquin

Table listing various companies and their stock prices, including Con Gas, Con Glass, Con Steel, etc.

Nomination à Standard Structural Steel Ltd.



William M. Holcroft

J. Forbes McAslan, Vice-Président Exécutif de Standard Structural Steel Ltd annonce la nomination de M. William M. Holcroft au poste de Gérant du Marketing...

DIRECTEUR ELU CHEZ FRANKI



PAUL DECOSTE

Le Brigadier-Général J.P. Carrière, Président du Conseil d'Administration de Franki Canada Limited a le plaisir d'annoncer l'élection de M. Paul Decoste au poste de Directeur du Conseil...

Nomination à IAC



R. Hémond

IAC Limitée annonce la nomination de Robert Hémond au poste de vice-président adjoint. Il assumera la direction de l'expansion des affaires des 49 succursales de la Division du Québec...

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Large table of stock market data for Toronto, including various indices and company prices.

Les Mins

Table of stock prices for various mining companies.

Les Mins

Table of stock prices for various mining companies.

Table of stock prices for various companies, including Petroles et Gaz, and others.

CHICAGO EN B747 PAR AIR FRANCE... SEULEMENT PAR AIR FRANCE!

La vogue Tanqueray monte comme une marée! Pourquoi? Gin Tanqueray. Distillé et embouteillé à Londres.

Carrières et Professions. Fonction publique Canada. Public Service Canada. COORDONNATEUR DU DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES. Traitement jusqu'à \$14,304.

les bénéfices. Magna Electronics Corp. Ltd., exercice financier finissant le 31 juillet 1971, 442-763 ou six cents l'action, 1970, \$328,959, ou 64 cents.

QUEBEC AIR. Cinq vols quotidiens pour Sept-Îles. MONTREAL - SEPT-ÎLES. Aussi plusieurs vols réguliers en fin de semaine.

UNE REVOLUTION EN PHOTOCOPIE... DES COPIES SUR PAPIER ORDINAIRE! Dépêchez-vous et visitez l'Exposition canadienne d'équipement de bureaux à la Place Bonaventure...

Conseiller en Administration Finance et Contrôle. Nous recherchons un gestionnaire expérimenté en matière de finance et de contrôle pour ajouter à notre équipe de conseillers en administration.

Urwick, Currie. Conseillers en administration. Québec Montréal Ottawa Toronto Winnipeg Vancouver & Associés Ltée.

AIR FRANCE logo and graphic.

Quoi? Le sport n'est plus une école de formation?

par André TARDIF

Deux psychologues américains ont créé un remous dont les conséquences pourraient bien être douloureuses pour les sports de compétition, du moins scolaire, lorsqu'ils affirment, dans la livraison d'octobre de la revue "Psychology Today", que le sport, contrairement à ce que l'on a toujours prétendu, n'est peut-être plus qu'un aide à un individu à former son caractère.

Bruce Ogilvie et Thomas Tutko, tous deux professeurs à l'université d'état San Jose, en Californie, en sont venus à cette conclusion après avoir, sur une période de huit ans, fait subir des tests à quelque 15 000 athlètes, à partir de joueurs de ballon-panier d'écoles secondaires jusqu'à des vedettes établies du football professionnel.

"Nous n'avons trouvé aucun appui empirique à la théorie traditionnelle voulant que le sport aide à former le caractère. Au contraire, certaines constatations nous amènent à penser que la compétition sportive empêche certaines facultés de se développer normalement. Elle n'est du moins pas plus bénéfique que la participation intensive dans n'importe quel autre secteur de l'activité humaine."

Voilà certes une conclusion qui fera bondir les protagonistes de la compétition sportive mais qui ne donnera que plus de poids aux revendications de ceux qui cherchent à minimiser l'importance de la compétition sportive scolaire aux niveaux primaire et secondaire.

Dans leur article intitulé "Sport: si vous voulez battre votre caractère, cherchez autre chose", MM. Ogilvie et Tutko révelent qu'ils ont décelé certains traits de caractère communs aux athlètes talentueux, ce qui leur a permis de mieux conseiller des jeunes désireux de réussir en compétition en corrigeant certains de leurs défauts.

La compétition ne forme pas...

"Mais nous ne pouvons affirmer que ces traits de caractère sont indispensables au succès de ces athlètes. La compétition ne semble pas contribuer à la formation du caractère et c'est même possible qu'elle n'exige rien de plus qu'un minimum de personnalité intégrée", écrivent les deux psychologues.

Il semble que la personnalité de l'athlète idéal n'est pas le fait de sa participation mais plutôt la conséquence d'un procédé rigide d'élimination à tous les niveaux de la compétition sportive.

C'est ainsi que les auteurs ont découvert plusieurs caractéristiques communes aux athlètes ayant le mieux réussi, entre autres:

- un besoin inné de réussite qui les pousse à se tracer des objectifs à la fois élevés et réalistes, tant pour les autres que pour eux-mêmes;

- ils organisent très bien leur vie, ont de l'ordre, respectent l'autorité établie et veulent dominer;

- ils rayonnent de confiance, possèdent beaucoup d'endurance psychologique, se contrôlent bien, versent très peu dans l'anxiété et à peine plus dans l'agressivité.

Ils ont aussi découvert que la majorité des athlètes n'éprouvent qu'un faible besoin d'être aidés ou conseillés par d'autres, d'aider les autres et de s'en rapprocher. "Il semble que ce genre de caractère est indispensable pour leur permettre de triompher de l'adversaire", concluent-ils.

MM. Ogilvie et Tutko ont aussi fait une découverte étonnante, qui leur a révélé qu'un athlète talentueux doit peut-être avoir un caractère de force limitée.

"Nous découvrons parfois des joueurs aux qualités d'athlètes remarquables et d'une force de caractère peu commune qui n'ont pas de succès dans la compétition sportive. Il semble qu'ils soient tellement bien équilibrés émotionnellement qu'ils n'éprouvent pas ce besoin neurologique d'appartenir au sport. La récompense d'une victoire sportive ne leur suffit pas. Ils se détournent volontiers du sport afin de chercher un défi encore plus grand dans un autre domaine."

Et les entraîneurs...

Les entraîneurs sportifs ont aussi été intégrés dans l'enquête des deux psychologues. C'est ainsi qu'ils excellent à déceler, chez l'athlète, des aptitudes à la domination, à l'endurance psychologique et au désir de vaincre mais ne voient pas du tout des traits importants comme le contrôle émotif, la confiance en soi, le courage, la dépréciation de soi-même et l'émotivité. Nous avons aussi découvert qu'un entraîneur est souvent si aveuglé par un athlète talentueux qu'il ne s'aperçoit pas de ses lacunes.

Et voilà pour le mythe du "sport, une école de formation". Bien sûr, il faut comprendre que MM. Ogilvie et Tutko ont conduit leurs expériences parmi la crème des athlètes américains, amateurs ou professionnels, et que leurs observations ne sont pertinentes qu'en autant qu'elles visent la compétition poussée à fond. Mais ça laisse cependant songeur, et il faut même remettre en question le cri de guerre du regretté Vince Lombardi, celui que l'on a accueilli en certains milieux comme le maître à penser du sport de compétition: "Winning isn't everything, it's the only thing" (traduction libre: gagner n'est pas l'un de mes buts, c'est mon seul but).



AH, ÇA C'EST DU NOUVEAU! Les habitués des tours cyclistes savent que les participants doivent parfois faire du portage. Mais c'est plutôt rare. Voilà que des mordus de Toronto se livrent à la course cycliste de fond, où abondent obstacles et pentes raides qu'il faut franchir à pied. On les voit ici à l'oeuvre. Même qu'ils en sont à leur 5ème championnat international annuel. (Téléphoto CP)

Don Jonas, un As unanime

TORONTO - Sept membres des Blue Bombers de Winnipeg, dont le quart-arrière Don Jonas, ont été choisis au sein de l'équipe offensive des étoiles de la section Ouest de la ligue Canadienne de football.

Voici la composition des deux formations.

Equipe offensive:
Arrières: Jim Evenson, George Reed (Saskatchewan) et Mark Herron (Winnipeg);
Fianqueur: Bob Larose (Winnipeg);
Centre: Bob Swift (Winnipeg) et Basil Park (Calgary), à égalité;

Bioqueurs: Bill Frank (Winnipeg) et Ken Sugarman (Colombie-Britannique);
Gardes: Jack Abendschan (Saskatchewan) et Bob Lueck (Winnipeg);
Ailiers: Herman Harrison (Calgary) et Jim Thorpe (Winnipeg);

Quart-arrière: Don Jonas (Winnipeg).

Equipe défensive:
Bioqueurs: John Helton (Calgary) et John Lagrone (Edmonton);

Ailiers: Bill Baker (Saskatchewan) ainsi que Dick Suderman (Calgary) et Craig Koinzan (Calgary) à égalité;

Secondes de ligne: Wayne Harris (Calgary) Wayne Shaw (Saskatchewan) ainsi que Dave Gasser (Edmonton) et Rob McLaren (Winnipeg) à égalité;

Arrières: Dick Dupuis (Edmonton) Frank Andruski (Calgary) Larry Robinson (Calgary), Bruce Bennett (Saskatchewan) et Howard Starks (Calgary).

Au hasard des nouvelles

Le 500ème BUT de JEAN BELIVEAU sera l'une des photos à l'exposition Photo-Sport 1971 au Centre Maisonneuve à compter de demain jusqu'au 12 décembre prochain. Cette 5ème exposition apportera des éléments nouveaux, soit des séquences de films d'exploits sportifs survenus au cours des 12 derniers mois. Les spectateurs pourront alors visionner plusieurs films sur la natation, le soccer, la crosse, la motoneige et le football, entre autres. Les participants à la section film sont Jean-Pierre Mondion et Marcel Perron de CFTM et Gerald Maillefer, de Radio-Canada. \$550 en bourses seront remises pour les meilleurs photographes et les meilleurs films, de la part de Dow et Heidelberg lors de l'inauguration ce soir à 20h30, 20h30.

LES REDS de CINCINNATI, en collaboration, avec le service de la récréation de Pointe-aux-Trembles, présenteront une clinique de baseball les 26 et 27 novembre au gymnase de l'amphithéâtre de l'endroit. Cette clinique s'adresse à tous les instructeurs, arbitres et joueurs de baseball de 15 ans et plus. Porter Blinn et Gaetan Ste-Marie, dépisteurs des Reds au Québec, seront les animateurs de la clinique. Ce sera à 7h30 le vendredi soir et à compter de 9h30 jusqu'à 4h le lendemain.

BRUCE KISON, un des héros de la dernière Série Mondiale pour les Pirates de Pittsburgh, ne recevra que 3/4 d'une part pour ses services durant la dite Série. Les joueurs des Pirates ont voté 31 parts de \$18,164.11 tandis que Kison recevra \$13,623.44 pour ses services. Il faut cependant dire que ces parts avaient été votées avant la Série Mondiale. Les Pirates ont voté 3 parts de joueurs, une à l'instructeur Danny Murtaugh, à cinq instructeurs, à l'entraîneur Tony Bartrome et au responsable de la chambre des joueurs, John Hallahan. Les Orioles se sont partagés 31 parts pleines de \$13,906.45 et ils ont voté 1,10 de part au jeune handicapé de 18 ans, Jay Mazzone, qui s'occupait des bâtons des joueurs.

LES ORIOLES de BALTIMORE se sont inclinés au compte de 9-1 devant une équipe étoile japonaise hier dans l'avant-dernière partie de leur séjour au pays du soleil levant. Les champions de la ligue Américaine, limités à quatre coups sûrs par Mitsuo Inaba, ont maintenant une fiche de 10-2 dans cette série. Grant Jackson a été le lanceur perdant. Il a été relevé par le joueur d'intérieur Jerry Davanon à la 6ème manche et tous deux ont permis 14 coups sûrs. Boog Powell a frappé un circuit pour les vaincus.

LA DEPOUILLE MORTELLE de Charles Mayer sera exposée au Salon funéraire Deslauriers, 5650 Chemin Côte-des-Neiges à compter de 7 pm ce soir. Le service funéraire aura lieu à l'église St-Pascal de la Côte-des-Neiges vendredi à 2h p.m.

L'AMERICAIN BOB FOSTER et le Vénézuélien Vincente Rondon, tous deux reconnus champions du monde des mi-lourds par des organismes différents, se rencontreront à San Juan en février pour le titre unique de la catégorie. Selon le promoteur porto-ricain Julio Rivera Olivieri, les deux boxeurs n'ont pas encore donné leur accord bien que les clauses financières n'aient pas été élaborées. Ils auraient cependant accepté le même pourcentage de la recette.

UNE PORSCHE de 12 cylindres participera de nouveau l'an prochain à la série CanAm. Elle a été confiée à l'écurie Roger Penske et son pilote sera l'Américain Mark Donohue qui remplacera le Suisse Jo Siffert. Donohue participe actuellement aux essais que l'usine allemande effectue sur son nouveau bolide à Stuttgart.

UNE DES PLUS IMPORTANTES compagnies d'assurance anglaise, la "Commercial Union" a pris la relève de Pepsi-Cola et commanditera la Fédération internationale de tennis pour \$500,000 pour les deux prochaines saisons. C'est la première fois que la compagnie, qui vaut \$375 millions, commandite un événement sportif. Les gros commanditaires des tournois de tennis en Angleterre auparavant, étaient des compagnies de cigarettes et de whisky.

LE GAGNANT du trophée Heisman, remis annuellement au meilleur joueur collégial américain, sera connu jeudi prochain lors du match télévisé au réseau ABC entre Georgia et Georgia Tech. Un des candidats à cet honneur, Ed Marinaro, de Cornell, a déjà remporté le championnat de verges gagnées de la NCAA et on prévoit qu'il établira un nouveau record de collège majeur - pour la moyenne gagnée par partie. Il conserve déjà une moyenne de gains de 206.4 verges par partie et le record de 164.4 appartient à O. J. Simpson, des Bills de Buffalo aujourd'hui. Marinaro a besoin de seulement 149 verges pour terminer l'année avec une moyenne supérieure à 200 verges par partie.

DENNIS PARTEE a réussi un placement de 45 verges sur le dernier jeu du match pour assurer une victoire de 20-17 aux Chargers de San Diego sur les Cardinals de St-Louis dans une fin dramatique lundi soir. St-Louis venait tout juste d'égaliser les chances sur un touché de Cid Edwards mais un court botté a été recouvert par les Chargers. John Hadl a complété 20 des 28 passes qu'il a tentées pour des gains de 216 verges et la recrue Mike Montgomery, à son premier départ, a accumulé des gains de 208 verges comme coureur, passeur et receveur de passes. Jeff Queen a marqué les deux touchés des vainqueurs en deuxième demie.

LES BRASSEURS de MILWAUKEE ont obtenu des prêts à bas intérêts pour plus de \$2 millions de Sportservice, a révélé hier le président de l'équipe, Allan Selig. Le Journal de Milwaukee rapporte que Sportservice reçoit en retour la seule concession des droits au stade County pour une période de 25 ans.

DERRIÈRE LE VOLANT...

... avec Jean Labrecque

Ne martyrisiez pas votre moteur...

L'hiver approche et c'est le temps de changer d'huile. Nous recommandons d'employer une huile à viscosité différente de celle dont vous vous servez l'été. Cette dernière, immobilisée au fond du moteur et qui épaissit à la température ambiante hivernale, s'approprie peu aux exigences de votre moteur. Nous recommandons une huile fine qui lubrifiera votre moteur dès le départ.

En hiver, 5 W s'avère le maximum toléré par un conducteur renseigné. Même par temps froid, vous roulez à 4,000 tours/minute, ce qui nécessite une huile assez lubrifiante pour permettre à votre moteur d'atteindre cette vitesse, plus précisément de la 30.

L'huile multigrade 5 W 30 de Castrol GTX se préfère aux huiles peu adéquates au climat. Au départ à froid, 5 W lubrifie votre moteur et 30 le lubrifiera jusqu'à ce qu'il oscille à 4000 tours/minute. Avec une huile à viscosité différente, vous martyriserez votre moteur et un départ à froid l'use plus qu'une randonnée d'une journée à 70 milles à l'heure.

Dans le sud, changez encore...

Pour ceux qui projettent un voyage dans le sud, nous leur recommandons d'effectuer un autre changement avant destination. Ainsi Acapulco, plus que Miami, offre une température de 100 degrés, F; alors 20 au départ lubrifie correctement et 50 gardera votre moteur en santé lorsqu'il oscillera à 6,000 tours/minute ou 7,000 tours/minute pour les voitures de haute-performance. Donc l'été, même au Québec, l'huile 20-50 de Castrol GTX s'avère plus sécuritaire. Assuré d'une température idéale provenant soit d'un système de refroidissement à air ou d'un radiateur convenablement alimenté, le thermomètre indiquera une température entre 180 degrés et 200 degrés F. Notez également qu'un radiateur d'huile maintient sa température normale mais n'améliore en rien sa viscosité.

L'huile multigrade 20-50 permettra un coussin d'huile plus lubrifiant qu'une autre et vous évitera de brûler un piston. Pour les différentiels et les boîtes d'embrayage, l'huile 90 de viscosité en été, et 80 ou 75 en hiver pour les froids souvent intensifiés par un vent glacial de l'ordre de -20 degrés à -50 degrés F. Par contre, si vous avez 125 degrés F à Acapulco, n'hésitez pas à employer de l'huile à 140 de viscosité pour le différentiel et la boîte à vitesse. Rappelons que les classifications d'huile s'effectuent par la compétence de S.A.E. (Society of Automotive Engineers) et ce pour toute les compagnies. Maintenant où que vous soyez, passez un bon hiver.

Le livre de la semaine

"Histoire des grandes marques (auteur Winfried M. Schitzler) B.M.W."

Nous pensions qu'il intéresserait les acheteurs de vérifier la qualité du constructeur bavarois. En lisant ce livre, vous constaterez les victoires B.M.W., sur les circuits mondiaux... et sa fabrication, ses recherches en laboratoire, ses éléments, ses performances, son souci de sécurité émerveillement les consommateurs. Un effort se récompense tôt ou tard: pour Bavarian Motor Werk le temps venait. (Gracuseté de Granger Frères Ltée.)

À Munich: 400 boxeurs

MUNICH (Olympia Press) - C'est au pied de la Tour Olympique, à quatre pas seulement du Village Olympique, que les boxeurs combattent pour les 11 médailles d'or, les 11 médailles d'argent et les 22 médailles de bronze qui récompenseront les épreuves de cette discipline lors des Jeux de la XXe Olympiade, Munich 1972.

Mais pour l'instant et jusqu'au 10 janvier 1972, les joueurs de hockey sur glace pourchassent encore le disque dans le hall situé à la limite est du Parc Olympique; à cette date-là, la patinoire construite durant les années 1965/66 sera transformée en une arène de boxe. Le travail se poursuivra jour et nuit afin que tout soit terminé à la date prévue: le 30 juin 1972.

7,200 spectateurs pourront suivre les combats olympiques de boxe. 300 places seront réservées aux hôtes de marque, 80 places seront mises à la disposition des commentateurs de radio et de télévision, 300 places supplémentaires sont prévues pour les autres journalistes et 112 places pour les officiels du monde sportif. 294 places seront gardées pour les athlètes et leurs accompagnateurs.

Le podium destiné, à l'arène de boxe (6x6 m) aura un mètre de haut et 1,500 l'éclaireront, ce qui permet d'excellentes prises de vue de télévision en couleur.

Une installation de chronométrage sera montée au-dessus de l'arène de boxe: un compteur lumineux rendra compte de la durée des rondes et des minutes de pause, et simultanément, cette installation émettra des signaux acoustiques.

Dès le 1er août 1972, les boxeurs pourront s'entraîner à Munich. Quatre semaines avant le premier coup de gong officiel, 14 salles de gymnastique seront disponibles. Les athlètes seront amenés du Village Olympique aux terrains d'entraînement par autobus spéciaux. Durée maximale du trajet: 15 minutes.

Les organisateurs des Jeux de Munich comptent en 1972 sur un tournoi géant dans la salle de boxe. Alors que 311 boxeurs étaient sur les rangs à Mexico, près de 400 sont attendus à Munich. Dernier délai d'inscription pour la participation au tournoi olympique de boxe: 30 juin 1972.

97 heures exactement sont prévues dans le calendrier horaire pour le tournoi de boxe des Jeux de Munich. Début du tournoi: 27 août, à 13h, clôture: 9 septembre, à 22h.

Du 27 août au 6 septembre, les manifestations se dérouleront en deux temps, la première de 13 à 17 h et la seconde de 19 à 23 h.

La demi-finale aura lieu le 7 septembre, entre 19 et 22 h. Le seul jour de repos est le 8 septembre. Ce jour-là, la salle de boxe sera le théâtre du tournoi de judo dans la classe toutes catégories.

Trois sortes de médailles

Les organisateurs distribueront aux lauréats trois sortes de médailles caractéristiques de l'emplacement où ils auront remporté leurs succès. A celles portant déjà les armes de Munich et de Kiel (régates) en sus des anneaux traditionnels, sont venues s'ajouter celles frappées pour Augsburg (kayak-slalom). Elles comprennent les silhouettes de trois spécialistes de cette discipline nautique.

Pêche ou aviron?

Le plan d'eau des courses d'aviron de Feldmoching, dont la dévolution après les Jeux n'est pas encore tranchée, deviendra peut-être un paradis des pêcheurs du dimanche. 5,000 truites arc-en-ciel vivront.



HOCKEY

LIGUE NATIONALE
DEMAIN à 8 HEURES P.M.

ST-LOUIS

VS

CANADIENS

Billets maintenant en vente au

FORUM

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAU
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

Gestion de personnel:
• évaluation des emplois
• placement
• partage des responsabilités
• rapports de gestion
• recherches
• rémunération
PERREAU & ASSOCIÉS
381-5811

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRON, C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5220

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest, Boul. St-Joseph
274-6513

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
LUCIEN VIAU, C.A.
LIGIÈRE ROBIN, C.A.
BÉGIN & CHÉRIEN, C.A.
ARRAND & VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAIS, C.A.
WAGHIM BOULOS, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie
Comptables Agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél.: 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BELAIR, CÔTE, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 861-5741
71, rue Saint-Pierre, Québec 2 692-1201
184, avenue de la Cathédrale, Rimouski 724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 567-5259
324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- 1 - Inflorescence dans laquelle les fleurs sont fixées par un pédoncule net à un axe principal. Mammifère presque aveugle.
- 2 - De Hollande.
- 3 - Elle secrète le miel. - Air du visage.
- 4 - Assortit les couleurs dans les ouvrages de laine et de soie. - Opérer la sécrétion.
- 5 - Suit une action en justice. - Et même.
- 6 - Féiera en étoile. - Conièvre.
- 7 - Tomber, en parlant de la neige. - Qui concerne la marine de guerre.
- 8 - Etat physiologique des animaux qui les pousse à rechercher l'accouplement. - Vampire des légendes orientales.
- 9 - Inflammation de l'uvée. - Ville d'Angleterre.
- 10 - Lettre grecque. - Nom de plusieurs papas. - En les Qui a rapport à l'anus. - Petite nonne.
- 12 - Farine alimentaire provenant de la racine de certains orchis. - Qui n'a point d'éclat. - Lieutenant.

Verticalement

- 1 - Du Ghana. - Arbre de Malaisie.
- 2 - Vigoureux. - Additionna d'alcool des vins pour remonter leur degré alcoolique.

Solution d'hier

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
B	L	A	T	E	R	E	R	A	C		
R	Y	T	H	E	R						
U	R	E	E	M	E	A					
N	L	O	E	S	T	R	A	L	E		
I	S	L	A	N	D	A	L	S			
S	M	A	T	I	N	E					
S	E	N	E								
E	P	A	R	S							
M	U	S	I	L							
E	N	V	I	G	L	L	E				
N	E	N	I	G	L	L	E				
T	R	I	S	T	I	E	N				

Un tour du chapeau et trois tours du béret!

par MARC THIBEAULT

Yvan Courmoyer, hier soir et alors que les Canadiens déclarent le California-Oakland par le compte de 7-2, a réussi le tour du chapeau, son 3ème but étant par surcroît le 20ème de sa carrière dans la ligue de hockey Nationale.

Par un concours de circonstances assez remarquable, trois autres joueurs, eux, réussissent chacun deux buts, ce qu'on pourrait appeler un tour du béret. En effet, Pete Mahovich, Marc Tardif et Gerry Pinder marquent, à parts égales, les 6 autres buts de la joute.

Si Milt Schmidt, du Boston, était là pour décider s'il devait conclure un échange avec les Golden Seals pour avoir le joueur de défense Carol Vadnais, celui-ci tenta bien de l'en convaincre en étant le meilleur joueur californien avec le gardien Gilles Meloche, ancien junior de Verdun.

Les Golden Seals font moins pitié qu'autrefois (ils patinent et attaquent beaucoup mieux bien que terminant toujours mal leurs attaques) mais devant un Canadien qui veut patiner et qui exécute 39 lancers contre 18, que pouvaient-ils faire sinon perdre 7-2!

Les 10 premières minutes de jeu, sauf pour une couple de beaux arrêts du jeune Gilles Meloche devant le filet californien, furent monotones. Suivirent ensuite 3 buts, dont deux par les Canadiens, pour ne pas dire par Pete Mahovich, puisqu'il en fut l'auteur. Il fit d'abord dévier un lancer de Harper sur le revers de Richard y puis pour avoir en lasser Vadnais au centre de la patinoire comme s'il avait voulu valser avec lui, le grand Pete devait en profiter pour marquer un but superbe.

Successivement, de la ligne bleue au but, Pete M. déjoua Norm Ferguson, Dick Redmond Vadnais et Meloche, la pénalisation de Richard s'avérant, de cette façon, plutôt chanceuse.

Quelques instants plus tard, Californie devait à son tour compter lorsque le lancer-frappé de Gerry Pinder toucha le bâton de Tremblay, le disque passant par-dessus l'épaule d'un Dryden évidemment pris par surprise.

Canadien porta son avance à 3-1 juste avant la fin de la 1ère période, lorsque Marc Tardif, avec un lancer-frappé dans le coin supérieur gauche trompa Meloche. C'était son 12ème but de la saison et son 7ème dans ses 5 dernières joutes.

Le pointage passa à 4-1 au début de la 2ème période lorsque Courmoyer, laissé à découvert, compta du revers après avoir reçu une passe de Frank Mahovich à l'entrée du filet californien, le but survenant après une bataille entre Vadnais et Pete Mahovich que le premier domina.

Suivirent 3 belles minutes et demie de jeu rapide marqué d'aucun coup de sifflet. En fin de période, 40 secondes avant la fin d'une pénalisation à Joey Johnston pour avoir donné du coude à Courmoyer. "Yvan

le Terrible" y alla de son 2ème but de la soirée en poussant un lancer-passe de Lapointe derrière un gardien tout à fait compromis en direction de Lapointe.

Pinder marqua son 2ème filet au tout début du 3ème tiers avant que Tardif et Courmoyer ne reviennent à l'offensive en fin de période, le premier comptant en poussant au vol une passe soulevée de Richard et le second s'échappant bien seul après avoir reçu une passe de Tardif lui permettant de se faulxifier derrière une défense californienne prise au dépourvu.

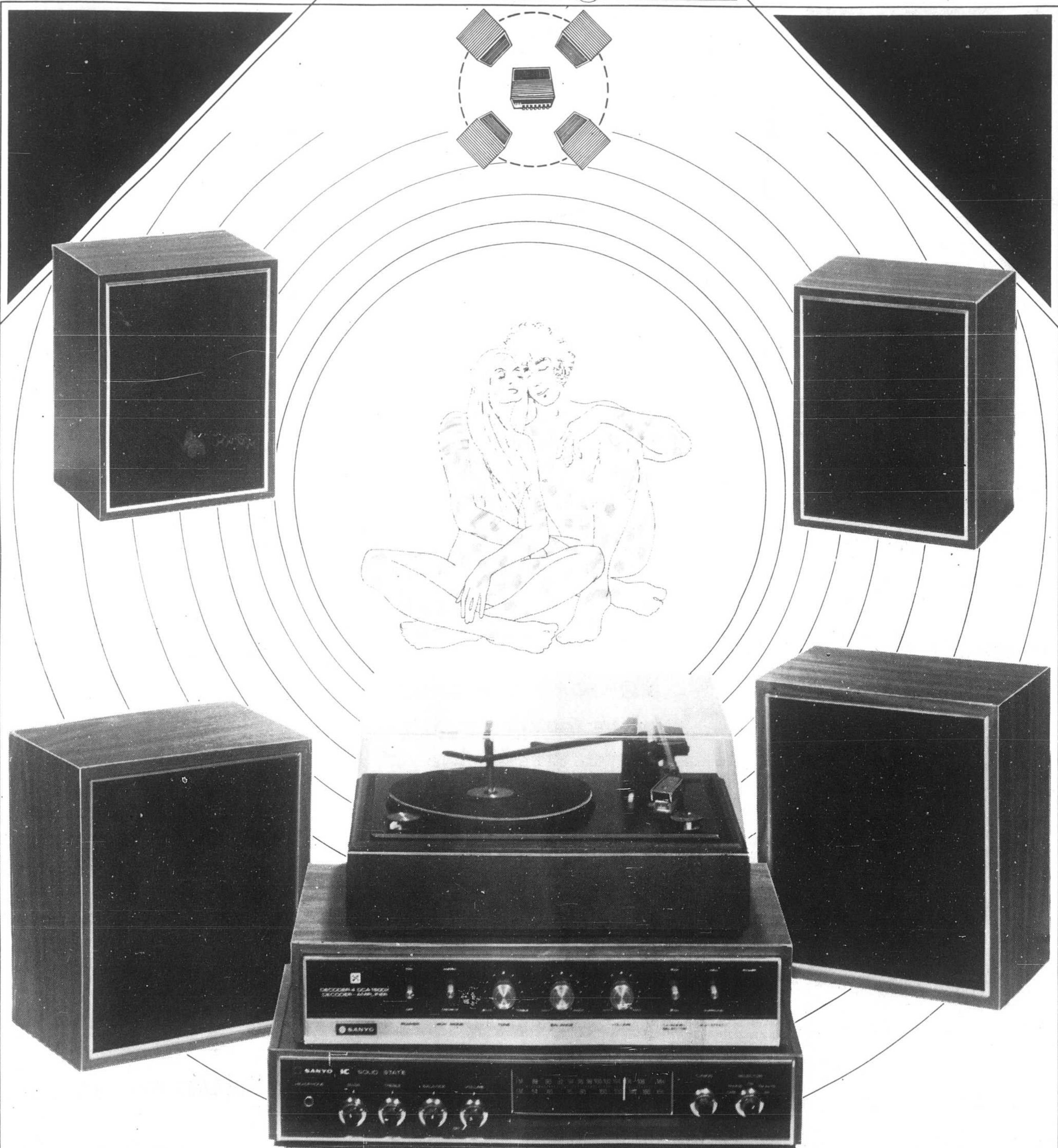
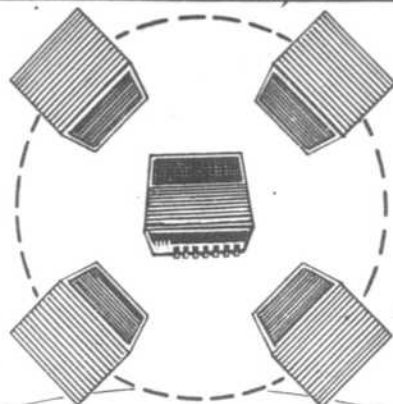
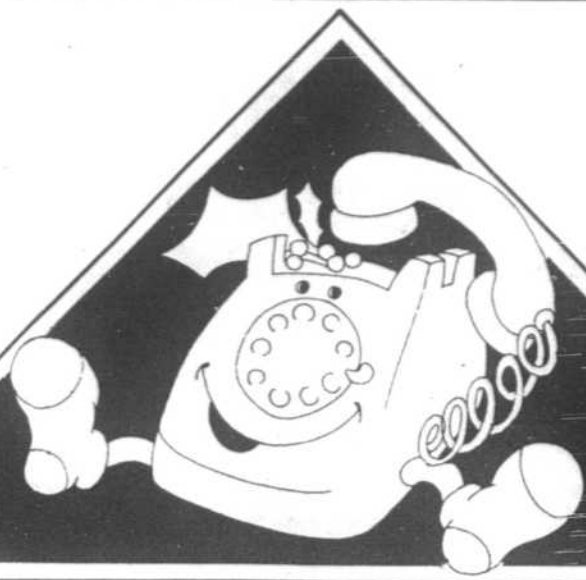
C'était, incidemment, la 1ère passe officielle cette saison de Tardif après 13 buts.

Malgré le pointage, il faut dire que les joueurs du Californien donneront un spectacle, ce qu'ils n'arrivaient pas à faire avant.

1ère période
1 - Montréal: P. Mahovich (2) 10:41
2 - Montréal: P. Mahovich (3) 14:57
3 - Montréal: Tardif (1) 18:10
4 - Montréal: Tardif (2) 18:10

2ème période
5 - Montréal: Courmoyer (9) 5:03
6 - Montréal: Courmoyer (10) 19:11
7 - Californie: Pinder (7) 0:40
8 - Montréal: Tardif (3) 14:08
9 - Montréal: Courmoyer (11) 17:30
10 - Montréal: Courmoyer (12) 17:30
11 - Californie: Pinder (8) 17:30
12 - Montréal: Courmoyer (13) 17:30
13 - Californie: Pinder (9) 17:30
14 - Montréal: Courmoyer (14) 17:30
15 - Californie: Pinder (10) 17:30
16 - Montréal: Courmoyer (15) 17:30
17 - Californie: Pinder (11) 17:30
18 - Montréal: Courmoyer (16) 17:30
19 - Californie: Pinder (12) 17:30
20 - Montréal: Courmoyer (17) 17:30
21 - Californie: Pinder (13) 17:30
22 - Montréal: Courmoyer (18) 17:30
23 - Californie: Pinder (14) 17:30
24 - Montréal: Courmoyer (19) 17:30
25 - Californie: Pinder (15) 17:30
26 - Montréal: Courmoyer (20) 17:30
27 - Californie: Pinder (16) 17:30
28 - Montréal: Courmoyer (21) 17:30
29 - Californie: Pinder (17) 17:30
30 - Montréal: Courmoyer (22) 17:30
31 - Californie: Pinder (18) 17:30
32 - Montréal: Courmoyer (23) 17:30
33 - Californie: Pinder (19) 17:30
34 - Montréal: Courmoyer (24) 17:30
35 - Californie: Pinder (20) 17:30
36 - Montréal: Courmoyer (25) 17:30
37 - Californie: Pinder (21) 17:30
38 - Montréal: Courmoyer (26) 17:30
39 - Californie: Pinder (22) 17:30
40 - Montréal: Courmoyer (27) 17:30
41 - Californie: Pinder (23) 17:30
42 - Montréal: Courmoyer (28) 17:30
43 - Californie: Pinder (24) 17:30
44 - Montréal: Courmoyer (29) 17:30
45 - Californie: Pinder (25) 17:30
46 - Montréal: Courmoyer (30) 17:30
47 - Californie: Pinder (26) 17:30
48 - Montréal: Courmoyer (31) 17:30
49 - Californie: Pinder (27) 17:30
50 - Montréal: Courmoyer (32) 17:30
51 - Californie: Pinder (28) 17:30
52 - Montréal: Courmoyer (33) 17:30
53 - Californie: Pinder (29) 17:30
54 - Montréal: Courmoyer (34) 17:30
55 - Californie: Pinder (30) 17:30
56 - Montréal: Courmoyer (35) 17:30
57 - Californie: Pinder (31) 17:30
58 - Montréal: Courmoyer (36) 17:30
59 - Californie: Pinder (32) 17:30
60 - Montréal: Courmoyer (37) 17:30
61 - Californie: Pinder (33) 17:30
62 - Montréal: Courmoyer (38) 17:30
63 - Californie: Pinder (34) 17:30
64 - Montréal: Courmoyer (39) 17:30
65 - Californie: Pinder (35) 17:30
66 - Montréal: Courmoyer (40) 17:30
67 - Californie: Pinder (36) 17:30
68 - Montréal: Courmoyer (41) 17:30
69 - Californie: Pinder (37) 17:30
70 - Montréal: Courmoyer (42) 17:30
71 - Californie: Pinder (38) 17:30
72 - Montréal: Courmoyer (43) 17:30
73 - Californie: Pinder (39) 17:30
74 - Montréal: Courmoyer (44) 17:30
75 - Californie: Pinder (40) 17:30
76 - Montréal: Courmoyer (45) 17:30
77 - Californie: Pinder (41) 17:30
78 - Montréal: Courmoyer (46) 17:30
79 - Californie: Pinder (42) 17:30
80 - Montréal: Courmoyer (47) 17:30
81 - Californie: Pinder (43) 17:30
82 - Montréal: Courmoyer (48) 17:30
83 - Californie: Pinder (44) 17:30
84 - Montréal: Courmoyer (49) 17:30
85 - Californie: Pinder (45) 17:30
86 - Montréal: Courmoyer (50) 17:30
87 - Californie: Pinder (46) 17:30
88 - Montréal: Courmoyer (51) 17:30
89 - Californie: Pinder (47) 17:30
90 - Montréal: Courmoyer (52) 17:30
91 - Californie: Pinder (48) 17:30
92 - Montréal: Courmoyer (53) 17:30
93 - Californie: Pinder (49) 17:30
94 - Montréal: Courmoyer (54) 17:30
95 - Californie: Pinder (50) 17:30
96 - Montréal: Courmoyer (55) 17:30
97 - Californie: Pinder (51) 17:30
98 - Montréal: Courmoyer (56) 17:30
99 - Californie: Pinder (52) 17:30
100 - Montréal: Courmoyer (57) 17:30
101 - Californie: Pinder (53) 17:30
102 - Montréal: Courmoyer (58) 17:30
103 - Californie: Pinder (54) 17:30
104 - Montréal: Courmoyer (59) 17:30
105 - Californie: Pinder (55) 17:30
106 - Montréal: Courmoyer (60) 17:30
107 - Californie: Pinder (56) 17:30
108 - Montréal: Courmoyer (61) 17:30
109 - Californie: Pinder (57) 17:30
110 - Montréal: Courmoyer (62) 17:30
111 - Californie: Pinder (58) 17:30
112 - Montréal: Courmoyer (63) 17:30
113 - Californie: Pinder (59) 17:30
114 - Montréal: Courmoyer (64) 17:30
115 - Californie: Pinder (60) 17:30
116 - Montréal: Courmoyer (65) 17:30
117 - Californie: Pinder (61) 17:30
118 - Montréal: Courmoyer (66) 17:30
119 - Californie: Pinder (62) 17:30
120 - Montréal: Courmoyer (67) 17:30
121 - Californie: Pinder (63) 17:30
122 - Montréal: Courmoyer (68) 17:30
123 - Californie: Pinder (64) 17:30
124 - Montréal: Courmoyer (69) 17:30
125 - Californie: Pinder (65) 17:30
126 - Montréal: Courmoyer (70) 17:30
127 - Californie: Pinder (66) 17:30
128 - Montréal: Courmoyer (71) 17:30
129 - Californie: Pinder (67) 17:30
130 - Montréal: Courmoyer (72) 17:30
131 - Californie: Pinder (68) 17:30
132 - Montréal: Courmoyer (73) 17:30
133 - Californie: Pinder (69) 17:30
134 - Montréal: Courmoyer (74) 17:30
135 - Californie: Pinder (70) 17:30
136 - Montréal: Courmoyer (75) 17:30
137 - Californie: Pinder (71) 17:30
138 - Montréal: Courmoyer (76) 17:30
139 - Californie: Pinder (72) 17:30
140 - Montréal: Courmoyer (77) 17:30
141 - Californie: Pinder (73) 17:30
142 - Montréal: Courmoyer (78) 17:30
143 - Californie: Pinder (74) 17:30
144 - Montréal: Courmoyer (79) 17:30
145 - Californie: Pinder (75) 17:30
146 - Montréal: Courmoyer (80) 17:30
147 - Californie: Pinder (76) 17:30
148 - Montréal: Courmoyer (81) 17:30
149 - Californie: Pinder (77) 17:30
150 - Montréal: Courmoyer (82) 17:30
151 - Californie: Pinder (78) 17:30
152 - Montréal: Courmoyer (83) 17:30
153 - Californie: Pinder (79) 17:30
154 - Montréal: Courmoyer (84) 17:30
155 - Californie: Pinder (80) 17:30
156 - Montréal: Courmoyer (85) 17:30
157 - Californie: Pinder (81) 17:30
158 - Montréal: Courmoyer (86) 17:30
159 - Californie: Pinder (82) 17:30
160 - Montréal: Courmoyer (87) 17:30
161 - Californie: Pinder (83) 17:30
162 - Montréal: Courmoyer (88) 17:30
163 - Californie: Pinder (84) 17:30
164 - Montréal: Courmoyer (89) 17:30
165 - Californie: Pinder (85) 17:30
166 - Montréal: Courmoyer (90) 17:30
167 - Californie: Pinder (86) 17:30
168 - Montréal: Courmoyer (91) 17:30
169 - Californie: Pinder (87) 17:30
170 - Montréal: Courmoyer (92) 17:30
171 - Californie: Pinder (88) 17:30
172 - Montréal: Courmoyer (93) 17:30
173 - Californie: Pinder (89) 17:30
174 - Montréal: Courmoyer (94) 17:30
175 - Californie: Pinder (90) 17:30
176 - Montréal: Courmoyer (95) 17:30
177 - Californie: Pinder (91) 17:30
178 - Montréal: Courmoyer (96) 17:30
179 - Californie: Pinder (92) 17:30
180 - Montréal: Courmoyer (97) 17:30
181 - Californie: Pinder (93) 17:30
182 - Montréal: Courmoyer (98) 17:30
183 - Californie: Pinder (94) 17:30
184 - Montréal: Courmoyer (99) 17:30
185 - Californie: Pinder (95) 17:30
186 - Montréal: Courmoyer (100) 17:30
187 - Californie: Pinder (96) 17:30
188 - Montréal: Courmoyer (101) 17:30
189 - Californie: Pinder (97) 17:30
190 - Montréal: Courmoyer (102) 17:30
191 - Californie: Pinder (98) 17:30
192 - Montréal: Courmoyer (103) 17:30
193 - Californie: Pinder (99) 17:30
194 - Montréal: Courmoyer (104) 17:30
195 - Californie: Pinder (100) 17:30
196 - Montréal: Courmoyer (105) 17:30
197 - Californie: Pinder (101) 17:30
198 - Montréal: Courmoyer (106) 17:30
199 - Californie: Pinder (102) 17:30
200 - Montréal: Courmoyer (107) 17:30
201 - Californie: Pinder (103) 17:30
202 - Montréal: Courmoyer (108) 17:30
203 - Californie: Pinder (104) 17:30
204 - Montréal: Courmoyer (109) 17:30
205 - Californie: Pinder (105) 17:30
206 - Montréal: Courmoyer (110) 17:30
207 - Californie: Pinder (106) 17:30
208 - Montréal: Courmoyer (111) 17:30
209 - Californie: Pinder (107) 17:30
210 - Montréal: Courmoyer (112) 17:30
211 - Californie: Pinder (108) 17:30
212 - Montréal: Courmoyer (113) 17:30
213 - Californie: Pinder (109) 17:30
214 - Montréal: Courmoyer (114) 17:30
215 - Californie: Pinder (110) 17:30
216 - Montréal: Courmoyer (115) 17:30
217 - Californie: Pinder (111) 17:30
218 - Montréal: Courmoyer (116) 17:30
219 - Californie: Pinder (112) 17:30
220 - Montréal: Courmoyer (117) 17:30
221 - Californie: Pinder (113) 17:30
222 - Montréal: Courmoyer (118) 17:30
223 - Californie: Pinder (114) 17:30
224 - Montréal: Courmoyer (119) 17:30
225 - Californie: Pinder (115) 17:30
226 - Montréal: Courmoyer (120) 17:30
227 - Californie: Pinder (116) 17:30
228 - Montréal: Courmoyer (121) 17:30
229 - Californie: Pinder (117) 17:30
230 - Montréal: Courmoyer (122) 17:30
231 - Californie: Pinder (118) 17:30
232 - Montréal: Courmoyer (123) 17:30
233 - Californie: Pinder (119) 17:30
234 - Montréal: Courmoyer (124) 17:30
235 - Californie: Pinder (120) 17:30
236 - Montréal: Courmoyer (125) 17:30
237 - Californie: Pinder (121) 17:30
238 - Montréal: Courmoyer (126) 17:30
239 - Californie: Pinder (122) 17:30
240 - Montréal: Courmoyer (127) 17:30
241 - Californie: Pinder (123) 17:30
242 - Montréal: Courmoyer (128) 17:30
243 - Californie: Pinder (124) 17:30
244 - Montréal: Courmoyer (129) 17:30
245 - Californie: Pinder (125) 17:30
246 - Montréal: Courmoyer (130) 17:30
247 - Californie: Pinder (126) 17:30
248 - Montréal: Courmoyer (131) 17:30
249 - Californie: Pinder (127) 17:30
250 - Montréal: Courmoyer (132) 17:30
251 - Californie: Pinder (128) 17:30
252 - Montréal: Courmoyer (133) 17:30
253 - Californie: Pinder (129) 17:30
254 - Montréal: Courmoyer (134) 17:30
255 - Californie: Pinder (130) 17:30
256 - Montréal: Courmoyer (135) 17:30
257 - Californie: Pinder (131) 17:30
258 - Montréal: Courmoyer (136) 17:30
259 - Californie: Pinder (132) 17:30
260 - Montréal: Courmoyer (137) 17:30
261 - Californie: Pinder (133) 17:30
262 - Montréal: Courmoyer (138) 17:30
263 - Californie: Pinder (134) 17:30
264 - Montréal: Courmoyer (139) 17:30
265 - Californie: Pinder (135) 17:30
266 - Montréal: Courmoyer (140) 17:30
267 - Californie: Pinder (136) 17:30
268 - Montréal: Courmoyer (141) 17:30
269 - Californie: Pinder (137) 17:30
270 - Montréal: Courmoyer (142) 17:30
271 - Californie: Pinder (138) 17:30
272 - Montréal: Courmoyer (143) 17:30
273 - Californie: Pinder (139) 17:30
274 - Montréal: Courmoyer (144) 17:30
275 - Californie: Pinder (140) 17:30
276 - Montréal: Courmoyer (145) 17:30
277 - Californie: Pinder (141) 17:30
278 - Montréal: Courmoyer (146) 17:30
279 - Californie: Pinder (142) 17:30
280 - Montréal: Courmoyer (147) 17:30
281 - Californie: Pinder (143) 17:30
282 - Montréal: Courmoyer (148) 17:30
283 - Californie: Pinder (144) 17:30
284 - Montréal: Courmoyer (149) 17:30
285 - Californie: Pinder (145) 17:30
286 - Montréal: Courmoyer (150) 17:30
287 - Californie: Pinder (146) 17:30
288 - Montréal: Courmoyer (151) 17:30
289 - Californie: Pinder (147) 17:30
290 - Montréal: Courmoyer (152) 17:30
291 - Californie: Pinder (148) 17:30
292 - Montréal: Courmoyer (153) 17:30
293 - Californie: Pinder (149) 17:30
294 - Montréal: Courmoyer (154) 17:30
295 - Californie: Pinder (150) 17:30
296 - Montréal: Courmoyer (155) 17:30
297 - Californie: Pinder (151) 17:30
298 - Montréal: Courmoyer (156) 17:30
299 - Californie: Pinder (152) 17:30
300 - Montréal: Courmoyer (157) 17:30
301 - Californie: Pinder (153) 17:30
302 - Montréal: Courmoyer (158) 17:30
303 - Californie: Pinder (154) 17:30
304 - Montréal: Courmoyer (159) 17:30
305 - Californie: Pinder (155) 17:30
306 - Montréal: Courmoyer (160) 17:30
307 - Californie: Pinder (156) 17:30
308 - Montréal: Courmoyer (161) 17:30
309 - Californie: Pinder (157) 17:30
310 - Montréal: Courmoyer (162) 17:30
311 - Californie: Pinder (158) 17:30
312 - Montréal: Courmoyer (163) 17:30
313 - Californie: Pinder (159) 17:30
314 - Montréal: Courmoyer (164) 17:30
315 - Californie: Pinder (160) 17:30
316 - Montréal: Courmoyer (165) 17:30
317 - Californie: Pinder (161) 17:30
318 - Montréal: Courmoyer (166) 17:30
319 - Californie: Pinder (162) 17:30
320 - Montréal: Courmoyer (167) 17:30
321 - Californie: Pinder (163) 17:30
322 - Montréal: Courmoyer (168) 17:30
323 - Californie: Pinder (164) 17:30
324 - Montréal: Courmoyer (169) 17:30
325 - Californie: Pinder (165) 17:30
326 - Montréal: Courmoyer (170) 17:30
327 - Californie: Pinder (166) 17:30
328 - Montréal: Courmoyer (171) 17:30
329 - Californie: Pinder (167) 17:30
330 - Montréal: Courmoyer (172) 17:30
331 - Californie: Pinder (168) 17:30
332 - Montréal: Courmoyer (173) 17:30
333 - Californie: Pinder (169) 17:30
334 - Montréal: Courmoyer (174) 17:30
335 - Californie: Pinder (170) 17:30
336 - Montréal: Courmoyer (175) 17:30
337 - Californie: Pinder (171) 17:30
338 - Montréal: Courmoyer (176) 17:30
339 - Californie: Pinder (172) 17:30
340 - Montréal: Courmoyer (177) 17:30
341 - Californie: Pinder (173) 17:30
342 - Montréal: Courmoyer (178) 17:30
343 - Californie: Pinder (174) 17:30
344 - Montréal: Courmoyer (179) 17:30
345 - Californie: Pinder (175) 17:30
346 - Montréal: Courmoyer (180) 17:30
347 - Californie: Pinder (176) 17:30
348 - Montréal: Courmoyer (181) 17:30
349 - Californie: Pinder (177) 17:30
350 - Montréal: Courmoyer (182) 17:30
351 - Californie: Pinder (178) 17:30
352 - Montréal: Courmoyer (183) 17:30
353 - Californie: Pinder (179) 17:30
354 - Montréal: Courmoyer (184) 17:30
355 - Californie: Pinder (180) 17:30
356 - Montréal: Courmoyer (185) 17:30
357 - Californie: Pinder (181) 17:30
358 - Montréal: Courmoyer (186) 17:30
359 - Californie: Pinder (182) 17:30
360 - Montréal: Courmoyer (187) 17:30
361 - Californie: Pinder (183) 17:30
362 - Montréal: Courmoyer (188) 17:30
363 - Californie: Pinder (184) 17:30
364 - Montréal: Courmoyer (189) 17:30
365 - Californie: Pinder (185) 17:30
366 - Montréal: Courmoyer (190) 17:30
367 - Californie: Pinder (186) 17:30
368 - Montréal: Courmoyer (191) 17:30
369 - Californie: Pinder (187) 17:30
370 - Montréal: Courmoyer (192) 17:30
371 - Californie: Pinder (188) 17:30
372 - Montréal: Courmoyer (193) 17:30
373 - Californie: Pinder (189) 17:30
374 - Montréal: Courmoyer (194) 17:30
375 - Californie: Pinder (190) 17:30
376 - Montréal: Courmoyer (195) 17:30
377 - Californie: Pinder (191) 17:30
378 - Montréal: Courmoyer (196) 17:30
379 - Californie: Pinder (192) 17:30
380 - Montréal: Courmoyer (197) 17:30
381 - Californie: Pinder (193) 17:30
382 - Montréal: Courmoyer (198) 17:30
383 - Californie: Pinder (194) 17:30
384 - Montréal: Courmoyer (199) 17:30
385 - Californie: Pinder (195) 17:30
386 - Montréal: Courmoyer (200) 17:30
387 - Californie: Pinder (196) 17:30
388 - Montréal: Courmoyer (201) 17:30
389 - Californie: Pinder (197) 17:30
390 - Montréal: Courmoyer (202) 17:30
391 - Californie: Pinder (198) 17:30
392 - Montréal: Courmoyer (203) 17:30
393 - Californie: Pinder (199) 17:30
394 - Montréal: Courmoyer (204) 17:30
395 - Californie: Pinder (200) 17:30
396 - Montréal: Courmoyer (205) 17:30
397 - Californie: Pinder (201) 17:30
398 - Montréal: Courmoyer (206) 17:30
399 - Californie: Pinder (202) 17:30
400 - Montréal: Courmoyer (207) 17:30
401 - Californie: Pinder (203) 17:30
402 - Montréal: Courmoyer (208) 17:30
403 - Californie: Pinder (204) 17:30
404 - Montréal: Courmoyer (209) 17:30
405 - Californie: Pinder (205) 17:30
406 - Montréal: Courmoyer (210) 17:30
407 - Californie: Pinder (206) 17:30
408 - Montréal: Courmoyer (211) 17:30
409 - Californie: Pinder (207) 17:30
410 - Montréal: Courmoyer (212) 17:30
411 - Californie: Pinder (208) 17:30
412 - Montréal: Courmoyer (213) 17:30
413 - Californie: Pinder (209) 17:30
414 - Montréal: Courmoyer (214) 17:30
415 - Californie: Pinder (210) 17:30
416 - Montréal: Courmoyer (215) 17:30
417 - Californie: Pinder (211) 17:30
418 - Montréal: Courmoyer (216) 17:30
419 - Californie: Pinder (212) 17:30
420 - Montréal: Courmoyer (217) 17:30
421 - Californie: Pinder (213) 17:30
422 - Montréal: Courmoyer (218) 17:30
423 - Californie: Pinder (214) 17:30
424 - Montréal: Courmoyer (219) 17:30
425 - Californie: Pinder (215) 17:30
426 - Montréal: Courmoyer (220) 17:30
427 - Californie: Pinder (216) 17:30
428 - Montréal: Courmoyer (221) 17:30
429 - Californie: Pinder (217) 17:30
430 - Montréal: Courmoyer (222) 17:30
431 - Californie: Pinder (218) 17:30
432 - Montréal: Courmoyer (223) 17:30
433 - Californie: Pinder (219) 17:30
434 - Montréal: Courmoyer (224) 17:30
435 - Californie: Pinder (220) 17:30
436 - Montréal: Courmoyer (225) 17:30
437 - Californie: Pinder (221) 17:30
438 - Montréal: Courmoyer (226) 17:30
439 - Californie: Pinder (222) 17:30
440 - Montréal: Courmoyer (227) 17:30
441 - Californie: Pinder (223) 17:30
442 - Montréal: Courmoyer (228) 17:30
443 - Californie: Pinder (224) 17:30
444 - Montréal: Courmoyer (229) 17:30
445 - Californie: Pinder (225) 17:30
446 - Montréal: Courmoyer (230) 17:30
447 - Californie: Pinder (226) 17:30
448 - Montréal: Courmoyer (231) 17:30
449 - Californie: Pinder (227) 17:30
450 - Montréal: Courmoyer (232) 17:30
451 - Californie: Pinder (228) 17:30
452 - Montréal: Courmoyer (233) 17:30
453 - Californie: Pinder (229) 17:30
454 - Montréal: Courmoyer (234) 17:30
455 - Californie: Pinder (230) 17:30
456 - Montréal: Courmoyer (235) 17:30
457 - Californie: Pinder (231) 17:30
458 - Montréal: Courmoyer (236) 17:30
459 - Californie: Pinder (232) 17:30
460 - Montréal: Courmoyer (237) 17:30
461 - Californie: Pinder (233) 17:30
462 - Montréal: Courmoyer (238) 17:30
463 - Californie: Pinder (234) 17:30
464 - Montréal: Courmoyer (239) 17:30
465 - Californie: Pinder (235) 17:30
466 - Montréal: Courmoyer (240) 17:30
467 - Californie: Pinder (236) 17:30
468 - Montréal: Courmoyer (241) 17:30
469 - Californie: Pinder (237) 17:30
470 - Montréal: Courmoyer (242) 17:30
471 - Californie: Pinder (238) 17:30
472 - Montréal: Courmoyer (243) 17:30
473 - Californie: Pinder (239) 17:30
474 - Montréal: Courmoyer (244) 17:30
475 - Californie: Pinder (240) 17:30
476 - Montréal: Courmoyer (245) 17:30
477 - Californie: Pinder (241) 17:30
478 - Montréal: Courmoyer (246) 17:30
479 - Californie: Pinder (242) 17:30
480 - Montréal: Courmoyer (247) 17:30
481 - Californie: Pinder (243) 17:30
482 - Montréal: Courmoyer (248) 17:30
483 - Californie: Pinder (244) 17:30
484 - Montréal: Courmoyer (249) 17:30
485 - Californie: Pinder (245) 17:30
486 - Montréal: Courmoyer (250) 17:30
487 - Californie: Pinder (246) 17:30
488 - Montréal: Courmoyer (251) 17:30
489 - Californie: Pinder (247) 17:30
490 - Montréal: Courmoyer (252) 17:30
491 - Californie: Pinder (248) 17:30
492 - Montréal: Courmoyer (253) 17:30
493 - Californie: Pinder (249) 17:30
494 - Montréal: Courmoyer (254) 17:30
495 - Californie: Pinder (250) 17:30
496 - Montréal: Courmoyer (255) 17:30
497 - Californie: Pinder (251) 17:30
498 - Montréal: Courmoyer (256) 17:30
499 - Californie: Pinder (252) 17:30
500 - Montréal: Courmoyer (257) 17:30
501 - Californie: Pinder (253) 17:30
502 - Montréal: Courmoyer (258) 17:30
503 - Californie: Pinder (254) 17:30
504 - Montréal: Courmoyer (259) 17:30
505 - Californie: Pinder

Chez Eaton, tout vibre pour Noël



L'appareil quadraphonique Sanyo vous couvre d'une enveloppe de sons

Sanyo ajoute une nouvelle dimension à la diffusion sonore stéréophonique. Il a préparé pour vous une chaîne quadraphonique complète. Le décodeur spécial Sanyo permet de diffuser sur 4 haut-parleurs indépendants les signaux obtenus d'un appareil stéréo ordinaire. Il peut être réglé pour créer la profondeur acoustique d'une grande ou d'une petite salle de concert.

C'est une nouvelle conception du réalisme de la reproduction rendue possible grâce à l'ingéniosité de Sanyo.

Eaton centre-ville (cinquième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire, Rayon 260

Vous avez des Questions ?

M. N. Lazare de Sanyo et M. Jack Weirs, experts en audio de Eaton, répondront à vos questions demain de 11h. à 15h. et de 19h. à 21h. jeudi et vendredi chez Eaton centre-ville.

La chaîne comprend:

- Amplificateur/syntonisateur AM/FM et FM stéréo entièrement transistorisé DCH-12P
- Changeur automatique 3 vitesses DC10
- Décodeur quadraphonique DCA-1500X -- une combinaison d'une matrice de décodage quadraphonique, d'un dispositif BSE et d'un amplificateur stéréo 40 watts.
- 4 enceintes de haut-parleur au fini noyer

COMPOSEZ 842-9211

EATON

299⁰⁰

HEURES D'AFFAIRES EATON: LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9H 30 À 18 H - JEUDI, VENDREDI DE 9 H 30 À 21 H - SAMEDI DE 9 H À 17 H - LE STANDARD OUVRE À 8 H 30, 842-3211